

Recherches africaines et rôles de l'aide internationale : le cas des sciences sociales



Auteurs **Kadijatou MAROU SAMA** (chercheure associée CEPED, mskadijatou@gmail.com)
Rohen d'AIGLEPIERRE (AFD, daiglepierrerafd.fr)
Sarah BOTTON (AFD, bottomsafd.fr)

AUTEURS

Kadijatou Marou Sama, docteure en Sociologie de l'Université Paris-Est (UMR LISIS), est chercheuse associée au CEPED (UMR IRD-Université Paris Descartes). Ayant longuement collaboré avec l'IRD, elle a plusieurs années d'expérience sur la recherche dans les pays africains. Sa thèse de doctorat a porté sur les politiques d'enseignement supérieur et de recherche au Niger et la construction des carrières des chercheurs. Son mémoire pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur en Economie Rurale (Juillet 2008) a porté sur un programme de recherche s'inscrivant dans le cadre de la coopération bilatérale, ce qui marque ainsi le début de ses investigations sur les partenariats scientifiques entre l'Afrique et les pays développés.

Rohen d'Aiglepierre, Spécialisé en économie du développement et de l'éducation, Rohen d'Aiglepierre est en charge des travaux de recherche liés à l'éducation et à l'emploi dans les pays en développement au sein de l'Agence française de développement. Ses recherches portent sur l'efficacité de l'aide, le choix éducatif des ménages, l'efficience des établissements éducatifs et le développement de l'enseignement privé. Il travaille aussi sur l'exclusion, les politiques d'inclusion, les partenariats public-privé et les migrations. En lien avec ses recherches, Rohen a œuvré à la conception et à la mise en place de programmes d'équité scolaire. Il a appuyé dans ce cadre plusieurs réformes gouvernementales dans le domaine éducatif. Depuis 2004, Rohen a ainsi régulièrement collaboré avec des organisations internationales très actives sur ces questions : l'UNICEF, la Banque mondiale, la Commission européenne. Il a également travaillé au sein des ministères de l'Éducation à Madagascar et au Burkina Faso. Titulaire d'un doctorat en économie effectué au Centre d'études et de recherche sur le développement international (CERDI) de l'Université d'Auvergne, Rohen a rejoint les équipes de recherche de l'AFD en avril 2014.

Sarah Botton, sociologue, PhD, a mené des travaux de recherche sur le fonctionnement du secteur de l'eau à différentes échelles (accès au service dans les quartiers défavorisés, gouvernance sectorielle, schémas de PPP, petits opérateurs) dans différents contextes (Argentine, Bolivie, Maroc, Cambodge, Vietnam, Villes africaines). Sa thèse de doctorat (Université Paris-Est, 2005) était consacrée à la privatisation des services urbains et à ses conséquences sur la pauvreté à Buenos Aires. Elle a ensuite mené des travaux de recherche dans le domaine du développement auprès de différents acteurs : académiques, institutionnels, privés et associatifs (IRD, CNRS, ENPC, Engref, Unesco, AFD, Suez, EDF, Iddri, GRET). Entrée à l'AFD en 2009, elle a d'abord conduit des programmes de formation sur les services urbains. Sarah Botton est désormais chargée de recherche, elle pilote notamment les programmes portant sur la sociologie de l'action politique et la gouvernance sectorielle

REMERCIEMENTS

Nous voudrions remercier ici les nombreuses personnes qui ont relu et commenté ce travail et particulièrement : Maxime Compaoré, Hamidou Dia, Eric Ngwe, Marc Pilon, Jacques Gaillard, Jean-Alain Goudiaby, Jean-François Lancelot, Philippe Laredo, Philippe Lavigne-Delville, Jean-Baptiste Meyer, Hugues Moussy, Cyrille Bellier, Hélène Djoufelkit, Alban Schwerer, Clémence Vergne

RÉSUMÉ

Il est essentiel pour les pays africains comme pour les acteurs internationaux de l'aide de pouvoir s'appuyer sur une recherche nationale forte et autonome pour construire les réponses aux enjeux locaux de développement. Institués en partie pendant la colonisation, développés pendant les indépendances et partiellement déconstruits par les programmes d'ajustement structurel, les systèmes africains de recherche connaissent actuellement une phase de réinvestissement. La recherche africaine est en croissance, mais reste faiblement représentée dans la production scientifique mondiale, elle est inégalement répartie sur le continent et trop peu représentée en sciences sociales. Les financements nationaux sont encore faibles et la recherche africaine dépend beaucoup d'une aide internationale qui cible encore assez peu ce sujet et qui laisse donc une place importante à la philanthropie. Si un certain nombre d'initiatives nationales et régionales se sont développées, les recherches africaines restent en situation de grande fragilité notamment du fait de l'action de l'aide internationale. Une multitude d'acteurs internationaux interviennent en appui à la recherche africaine généralement sans coordination ni inscription dans des stratégies nationales ou régionales de long terme. Une multitude d'appuis aux recherches africaines peuvent coexister simultanément (bourses, programmes de recherche, rencontres scientifiques et activités de valorisation, renforcement des capacités des ressources humaines, renforcements matériels et pédagogiques, soutiens à des structures de recherche multi-pays et à des réseaux de chercheurs, aides budgétaires) sans qu'on en évalue les effets ou qu'on en interroge les contradictions. Un certain nombre de propositions, à inscrire dans une vision systémique et coordonnée, peuvent être avancées : une charte, un objectif spécifique et de la coordination des organisations internationales pour l'utilisation et le renforcement des capacités de recherche africaines ; des soutiens à la formation initiale et continue, à l'accès aux outils et aux mobilités des chercheurs ; des soutiens directs à la construction de capacité et de modèles économiques viables des institutions de recherche africaine ; l'émergence de stratégies nationales de recherche construites localement et de fonds nationaux dans lesquels les acteurs internationaux sont incités à s'inscrire ; l'émergence de stratégies et de réseaux régionaux d'institutions et de chercheurs ; des recherches spécifiques sur la construction de capacités nationales de recherche et sur l'efficacité des actions d'appui.

LANGUE ORIGINALE

Français

ISSN

2492-2838

DÉPÔT LÉGAL

1^e trimestre 2019

AVERTISSEMENT

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence française de développement.

Les *Notes techniques* sont téléchargeables sur le site Internet de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/ressources-accueil>

Sommaire

INTRODUCTION	6
I. QUELQUES DEFINITIONS	8
II. CONTEXTE DE LA RECHERCHE AFRICAINE	12
II.1. Institutionnalisation et "désinstitutionnalisation" de la recherche en Afrique	12
II.2. Les années 2000 : un regain d'intérêt pour l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique	16
II.3. La production scientifique africaine : une très faible présence africaine dans le monde	17
II.4. La recherche en sciences sociales en Afrique face au problème de la consultance	20
II.5. Initiatives régionales pour le développement de la recherche en Afrique	23
III. FINANCEMENTS DE LA RECHERCHE AFRICAINE	27
III.1. Les dépenses nationales de recherche	27
III.2. L'aide au développement allouée à la recherche	28
IV. ACTEURS INTERNATIONAUX INTERVENANT DANS L'APPUI A LA RECHERCHE AFRICAINE	33
IV.1. Typologie des acteurs	33
IV.2. Les organisations bilatérales de développement	34
IV.3. Les organisations multilatérales de développement	36
IV.4. La philanthropie	40
IV.5. Associations, organisations et réseaux de recherche	41
V. ACTIONS INTERNATIONALES DE SOUTIEN A LA RECHERCHE AFRICAINE	46
V.1. Typologie des actions	46
V.2. Définitions des actions	47
V.3. Éléments d'efficacité des actions	56
VI. LE POINT DE VUE DES ACTEURS SUR L'APPUI A LA RECHERCHE EN AFRIQUE	61
VI.1. Le point de vue des chercheurs africains	61
VI.2. Le point de vue des chercheurs des pays développés	68
VI.3. Le point de vue des partenaires techniques et financiers (PTF)	71
VI.4. les tensions inhérentes aux actions d'appui à la recherche scientifique africaine	75
VII. SYNTHESE ET PROPOSITIONS	78
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	85
ANNEXES	92
Annexe 1 : Liste des Encadrés, Figures, Cartes et Tableaux	92
Annexe 2 : Outils de collecte de données	94
Annexe 3 : Les institutions d'appartenance des enquêtés	97

Liste des abréviations et acronymes

AECID :	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AFD :	Agence Française de Développement
AFRIQAN :	Réseau d'assurance-qualité africain
AIU :	Association Internationale des Universités
AMRUGE-CI	Appui à la Modernisation et à la Réforme des Universités et des Grandes Écoles de RCI
ANAB :	Agence Nigérienne des Allocations et des Bourses
APD :	Aide Publique au Développement
AREB :	Atelier de Recherche sur l'Éducation au Burkina Faso
ARES :	Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (coopération belge)
AUA :	Association des Universités Africaines
AUF :	Agence Universitaire de la Francophonie
CAD :	Comité d'aide au développement
CAE :	Communauté d'Afrique de l'Est
CAMES :	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
C2D :	Contrat de Désendettement et de Développement
CDD :	Contrat à durée déterminée
CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC :	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CESAG :	Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion
CICID :	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIRAD :	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CITE :	Classification Internationale Type de l'Éducation
CODESRIA :	Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales
CORUS :	Coopération pour la Recherche Universitaire et Scientifique
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifique
CNRST :	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique
CRDI :	Centre de Recherche sur le Développement International
CREA :	Consortium pour la recherche économique en Afrique
CRS :	Système de notification des créanciers d'APD de l'OCDE
CRUFAOCI :	Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique et d'Océan Indien
DCUR/RECH:	Sous-direction de la recherche et des échanges scientifiques
DEVCO :	Direction générale à la Coopération internationale et au développement
DIRD :	Dépense intérieure brute en recherche et développement
DGM:	Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
EAF :	Établissements à autonomie financière
ESDD :	Enseignement Supérieur et Recherche au service du Développement Durable
FARSIT :	Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'innovation Technologique
FCRIT:	Fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique
FNRSIT:	Fonds national de la recherche scientifique et de l'innovation technologique
FOAD :	Formations ouvertes et à distance
FONRID :	Fonds national de la recherche et l'innovation pour le développement
FSP:	Fonds de solidarité prioritaire
GDN:	Global Development Network
HAQAA :	Harmonisation, Quality and Accreditation
IDH :	Indicateur de développement humain
IESALC :	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes
INRAN :	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
IIEP :	Institut international de planification de l'éducation
IFAN :	Institut fondamental d'Afrique noire
IFRE :	Instituts Français de Recherche à l'Étranger
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
JEAI :	Jeunes équipes associées à l'IRD

LASDEL :	Laboratoire d'Études et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local
LDC:	Least Developed Countries
LMD :	Licence-Master-Doctorat
LMI :	Laboratoires Mixtes Internationaux
MAEDI :	Ministère des affaires étrangères et du développement international
MEAE :	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MESRI :	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MOOC:	Massive Open Online Course
MRSI :	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
N.E.U.F. :	Nouvel Espace Universitaire Francophone
OCAM :	Organisation commune africaine et malgache
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS :	Organisation mondiale de la Santé
PAES :	Projet d'appui à l'enseignement supérieur
PAPESEC :	Pôle d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale
PARRAF :	Programme d'Appui à la Recherche en Réseau en Afrique
PAS :	Programmes d'ajustement structurel
PED :	Pays en développement
PEP :	Partenariat en politiques économiques
PER :	Programme économique régional
PHEA :	Partenariat pour l'enseignement supérieur en Afrique
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PTCI :	Programme de troisième cycle interuniversitaire en économie
PTF :	Partenaires techniques et financiers
RC :	Renforcement de capacités
REESAO :	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest
RNB :	Revenu national brut
R&D :	Recherche et Développement
SADC :	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAREC :	Agence suédoise de coopération scientifique avec les pays en développement
SFI :	Société financière internationale
SHS :	Sciences Humaines et Sociales
Sida :	Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement
STI :	Science, Technologie et Innovation
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
UAM :	Université Abdou Moumouni de Niamey
UCAD :	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UEMOA :	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMI :	Unités mixtes internationales
UMIFRE :	Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger
UMR :	Unités mixtes de recherche
UMS :	Unités mixtes de service
UN / NU :	United Nations / Nations Unies
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIMED :	Réseau des Universités de Méditerranée
USAID :	Agence Américaine pour le Développement International
USD :	Dollars américain
USR :	Unités de service de recherche
UVCi :	Université Virtuelle de Côte d'Ivoire

Introduction

Si d'un pays à l'autre et d'une discipline à une autre, les réalités sont très contrastées, dans son écrasante majorité, la recherche sur l'Afrique ne se fait ni en Afrique ni par des Africains. Seuls 2,6% des publications scientifiques recensées au plan mondial sont issues de la recherche africaine, et l'Afrique ne compte que pour 1,3% des dépenses mondiales de recherche et développement (UNESCO, 2015). Le choix des thématiques de recherche, la construction des modèles théoriques et des méthodologies empiriques échappent souvent aux acteurs nationaux et se retrouvent imposés par des organisations internationales et des structures de recherche de pays développés. Lorsque les acteurs académiques africains sont impliqués, c'est fréquemment dans le cadre de travaux commandités et pilotés de l'extérieur au gré des modes diffusées par les grandes universités des pays développés.

Pourtant, de réelles capacités de recherche existent localement : près de 188 000 chercheurs africains sont présents sur le continent (UNESCO, 2015). Mais ces capacités sont fréquemment dispersées et peu visibles. La production de connaissances (publications, études, thèses, mémoires, etc.) fait rarement l'objet de débats publics. Les espaces de recherche sont cloisonnés. Les interactions avec les décideurs politiques et les acteurs publics nationaux sont peu fréquentes. En résulte une préférence des partenaires internationaux du développement de s'appuyer, le plus souvent, sur des structures académiques des pays développés pour piloter leurs programmes de recherche.

Cette situation fragilise considérablement les structures d'enseignement supérieur africaines et les empêche de construire un agenda national de recherche sur le long terme. Ainsi, les résultats de la recherche nationale sont peu appropriés localement. Les décideurs africains sont souvent réduits à externaliser et à acheter des activités de conseil et de recherche à l'international.

De surcroît, les dépenses de recherche (publique et privée) ne représentent que 17,9 US\$ par habitant en Afrique (12,4 US\$ en Afrique subsaharienne) contre 148 US\$ en Asie (30,5 US\$ en Asie du Sud) et 771 US\$ dans les pays de l'OCDE (UNESCO, 2015). Ce sous-financement chronique de l'enseignement supérieur et de la recherche en Afrique conduit couramment les chercheurs africains à travailler en tant que consultants, à partir travailler pour des structures de recherche des pays développés, voire à quitter définitivement la recherche. Le niveau des cours donnés dans les universités pâtit souvent de cette désaffectation. Les structures privées d'enseignement supérieur, qui, pour la plupart, ne font pas de recherche, sont en fort développement pour les classes moyennes alors que les catégories aisées envoient leurs enfants étudier à l'étranger.

Développer la recherche au niveau national, c'est reprendre le contrôle sur les savoirs locaux. Comme dans les pays développés, les pays d'Afrique ont besoin de s'appuyer sur de l'expertise et de l'innovation produites localement pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux, souvent spécifiques, auxquels ils sont confrontés. Les acteurs nationaux, publics comme privés, sont demandeurs d'une recherche nationale solide, construite sur le long terme et mieux connectée aux décideurs, qui devient alors la base de politiques nationales bien pensées. Alors même que très peu d'études abordent le sujet directement, l'aide internationale joue alors un rôle majeur qu'il convient de bien comprendre.

Dans le cadre de cette étude, nous nous interrogeons donc sur la situation de la recherche africaine en sciences sociales et sur les acteurs internationaux de l'aide et leurs outils d'intervention. L'objectif est de mieux comprendre les avantages et inconvénients des différents types d'actions internationales visant à appuyer les recherches africaines afin d'en améliorer l'efficacité dans une logique de construction des capacités nationales et d'amélioration des politiques de développement.

Pour ce faire, nous avons d'abord conduit une revue de littérature puis effectué des enquêtes (entretiens semi-directifs) auprès de quelques financeurs de la recherche africaine et également auprès de chercheurs français et africains, notamment à l'occasion d'une mission au Niger (voir annexes 2 et 3). La présente étude est structurée en six parties. Dans un premier temps, nous définissons les concepts de recherche, de sciences sociales, d'enseignement supérieur et d'aide au développement. Nous faisons ensuite un rapide historique de la recherche africaine pour en présenter le contexte. Dans une troisième partie, nous questionnons les enjeux du financement de la recherche africaine. Les acteurs internationaux intervenant et les actions de soutien à la recherche africaine sont présentés dans les parties 4 et 5. Sur la base des entretiens et du travail d'enquête de terrain, nous présentons, en partie 6, le point de vue des acteurs, de même qu'une synthèse des apports du travail, afin de formuler, en conclusion, une synthèse et un certain nombre de propositions.

Encadré 1 : L'Agence française de développement (AFD) et le soutien à la recherche africaine

Depuis une quinzaine d'années, l'AFD dispose d'un département de la recherche dont le rôle est d'éclairer les décisions opérationnelles du groupe AFD, de contribuer aux débats nationaux et internationaux sur le développement et d'accompagner le dialogue stratégique avec ses partenaires. Les activités principales de ce département sont : la production et le pilotage de travaux de recherche, la vulgarisation et l'appropriation des enseignements de la recherche et l'organisation d'ateliers et de conférences. Le soutien aux recherches nationales et à la structuration de réseaux de chercheurs dans les pays en développement constitue un autre axe de travail plus récent.

Par ailleurs, le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 30 novembre 2016 a élargi le mandat de l'AFD, qui peut désormais intervenir directement sur les domaines de l'enseignement supérieur public et privé et de la recherche, en complémentarité des actions du MEAE, qui perdurent. Un certain nombre de projets de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche sont donc entrepris au sein des départements opérationnels de l'AFD. Les approches d'appuis institutionnels directs et indirects sont alors privilégiées. Une feuille de route sur l'activité de l'AFD en matière d'enseignement supérieur et de recherche est actuellement en cours de préparation.

I. Quelques définitions

I.1. LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La recherche scientifique est définie comme un ensemble de méthodes aboutissant à des découvertes (This, 2017). Pour Van der Maren J.-M. (2004), la recherche scientifique est une activité « à laquelle s'adonne une minorité d'individus qui poursuivent un des deux ou les deux buts suivants : la contestation des dogmes et la transgression des savoirs. D'autres chercheurs poursuivent un troisième but : mieux maîtriser notre environnement physique et humain. Dans ce dernier cas, la recherche se situe à la frontière entre la recherche scientifique et la recherche appliquée ou de développement. Enfin, on rencontre quelques chercheurs, dans des universités ou dans des institutions officielles, qui font de la recherche parce que c'est le moyen privilégié de maintenir ou faire progresser leur carrière : obtenir des promotions, des subventions, financer un laboratoire ou faire vivre une équipe de recherche ». Cette définition permet de situer d'emblée la recherche scientifique au croisement de dynamiques individuelles, institutionnelles et sociétales.

Ainsi, pour les gouvernements, la recherche scientifique peut contribuer à la construction des politiques publiques. En effet, les connaissances produites tendent à faciliter les choix politiques, socio-économiques, culturels, techniques opérés par les responsables politiques. Ces choix déterminent ensuite en partie les réussites et les échecs du développement des pays (Ruellan, 1988). De nombreuses politiques scientifiques contemporaines sont fondées sur l'idée selon laquelle le milieu académique constitue, souvent intentionnellement ou non, un vecteur de croissance sociale et économique (Dubois, 2015). L'étude des sciences et techniques a été tardivement abordée par les sociologues bien que l'importance des rapports science-société ait été bien définie (Berthelot, Collinet et Martin, 2006). Il a fallu attendre le début des années soixante-dix pour que les sociologues acquièrent, dans ce domaine d'étude, une réalité à la fois institutionnelle (création des premières unités de recherche, écoles ou revues spécialisées) et scientifique (définition de la recherche scientifique surtout comme une activité sociale à part entière) (Dubois, 2015).

Encadré 2 : Responsabilités des chercheurs et charte Européenne du chercheur

En 2005, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) a déclaré adhérer à la Charte Européenne du Chercheur qui encadre l'activité de recherche, en spécifiant les prérogatives, les rôles et les responsabilités des chercheurs et des employeurs. Celle-ci déclare : « Les chercheurs doivent être conscients du fait qu'ils sont responsables envers leurs employeurs, bailleurs de fonds ou d'autres organismes publics ou privés connexes et sont également responsables, pour des motifs éthiques, envers la société dans son ensemble. En particulier, les chercheurs financés par des fonds publics sont également responsables de l'utilisation efficace et raisonnée de l'argent des contribuables ». Aussi, les chercheurs doivent faire leurs recherches en respectant les droits et obligations des fonctionnaires et des pratiques et principes éthiques propres à chaque discipline (CNRS, 2014).

Dans le cadre de cette étude, nous nous concentrons sur les institutions de recherche dans lesquelles se développe la recherche scientifique, à savoir les universités et les centres de recherche, et le rôle de la recherche scientifique pour les politiques publiques, en nous focalisant sur l'Afrique et sur le domaine des sciences sociales.

I.2. LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

La recherche en sciences sociales se caractérise davantage par ses objets de recherche que par ses entrées disciplinaires. Elle regroupe en effet tous les travaux de recherche portant sur l'humain et sur l'étude du social : les individus (*acteurs sociaux* selon les sociologues, *agents* selon les économistes) et leurs interactions au sein d'un groupe et avec leur environnement, la vie sociale, les phénomènes sociaux, les structures sociales, etc. Elle comprend un ensemble de disciplines académiques aussi variées que la sociologie, la psychologie, l'anthropologie, l'économie, la démographie, la géographie, la science politique, l'histoire, l'anthropologie ou encore la linguistique, qui se subdivisent chacune en plusieurs branches et s'organisent autour de paradigmes et d'approches variées. Ainsi, selon les approches, elles peuvent tendre plus vers les sciences naturelles et cognitives, ou au contraire, vers la philosophie ou les lettres.

La notion même de « science sociale » est empruntée au courant philosophique (positiviste) d'Auguste Comte au XIX^e siècle qui, mettant l'accent sur les *lois scientifiques* et proposant une articulation entre philosophie des sciences, mathématiques, sociologie, science politique, etc., cherche à proposer une lecture des processus historiques plus en termes de rationalité scientifique qu'en termes théologiques ou métaphysiques. La *scientificité* des travaux menés en sciences sociales renvoyant à d'autres critères de preuve que celle des travaux en sciences dites « dures » ou « exactes » a souvent fait débat (Gellner, 1984). Il est cependant incontestable que ce corpus de connaissances sur le social et, de fait, sur le *politique*, qui suit sa propre trajectoire scientifique, est indispensable à la compréhension de nos sociétés et à la décision publique.

Au niveau méthodologique, les sciences sociales mobilisent des recherches quantitatives (échantillons, questionnaires, sociogrammes, statistiques, etc.), des recherches qualitatives (entretiens semi-directifs, observations participantes, études de cas, histoires de vie, analyse de discours, etc.) et des recherches mixtes (analyses de réseaux, monographies, analyse de données, etc.). Elles s'organisent souvent autour de travaux pluridisciplinaires voire interdisciplinaires (des économistes ayant recours à des travaux en psychologie ou en histoire, etc.)

I.3. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pour collecter, compiler et analyser des données comparables, les Nations Unies ont mis en place une série de classifications internationales, économiques et sociales, appliquées aux statistiques mondiales. Dans le domaine de l'éducation, la classification utilisée est la « Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) ». Il s'agit de « la classification de

référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études. La CITE est le produit d'un accord international adopté formellement par la Conférence générale des États membres de l'UNESCO » (UNESCO, 2013). Les niveaux d'éducation et les domaines d'études sont les deux principales variables dont se sert la CITE pour classer les programmes éducatifs.

Selon l'UNESCO (2013), l'enseignement supérieur « complète l'enseignement secondaire et offre des activités d'apprentissage dans des matières spécialisées. Il vise un apprentissage avec un niveau élevé de complexité et de spécialisation. L'enseignement supérieur comprend ce que l'on qualifie habituellement d'enseignement académique, mais il comprend également l'enseignement professionnel avancé. Il comprend les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE, nommés respectivement enseignement supérieur de cycle court, niveau licence ou équivalent, niveau master ou équivalent et niveau doctorat ou équivalent. Le contenu des programmes de l'enseignement supérieur est plus complexe et plus avancé que celui des niveaux inférieurs de la CITE ».

En partant du niveau 5 au niveau 8, la place de la recherche dans les programmes est croissante. « Le but de l'enseignement supérieur se définit par son triple rapport au savoir, c'est-à-dire de : (i) contribuer à la production du savoir (recherche); (ii) optimiser l'appropriation critique du savoir (enseignement); (iii) valoriser la maîtrise du savoir (capitalisation et mise en valeur) » ((UEMOA, 2004). Pour Lewis (2009), « l'enseignement supérieur, y compris la recherche menée dans les universités, joue un rôle crucial dans le développement. Il permet de générer du capital humain nécessaire dans des domaines clés tels que la santé, l'agriculture et l'ingénierie, et renforce les moyens d'autosuffisance d'un pays ».

I.4. L'aide au développement

Comme de nombreux autres domaines d'activités (santé, développement d'infrastructures, agriculture, etc.), l'enseignement supérieur et la recherche font l'objet de programmes et de projets d'aide au développement.

Les premières définitions de la notion d'aide au développement remontent à plus de cinquante ans (OCDE, 2018). L'aide au développement compte deux volets : elle se décline en aide publique au développement, comptabilisée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, et en aide privée, portée par les acteurs nationaux et internationaux de la philanthropie.

Selon le CAD, l'Aide Publique au Développement (APD) est constituée des dons et de prêts préférentiels transférés des pays développés vers les pays en développement. Il s'agit de « tous les apports de ressources qui sont fournies aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales, et qui émanent d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics. Pour être comptabilisée en APD, chaque opération doit en outre (I) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration

du niveau de vie des pays en développement ; (II) être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25% (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 pour cent) ». Les organisations d'aide au développement sont des organisations publiques, sous contrôle politique ; leurs budgets sont planifiés et ils agissent selon des cycles politiques de 4 à 6 ans (Schuyt, Hoolwerf, et Verkaik, 2017). La liste des bénéficiaires de l'APD est établie par le CAD. Il s'agit de « tous les pays à revenu faible ou intermédiaire basé sur le revenu national brut (RNB) par habitant tels que publiés par la Banque mondiale. La liste comprend tous les pays moins développés tels que définis par les Nations Unies (UN) ». Les modalités de l'APD reposent sur divers supports dont les principaux sont : l'assistance technique, l'aide projet et l'aide programme (aide budgétaire globale ou sectorielle) (Charnoz, Severino, 2007).

Au-delà des institutions publiques, l'aide au développement est également portée par des organismes privés, principalement des fondations privées. Il s'agit d'organisations non gouvernementales à but non lucratif qui disposent d'un patrimoine dont le rendement finance les activités. Près de 10% de leurs financements sont orientés vers des actions de développement à l'international. Le système fiscal américain encourageant l'emploi du patrimoine personnel à des fins d'intérêt général, environ la moitié des flux d'aide privée au développement est issue de fondations américaines. Les fondations privées sont très actives dans le financement de la recherche agricole et dans le domaine des maladies infectieuses (Charnoz, Severino, 2007). Mais comme nous l'aborderons ultérieurement, elles peuvent également jouer un rôle dans le financement de la recherche en sciences sociales.

Encadré 3 : L'APD et le monde de la recherche

D'après Charnoz et Severino (2007), environ 1% de l'APD mondiale est consacré au fonctionnement d'institutions de recherche. Cet effort varie considérablement entre les pays et est de 2,5% dans le cas français, au bénéfice d'organismes tels que l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ou le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) dédié à la recherche agronomique. Au-delà des mécanismes de subvention, les relations sont anciennes entre chercheurs et professionnels de l'aide, *via* les projets eux-mêmes et le recours à la consultance. Certaines agences vont plus loin : elles développent des partenariats intellectuels et renforcent leurs capacités internes de recherche. Ainsi, les « métiers de la connaissance » prennent une place croissante dans le fonctionnement de l'aide publique : réflexions sur les besoins micro et macro des pays, travaux liés aux activités de terrain, capitalisation de l'expérience, etc. Dans les débats internationaux qui structurent l'utilisation de l'aide, la capacité d'influence d'un pays est largement liée à la force de frappe intellectuelle qu'il est capable de mobiliser rapidement. La Banque mondiale l'a bien compris. Depuis les années 1980, elle domine la recherche en économie du développement grâce au pôle de recherche qu'elle a créé, complété par un institut de formation (The World Bank Institute et plus récemment son *Open Learning Campus*). À son arrivée en 1995, le président James Wolfensohn avait contribué à renforcer cette identité de « banque du savoir » en s'attaquant aux enjeux d'Internet (projet developmentgateway.com). Le PNUD, dont les moyens d'intervention opérationnelle sont plus modestes que ceux de la Banque mondiale, se distingue par sa contribution aux idées : c'est de lui que sont sortis des concepts aussi importants que l'IDH (indicateur de développement humain), les Objectifs du Millénaire ou encore les biens publics mondiaux. Quant aux agences bilatérales, seul un petit nombre a su, à l'image du DFID britannique ou des agences nordiques, se doter ou se connecter à des cellules de recherche capables d'influencer efficacement la réflexion internationale (d'après Charnoz, Severino, 2007)

II. Contexte de la recherche africaine

II.1. INSTITUTIONNALISATION ET "DESINSTITUTIONNALISATION" DE LA RECHERCHE EN AFRIQUE

II.1.1. Des institutions coloniales à la mise en place de systèmes nationaux de recherche

L'analyse de la création et du développement des institutions dédiées à la recherche suppose une analyse historique pour saisir le processus d'institutionnalisation de la recherche. Gaillard, Krishna et Waast (1997) montrent que celui-ci ne s'est pas fait de façon linéaire. L'institutionnalisation a souvent débuté sous les auspices des colonisateurs et de nombreuses institutions ont vu le jour durant la science coloniale. C'est même cet aspect particulier de l'histoire scientifique qui a poussé George Basalla (1967) à suggérer un modèle selon lequel le développement scientifique de la science « occidentale » dans le monde est caractérisé par trois périodes : une phase exploratoire, une phase coloniale et une phase autonome.

En Afrique, si les universités ont commencé à voir le jour au début du 20^{ème} siècle, c'est principalement l'héritage colonial, enrichi après les indépendances par le développement d'universités modernes, qui a permis la mise en place des institutions de recherche actuelles. Pour la mise en œuvre de la politique d'enseignement supérieur et de recherche, les États ont mis en place des Ministères dont la dénomination et le champ d'action ont évolué au fil du temps. Les États ont également mis en place des structures chargées d'attribuer des bourses de formation à leurs ressortissants. Comme les formations de 3^{ème} cycle manquaient dans certaines disciplines, les chercheurs africains partaient en effet parfois faire au moins une partie de leur cursus universitaire dans les pays industrialisés (Marou Sama, 2016).

Par la suite, dans les années 1970, cet héritage a été approprié avec « la nationalisation » des Instituts de recherche, « l'Africanisation » des postes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, l'expansion et la multiplication des établissements, la création de statuts régulant la profession, et d'organes directeurs chargés d'édicter, de mettre en œuvre et de contrôler des politiques nationales (Waast, 2002). On assiste à l'apparition d'une nouvelle génération de chercheurs, soutenant un nouveau mode de production scientifique qui est celui des « sciences nationales ».

Certains États africains ont alors fait des efforts considérables en matière de formation des chercheurs et de financement de la recherche suite à la création de leurs institutions nationales de recherche (universités, centres de recherche) (Waast et Gaillard, 2001). C'est notamment le cas de la Côte d'Ivoire (Khelfaoui, 2001) et du Nigéria (Okon, 2015). Durant cette même période, l'idée du "développement des universités", adoptée par plusieurs pays africains, reflétait le rôle de l'enseignement supérieur dans l'atteinte des besoins en ressources humaines pour l'économie. L'enseignement supérieur a joué un rôle important non seulement dans la "nationalisation" du développement, mais aussi dans le développement du système éducatif national. L'enseignement supérieur était alors produit

essentiellement dans les universités publiques financées et soutenues par l'État (Atal, 1995 ; Cloete *et al.*, 2011 ; Coleman et Court, 1993 ; IIEP, 2016 ; Marou Sama, 2016 ; Waast, 2002). Les agences internationales ont alors commencé à apporter leur soutien aux États africains pour le développement de l'enseignement supérieur.

À partir des années 1980, dans la plupart des pays, il y a un afflux d'étudiants vers les universités. « Le débat sur les universités et la recherche fait rage à cette époque. Le problème de la science appliquée et des liens universités-production est posé de manière insistante » (Arvanitis, 2005). À cette même période surgissent de nouveaux centres de recherche appliquée, notamment des centres techniques et des centres de recherche dans les domaines des sciences de l'ingénieur. Ces centres de recherche se trouvent confrontés à une double difficulté. En effet, d'une part les universités visant la massification des effectifs de l'enseignement supérieur, bien que peu intéressées par la recherche, retiennent l'essentiel des chercheurs et professeurs universitaires ; d'autre part, la recherche intéresse assez peu les secteurs de production. Ces centres doivent trouver les moyens de répondre à la demande économique et de retenir un personnel scientifique et technique hautement qualifié et motivé.

Cependant, malgré les efforts déployés par la plupart des États africains pour déployer leurs institutions nationales de recherche, des trajectoires différenciées apparaissent dans différents pays dont les prémisses étaient déjà perceptibles dès les indépendances. Gaillard, Krishna et Waast (1997) signalent ainsi l'existence de « styles de développement scientifique » différenciés d'un pays à l'autre. Les pays ne se différencient pas uniquement par leurs ressources, ils créent des institutions qui fonctionnent de manières différentes : universités, centres de recherche intégrés à l'université, centres de recherche fondamentale (à l'image du CNRS en France), centres de recherche publics orientés sur une mission (agriculture, santé, environnement, etc.), centres de recherche liés à une grande entreprise publique (compagnies pétrolières nationales ou sidérurgie et mines), centres d'appui technologiques destinés à fournir des ressources technologiques aux entreprises, etc. Comme le suggèrent Gaillard, Krishna et Waast (1997), le dosage entre ces différentes institutions est le résultat de forces sociales à l'œuvre pour la reconnaissance de l'activité scientifique au niveau national qui permettent à la science d'obtenir une légitimité sociale et politique. Ces auteurs suggèrent non seulement que ce processus est nécessairement distinct selon les pays, mais aussi que de nouveaux acteurs sociaux viennent à apparaître, parfois entièrement tournés vers la recherche (les « communautés scientifiques »), mais le plus souvent avec un intérêt partagé pour la science et pour une autre activité socialement mieux acceptée (médecine, construction, mécanique, industrie, commerce ou politique et activité militaire).

II.1.2. La crise de la recherche et des universités africaines durant les années 1990

Suite à la crise économique des années 1980 et aux Programmes d'Ajustement Structurel imposés, les États africains ont été, durant les années 1990, contraints de se désengager du financement de la recherche non seulement dans les instituts de recherche, mais également dans les universités, donnant ainsi une place plus importante aux coopérations internationales de recherche (Marou Sama, 2016). Au même moment, les agences internationales décidèrent de privilégier l'appui à l'enseignement de base, au détriment de l'enseignement supérieur (Psacharopoulos, Tan et Jimenez, 1986; Beaudry, Mouton et

Prozesky, 2018). On assista alors dans le même temps à un tarissement des financements et à une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. (Fallenius, 1996 ; Droz, 2009).

Encadré 4 : Les Programmes d'ajustement structurel et leurs effets sur la recherche africaine

Suite à la crise économique des années 1980, les pays africains se trouvèrent confrontés à divers problèmes, dont celui de la dette. Pour les aider à sortir de cette situation et renouer avec la croissance, des acteurs internationaux, notamment le FMI et la Banque mondiale, sont intervenus avec de nouvelles orientations économiques à travers la mise en place de Programmes d'ajustement structurel (PAS). Ces PAS furent lancés au cours des années 1980 et imposés aux pays africains qui n'étaient, dès lors, plus maîtres de leurs politiques publiques. Ces nouvelles orientations économiques ont ensuite été modifiées suite aux résistances locales et aux échecs constatés et, à la fin des années 1990, l'État retrouve progressivement sa légitimité en tant qu'acteur incontournable du développement et agit sur la société au moyen de politiques publiques (IRD, 2012).

À titre d'illustration, le Niger avait mis en place en 1975 une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche appelée *Programmation*. Il s'agissait pour l'État nigérien d'octroyer des bourses (nationales et étrangères) à ses ressortissants pour qu'ils aillent se former à l'étranger et qu'ils puissent retourner occuper des postes dans les deux premières institutions nationales de recherche, à savoir l'Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM) créée en 1971 et l'Institut National de Recherche Agronomique (INRAN) créé en 1975. La *Programmation* était une politique bien organisée, qui a permis à l'UAM et à l'INRAN de bénéficier de financements nationaux de recherche et aux diplômés qui rentraient au pays d'éviter d'être confrontés au problème de chômage. Au début des années 1990, le Niger a vécu une période difficile d'ajustement structurel qui l'a conduit à abandonner la *Programmation* en 1992 et à délaisser pendant une décennie tous ses engagements vis-à-vis de la recherche. À partir de ce moment-là, ces deux institutions nationales de recherche (UAM et INRAN) ont cessé de bénéficier de financements nationaux de recherche, d'où la mise en place d'une forte dépendance des chercheurs et enseignants-chercheurs vis-à-vis des ressources de financement des bailleurs de fonds internationaux. Du fait de ces évolutions, la recherche est aujourd'hui assez faible au Niger comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest francophone, tous confrontés à des problèmes plus urgents à traiter (autosuffisance alimentaire, santé publique, éducation pour tous, chômage urbain, etc.). En 1999, l'État nigérien a mis en place l'Agence Nigérienne des Allocations et des Bourses (ANAB). Cette dernière a pour rôle d'octroyer des bourses aux ressortissants nigériens. Mais, contrairement aux conditions proposées du temps de la *Programmation*, l'État nigérien ne leur garantit plus de poste au pays à l'issue de leur formation (Marou Sama, 2016).

En Afrique, les signaux caractéristiques de la crise des universités sont le délabrement des infrastructures d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche et des bibliothèques universitaires, et la mauvaise gestion des universités (Fallenius, 1996 ; Droz, 2009 ; Lewis, 2009 ; Kojoué, 2017; Beaudry, Mouton et Prozesky, 2018). Le prolongement des abonnements aux revues scientifiques ne se fait ainsi que rarement. Par ailleurs, les nombreuses grèves des étudiants et enseignants-chercheurs peuvent conduire à des années « blanches » (Droz, 2009).

La crise économique a également eu pour conséquence une diminution des salaires dans le monde académique amenant de nombreux chercheurs à s'adonner à d'autres activités et à créer des cabinets de consultance qui dépendent majoritairement des coopérations étrangères et des ONG (Waast et Gaillard, 2001). Certains ont choisi d'aller exercer leur

activité de recherche à l'étranger, alimentant ainsi le phénomène de fuite des cerveaux ; d'autres enfin, ont définitivement quitté le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

« L'enseignement supérieur en Afrique rencontre de grandes difficultés pour parvenir à une masse critique de professeurs de qualité. Le pourcentage moyen de personnel doté d'un doctorat dans les institutions publiques d'enseignement supérieur en Afrique est ainsi estimé à moins de 20% » (Chuks Mba, 2017). Le contexte dans lequel prend forme le projet doctoral fait que réaliser une thèse en Afrique en tant qu'Africain présente une spécificité au-delà de ce que les doctorants du reste du monde partagent (Kojoué, 2018).

II.1.3. Comprendre la "désinstitutionalisation" des structures de recherche africaines

Les systèmes de recherche des pays développés et hautement industrialisés présentent un certain nombre de caractéristiques claires et évidentes. Les institutions scientifiques sont articulées et comprennent des centres, laboratoires et instituts universitaires, et d'autres entités en dehors du secteur de l'enseignement supérieur, ainsi que les 'organisations' chargées de la dissémination des connaissances scientifiques (conférences, séminaires, etc.) et les entités qui font la promotion de l'utilisation et de la commercialisation des connaissances scientifiques (offices de transfert de technologie, offices des brevets, etc.) (Beaudry, Mouton et Prozesky, 2018).

Dans un système de recherche moderne, il y a typiquement une multitude d'institutions scientifiques qui occupent des fonctions et jouent des rôles clairement articulés, et constituent ensemble ce qui pourrait être nommé un 'mode national de production scientifique' (Waast et Krishna, 2003). Le mode national signifie que la science est faite pour le bien public et que la direction de la science est définie et orientée par les besoins socio-économiques les plus urgents d'une nation. Il implique aussi que l'État accepte qu'il ait une responsabilité majeure dans le financement des activités de recherche et de développement (Gaillard *et al.* 2002).

Malheureusement, peu de ces caractéristiques s'appliquaient aux pays d'Afrique dans les années 1990. Beaucoup d'institutions scientifiques y étaient fragiles et sensibles aux aléas des événements politiques et militaires. Elles manquaient sévèrement de ressources, et souffraient à cause du manque de clarté et d'articulation des questions de gouvernance de la recherche. Ces institutions scientifiques dépendaient des financements internationaux pour la R&D ; le mode dominant de recherche était l'individualisme plutôt que la construction des capacités institutionnelles. Aussi, il y avait une reproduction inadéquate de la force de travail scientifique et académique (diminution du nombre de programmes doctoraux et d'étudiants en thèse) et la science était faiblement inscrite dans les sociétés africaines (Beaudry, Mouton et Prozesky, 2018).

Au moins six facteurs majeurs sont à l'origine de cette désinstitutionalisation : 1) l'héritage continu de la science coloniale dans beaucoup de pays, 2) l'influence déstabilisante des événements politiques et des guerres civiles, 3) l'impact dévastateur des politiques d'ajustement structurel sur l'enseignement supérieur en Afrique, 4) le rôle des agences internationales dans l'orientation des sciences africaines, 5) la faiblesse continue des investissements dans la science par les gouvernements africains, 6) les effets continus de la fuite des cerveaux (Beaudry, Mouton et Prozesky, 2018).

II.2. LES ANNEES 2000 : UN REGAIN D'INTERET POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE EN AFRIQUE

Vers le début du millénaire, un nouveau récit a émergé dans le discours comme dans les faits, certains pays africains ont commencé à inverser la tendance. On a ainsi progressivement assisté à une renaissance de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les États africains qui ont fait des efforts considérables à la fois en termes de financement et de réformes (Fielden, 2008 ; Varghese, 2012 ; Oyewole, 2013 ; Kojoué, 2018). Ces réformes ont eu un impact considérable et dans beaucoup de cas ont permis l'amélioration de la gouvernance de l'enseignement supérieur (IIEP, 2016). La plupart du temps, elles ont cependant marqué le passage d'une dépendance aux financements des États vers des politiques « orientées marché ». Ces réformes ont abouti à un accroissement du montant de ressources disponibles pour le secteur et encouragé la diversification des fournisseurs, des programmes et des sources de financement. La privatisation des institutions publiques et la promotion du secteur privé ont fortement contribué à l'expansion quantitative de l'enseignement supérieur.

Pour améliorer leur situation, les enseignants-chercheurs se sont progressivement mobilisés à travers leurs syndicats pour faire prendre conscience aux gouvernements de l'importance de la recherche pour le développement et donc de la nécessité de valoriser leur statut. Dans des pays comme le Sénégal, le Niger et le Bénin, ils ont eu gain de cause puisque, suite à leurs revendications, leur statut a été revalorisé et leurs salaires ont été fortement augmentés par les gouvernements de leurs pays respectifs au début des années 2000. De plus, au Niger par exemple, certains enseignants-chercheurs occupent des postes de conseillers du Président de la République. Dans d'autres pays comme le Burkina Faso, le gouvernement octroie des primes à ses enseignants-chercheurs, mais leurs salaires n'ont pas été augmentés. Les revendications des enseignants-chercheurs burkinabé se poursuivent, avec l'espoir d'amener le gouvernement à améliorer leurs conditions de travail comme l'ont fait les gouvernements des autres pays de la sous-région pour leurs homologues. Dans certains pays africains, les systèmes nationaux de recherche sont réorganisés avec l'implication des États. Dans d'autres, on assiste à la création massive de nouvelles universités ; c'est notamment le cas du Niger où, de 2011 à 2014, l'État a créé sept nouvelles universités, après être resté pendant quarante ans avec la seule UAM comme université nationale.

Cependant, la recherche africaine se trouve encore en grande partie confrontée aux problèmes relevés lors des décennies précédentes et notamment aux enjeux du financement. La recherche nationale reste souvent invisible (Kojoué, 2018) et très peu structurée (Ngwe, Pilon *et al.*, 2016). Pour améliorer la situation de la recherche et de l'enseignement supérieur, les systèmes de recherche doivent encore souvent être réorganisés notamment à travers un passage au système LMD¹.

¹ De nos jours, on assiste ainsi à la création de plus en plus d'écoles doctorales dans les universités de l'Afrique de l'Ouest ayant intégré le système LMD. Ce dernier a notamment pour objectif l'harmonisation de

II.3. LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE AFRICAINE : UNE TRES FAIBLE PRESENCE AFRICAINE DANS LE MONDE

Au niveau des données mondiales sur la recherche, il est extrêmement difficile d'isoler des statistiques spécifiques sur les sciences sociales et la plupart des données couvrent donc l'ensemble des différents domaines de recherche. Les données de l'UNESCO (2015) montrent qu'en 2013, l'Afrique comptait 169 chercheurs pour un million d'habitants, soit 4,6 fois moins que l'Asie et 24 fois moins que la France qui en comptait 4125 pour un million d'habitants. De 2007 à 2013, la part de l'Afrique dans le nombre total de chercheurs a enregistré une modeste augmentation en passant de 2,3 à 2,4%. Au sein de l'Afrique, les pays d'Afrique du Nord ainsi que l'Afrique du Sud sont dans des situations plus favorables alors que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont particulièrement en retard. Comme pour l'éducation en général, l'Afrique francophone apparaît donc en retard en matière de recherche par rapport à l'Afrique anglophone.

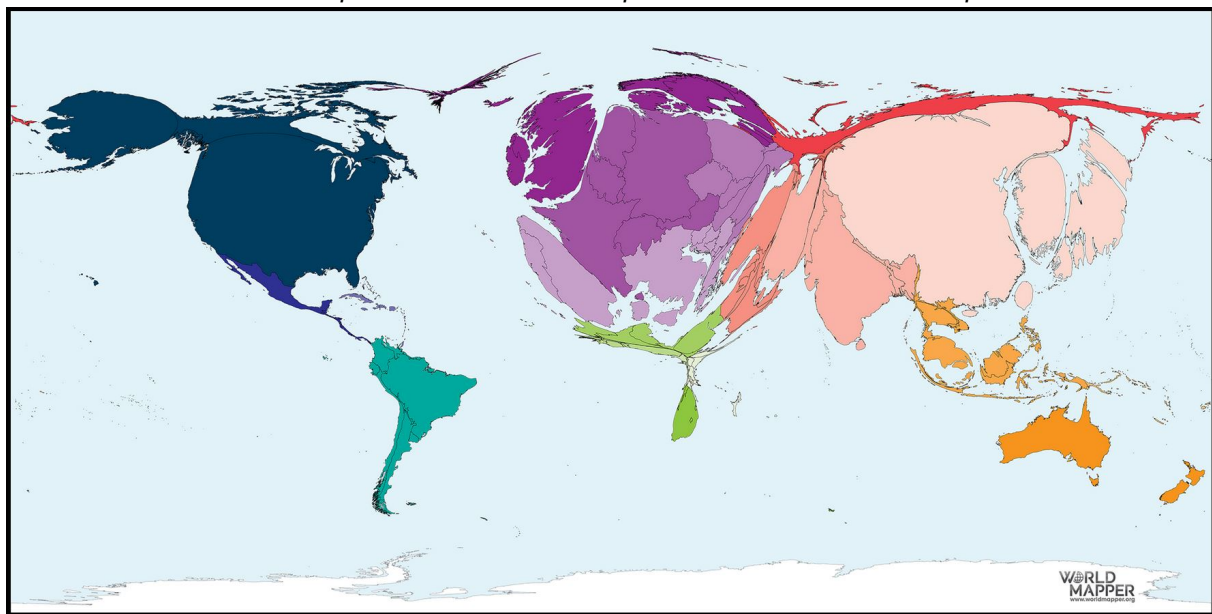
Tableau 1 : Nombre de chercheurs par million d'habitants, 2007-2013

	Chercheurs par million d'habitants			
	2007	2009	2011	2013
Monde	959,2	1 009,8	1 050,4	1 083,3
Continents/Régions				
Afrique	156,8	151,8	164,1	168,8
Afrique Subsaharienne	77,0	86,0	90,6	91,4
Afrique du Nord	474,0	418,1	467,2	494,5
Amériques	1 661,2	1 776,1	1 780,8	1 771,6
Europe	2 635,4	2 717,4	2 816,4	2 941,9
Asie	630,6	684,4	740,8	785,8
Océanie	3 173,8	3 235,7	3 226,8	3 218,9
Pays				
Afrique du Sud	389,5	388,9	387,2	408,2
France	3 566,1	3 726,7	3 920,1	4 124,6
États-Unis	3 731,4	4 042,1	3 978,7	3 984,4

Source : UNESCO (2015)

L'analyse de la production scientifique africaine par pays faite par l'UNESCO (2015) montre la domination continue de l'Afrique du Sud (27% de la production scientifique totale en 2008 et 28% en 2014) suivie par l'Égypte (20% en 2008 et 25% en 2014). Ainsi 47% de la production scientifique de l'Afrique Subsaharienne provient d'Afrique du Sud.

l'enseignement supérieur et la délivrance des diplômes, le développement des formations doctorales, l'amélioration de la qualité des formations (AUF, 2017). En intégrant le système LMD, les étudiants des pays de l'Afrique de l'Ouest ont ainsi la possibilité de faire leur doctorat sur place ou dans les pays de la sous-région.

Carte 1 : Répartition mondiale de la production d'articles scientifiques²

Source : World Mapper, 2016 d'après des données issues de la National Science Foundation

Tableau 2 : Part des publications scientifiques dans le monde, 2008 et 2014

	Nombre total de publications		Évolution (%) 2008-2014	Part des publications dans le monde (%)		Publications par million d'habitants		Publications par des coauteurs internationaux (%)	
	2008	2014		2008	2014	2008	2014	2008	2014
Monde	1 029 471	1 270 425	23,4	100	100	153	176	20,9	24,9
Continents/Régions									
Afrique	20 786	33 282	60,1	2,0	2,6	21	29	52,3	64,6
Afrique Subsaharienne	11 933	18 014	51,0	1,2	1,4	15	20	57,4	68,7
États arabes d'Afrique	8 956	15 579	74,0	0,9	1,2	46	72	46,0	60,5
Amérique	369 414	417 372	13,0	35,9	32,9	403	428	29,7	38,2
Europe	438 450	498 817	13,8	42,6	39,3	542	609	34,8	42,1
Asie	292 230	501 798	71,7	28,4	39,5	73	118	23,7	26,1
Océanie	35 882	52 782	47,1	3,5	4,2	1 036	1 389	46,8	55,7
Pays									
Afrique du Sud	5 611	9 309	65,9	0,5	0,7	112	175	51,9	60,5
France	59 304	65 086	9,7	5,8	5,1	948	1 007	49,3	59,1
Etats-Unis	289 769	321 846	11,1	28,1	25,3	945	998	30,5	39,6

Source : UNESCO (2015)

Afin d'observer plus précisément la présence de l'Afrique dans les publications scientifiques, il est possible d'utiliser les données produites par la plateforme « *Web of Science* » qui regroupe un grand nombre de bases de données bibliographiques. La littérature scientifique collectée dans le cadre de cette analyse bibliométrique se concentre toutefois surtout sur les

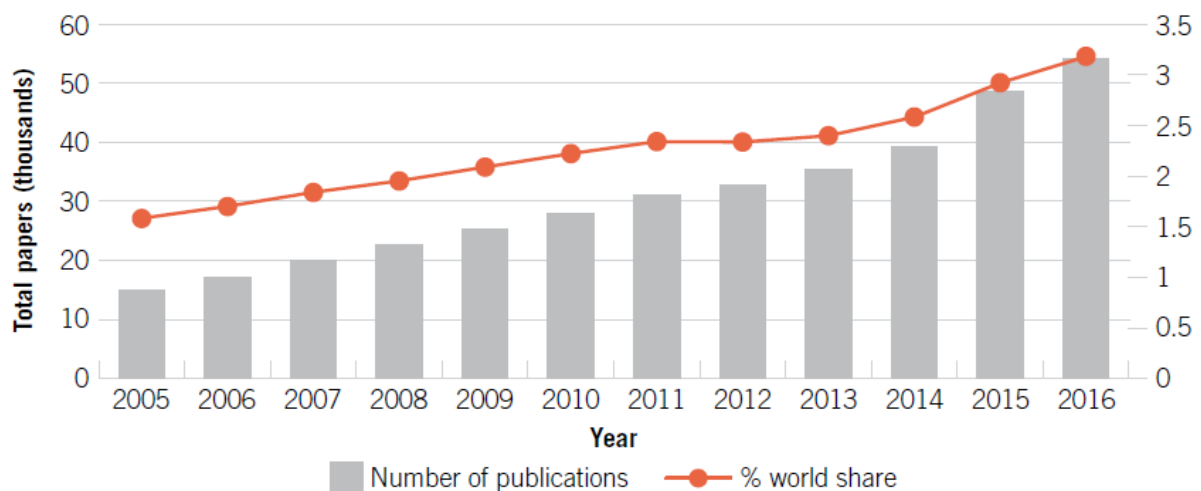
² Cette carte représente la production scientifique par pays de résidence des chercheurs (et non d'origine) dans les domaines disciplinaires suivants : physique, biologie, chimie, mathématiques, médecine, recherche biomédicale, ingénierie et technologie, sciences de la terre et de l'espace.

sciences dures³ et la littérature anglophone, ce qui produit donc un certain nombre de biais. L'outil de recherche de *Web of Science* intègre un certain nombre de critères qui permettent d'observer l'évolution du nombre de publications par géographie.

Durant les années de crise des années 1990 qui affectèrent fortement la recherche et l'enseignement supérieur, on peut ainsi observer une diminution de la part de l'Afrique dans la production scientifique mondiale. La part de l'Afrique Subsaharienne dans les publications mondiales a chuté pour passer de 1% en 1987 à 0.7% en 1996 (Tijssen, 2007). Durant les années 1998-2000, ce sont les pays de l'Afrique du Nord (Égypte, Algérie, Libye, Maroc et Tunisie) qui permettaient surtout d'expliquer la modeste croissance de la part de l'Afrique dans la production scientifique mondiale. La production scientifique en Afrique a commencé à augmenter depuis le début des années 2000 (Mouton et Boshoff, 2010 ; Arvanitis et Mouton, 2018a, 2018b).

Les informations collectées par Mouton et Blanckenberg (2018) montrent une tendance à la hausse de la production scientifique africaine. Ainsi le nombre de publications scientifiques intégrées dans la plateforme du *Web of Science* est passé de 15 285 en 2015 à 54 069 en 2016. L'augmentation des publications produites par des chercheurs africains a été plus forte que l'augmentation mondiale et la part de l'Afrique a plus que doublé passant de 1,5% en 2005 à 3,2% en 2016. La part mondiale des dépenses intérieures brutes en R&D de l'Afrique étant de 1,3% en 2013, il convient de souligner la capacité de la recherche africaine à publier relativement beaucoup avec relativement peu de moyens.

Figure 1 : Nombre de publications scientifiques africaines et part dans les publications mondiales, 2005-2016



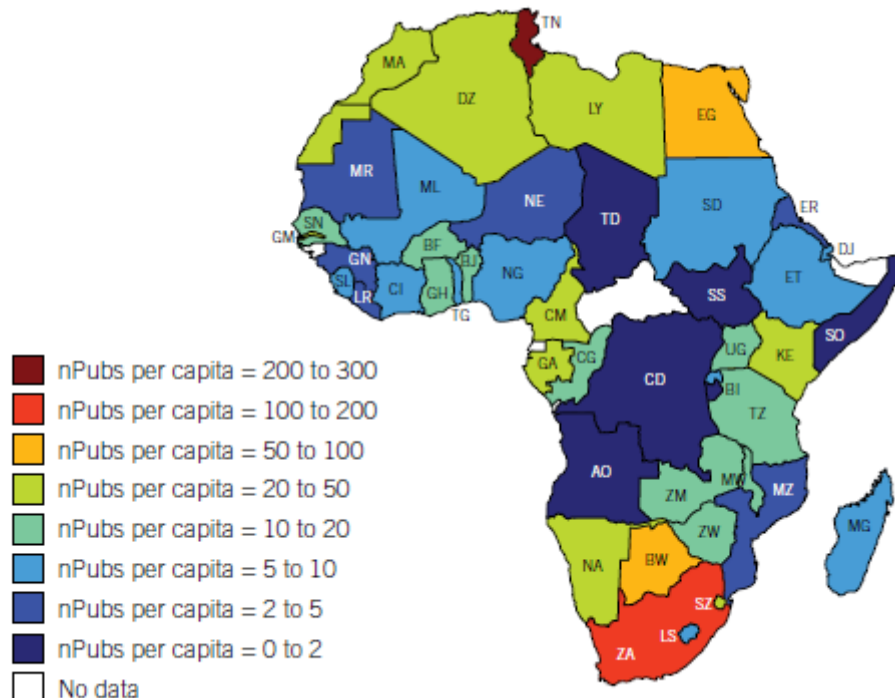
Mouton et Blanckenberg (2018) sur la base des données Web of Science

En termes de pays, l'Afrique du Sud domine très nettement les publications du continent suivi ensuite par les pays d'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc), le Nigéria et l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda et Tanzanie). Ces résultats se vérifient même en tenant compte de

³ Les domaines concernés sont principalement l'agriculture, la biologie, le génie, la médecine, les sciences de la santé, les mathématiques, la physique, la chimie, l'anthropologie, le droit, les sciences de l'information, l'architecture, la danse, le cinéma et le théâtre.

la taille de la population des pays. Les pays sahéliens et les grands pays d'Afrique centrale sont ainsi très en retard par rapport aux autres pays de la région. Il existe ainsi un vrai écart entre pays francophone et pays anglophone en Afrique.

Carte 2 : Nombre de publications scientifiques normalisé par la population du pays, 2011-2015



Source : Arvanitis et Mouton, 2018b

Malgré les biais linguistiques et de disciplines de la base de données *Web of Science*, il est possible d'analyser les domaines de recherche dans lesquels les chercheurs africains publient le plus (Mouton et Blanckenberg, 2018). Il s'agit principalement des domaines de la santé (médecine tropicale, parasitologie, maladies infectieuses) et des ressources naturelles (zoologie, agronomie, sciences de sols, biodiversité), les sciences sociales étant largement moins représentées.

Les résultats montrent également que les collaborations de recherche ont augmenté. Ainsi près de la moitié des publications des chercheurs africains sont faites dans le cadre de collaborations internationales. Les citations des travaux des chercheurs africains même si elles restent encore assez faibles sont également en augmentation. Entre 1980 et 2014, les citations (MNCS, field normalised citation score) sont passées de 0,48 à 0,73.

II.4. LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES EN AFRIQUE FACE AU PROBLEME DE LA CONSULTANCE

Selon de Sardan (2008), les sciences sociales sont souvent oubliées sur le continent africain quand il est question de « politique scientifique », mais excessivement mobilisées dès qu'il est question de « développement ». Selon cet auteur, en Afrique, les principaux problèmes

auxquels se trouvent confrontées les sciences sociales sont l'omniprésence de la consultance, le manque ou l'absence de moyens alloués à la recherche par l'État, l'absence d'une politique de recherche en sciences sociales, le peu d'intérêt concret manifesté par les centres de recherche, les universités et les coopérations bilatérales ou multilatérales des pays développés pour l'appui à la constitution et au développement de pôles d'excellence autonomes en sciences sociales dans les pays africains, la diminution alarmante des bourses de mastère et surtout de doctorat vers les pays développés et la détérioration de la qualité du système d'enseignement. C'est aussi la faiblesse des financements publics de la recherche qui entraîne une mobilisation accrue de travaux de consultance que les institutions de développement contribuent à renforcer en les finançant (Ngwe, Pilon *et al.*, 2016).

La consultance présente au moins deux avantages : (i) « ce marché distribue des revenus importants, et permet à de nombreux professionnels africains en sciences sociales de multiplier par trois, cinq, ou même dix, leurs salaires. Certes, l'accès à ce marché est inégal, et si certains y gagnent parfois plus que les chercheurs les mieux diplômés des pays développés, beaucoup n'ont qu'un accès épisodique aux ressources de la consultance. Mais celle-ci fournit un débouché important aux (trop) nombreux étudiants en sciences sociales de l'université ; (ii) ce recours des institutions de développement aux sciences sociales est une forme de reconnaissance et de valorisation de celles-ci, et les introduit dans le monde de l'appui à l'action publique et de l'aide à la décision. Sur le principe, c'est un avantage. Dans les faits, on peut se demander si les expertises sociologiques qui s'empilent dans les placards ont un impact réel. Mais c'est une autre question » (Oliver de Sardan, 2011).

Quant aux inconvénients de la consultance, ils sont très importants et handicapent profondément la recherche en sciences sociales : (i) dans la mesure où la plupart des enseignants en sciences sociales de l'université passent leur temps libre hors enseignement à rechercher des consultations ou à en faire, ils n'ont pas de temps à consacrer à l'élaboration de programmes de recherche et encore moins à des recherches de terrain ; (ii) pour la même raison, ils ne font que très peu de recherches documentaires, et sont très peu à jour dans leurs lectures, alors que les connaissances évoluent très rapidement dans le domaine des sciences sociales ; (iii) dans la consultation, l'expert est coupé du milieu universitaire (chacun pour soi) et fait travailler des enquêteurs selon un schéma de sous-traitance au service de ses intérêts personnels : ceci est aux antipodes des débats et échanges entre collègues, indispensables aujourd'hui à une bonne recherche.

L'effet le plus négatif est sans doute celui de la perte des repères sur ce que sont les critères d'une bonne recherche. Les règles du jeu, les ressources et les contraintes de la consultance sont différentes de celles de la recherche comme le montre le tableau suivant.

Tableau 3 : Différences entre le monde de la consultance et le monde de la recherche

Monde de la consultance	Monde de la recherche
Termes de référence imposés (sujet, questions de recherche, méthodologie, sites, etc.)	Problématique élaborée principalement par le chercheur, qui choisit à cet effet ses propres outils méthodologiques
Temps imparti court ou très court	Travaux à moyen ou à long terme
Enquêtes rapides, peu de temps de terrain	Priorité aux enquêtes de terrain intensives
Pas ou peu de recherche documentaire	Recherche documentaire tous azimuts

académique, lecture préférentielle ou unique de rapports et littérature grise ou officielle	systematique
Positionnement dans des débats internes au monde du développement (pauvreté, participation, efficacité, <i>empowerment</i> , gestion, etc.	Positionnement dans des débats scientifiques, théoriques et empiriques
Usage de la rhétorique des bailleurs de fonds (cadre logique, objectifs généraux et spécifiques, recommandations, etc.)	Usage de la rhétorique de la recherche (états de la question, problématique, hypothèses, questions de recherche, références théoriques
Recours routinier et immodéré aux travaux d'autrui sans souci de citation, voire parfois au quasi plagiat (copier-coller, non-respect des normes académiques en matière de citations et de référence)	Normes strictes quant aux citations et références, forte condamnation du plagiat
Pression forte pour une aide à l'action et une recherche opérationnelle au service du commanditaire	Priorité à la production de connaissances nouvelles et empiriquement fondées
Autocensure pour ne pas déplaire au commanditaire	Liberté de parole, priorité à la véracité
Produit : un rapport	Produit : un article, un chapitre, un livre
Évaluation des rapports par des bailleurs de fonds peu compétents en sciences sociales	Évaluation des publications par des pairs

Source : Olivier de Sardan (2011)

À force de s'adonner à des activités de consultation qui accaparent leur temps, de nombreux enseignants-chercheurs africains en sciences sociales finissent par s'éloigner des standards de la recherche et par « perdre la main ». Cependant, l'expérience du LASDEL, laboratoire de sciences sociales nigéro-béninois créé en 2001 au Niger et en 2004 au Bénin offre une tentative de réponse intéressante afin d'éviter de tomber dans les pièges de la consultance.

Encadré 6 : L'expérience du LASDEL

Ayant officiellement vu le jour le 9 mars 2001 à Niamey (Niger) par la signature d'une convention entre différentes institutions, le LASDEL (Laboratoire d'Études et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local) est un laboratoire de recherche en Sciences Sociales à vocation sous régionale. Ce laboratoire a ensuite été étendu à Parakou (Bénin) en 2004. Il conduit des programmes de recherche empirique dans différents pays africains : Niger, Mali, Burkina, Bénin et Ghana. Les programmes de recherche ont trait à la gouvernance ; autrement dit, ils portent sur la délivrance et la gestion de biens et services publics et collectifs en Afrique. Ce laboratoire représente une expérience de coopération Nord-Sud innovante non seulement dans son contenu, mais également dans ses orientations. En Afrique, les mécanismes de financement de la recherche par les pays africains sont faibles ; les États dépendent du Nord pour le financement de leurs politiques de développement (dont la recherche). Les chercheurs africains sont plus enseignants que chercheurs. La consultance occupe leur temps plus que la recherche. Au moment de la création du LASDEL, l'idée était de combler le gap dans la recherche universitaire très marginale. Le LASDEL permet de faire de la recherche active. Où trouver les moyens pour mettre en place cette initiative ? C'est là où le LASDEL a été intéressant puisqu'il a bénéficié du soutien non seulement d'institutions du Nord (notamment l'IRD), mais aussi d'institutions du Sud. Financées par les institutions de développement partenaires, les recherches sont conduites selon des dispositifs méthodologiques propres au LASDEL, et non pas selon des termes de référence imposés. L'expérience du LASDEL permet de voir comment un réseau de chercheurs et d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche met en place une structure entièrement axée vers le renforcement des capacités de recherche africaine en sciences sociales. Le cas du LASDEL est toutefois assez rare et unique au Niger (Tidjani Alou, 2009 ; Marou Sama, 2016).

II.5. INITIATIVES REGIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN AFRIQUE

Afin d'améliorer la situation de la recherche et de l'enseignement supérieur en Afrique, les gouvernements et entités régionales se mobilisent⁴. En 2005, les chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC, créée le 16 Mars 1994) ont ainsi signé la « Déclaration de Libreville », déclaration d'intention en vue de construire l'Espace CEMAC de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation. Le principe retenu est l'harmonisation des dispositifs de l'enseignement supérieur dans les six pays membres et l'adoption du système LMD par toutes les universités. Pour ce faire, les partenaires sont appelés à s'organiser afin de mutualiser leurs ressources et à négocier ensemble avec les partenaires techniques et financiers (Nzinzi, 2011). De leur côté, les pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA, créée en 1994) ont décidé d'adopter le système LMD en 2007. Les objectifs annoncés sont d'améliorer la performance des institutions d'enseignement supérieur, d'assurer la reconnaissance internationale des diplômes délivrés au sein de l'UEMOA et de favoriser la mobilité des apprenants, des enseignants et des chercheurs (directive n°03/2007/CM/UEMOA).

En ce qui concerne les instruments de mise en œuvre de l'intégration régionale des systèmes éducatifs, la Commission de l'UEMOA apporte un appui financier à la mise en œuvre des réformes destinées à améliorer les conditions d'accès à l'enseignement et sa qualité. Depuis 2004, l'UEMOA a ainsi lancé un « projet d'appui à l'enseignement supérieur » (PAES), dans le cadre du programme économique régional (PER). Celui-ci comporte quatre composantes : (i) une reconfiguration de l'offre de formation, (ii) une amélioration de l'offre de formation, (iii) une amélioration de la gestion et de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur et (iv) une amélioration de la participation et du dialogue social. Les financements doivent ainsi appuyer la généralisation du système Licence-Master-Doctorat (LMD) fondé sur des standards internationaux de pertinence et de qualité. Le développement de programmes régionaux de formation, l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'harmonisation des normes et règles de gestion et l'ouverture des universités vers le monde professionnel sont certaines des composantes de ce PAES (UEMOA, 2004). L'UEMOA appuie ainsi financièrement la mise en place dans l'ensemble des huit pays membres de centres d'excellence universitaire et de recherche. Ceux-ci étaient douze en 2005, puis sont passés à vingt en 2012. Un certain nombre de ces centres d'excellence sont issus des écoles inter-États qui connaissaient d'importantes difficultés de financement. Parmi la soixantaine d'instituts n'ayant pas été retenus en 2011 pour devenir des centres d'excellence, dix-neuf d'entre eux bénéficient à cette fin d'un programme de remise à niveau. C'est notamment le cas au Bénin et en Guinée-Bissau, deux pays n'ayant pas encore de centre d'excellence. Enfin, un certain nombre de bourses d'excellence sont accordées sur des financements du PAES. Ces bourses concernent les ressortissants des États membres de l'UEMOA qui entament une

⁴ Dans une étude menée en 2012 pour la Division Enseignement Supérieur de la Banque Mondiale, environ 120 initiatives ont été identifiées pour renforcer l'enseignement supérieur en Afrique durant les 30 dernières années (avec une augmentation significative de ces initiatives depuis 2000) (Beaudry, Mouton et Prozesky, 2018).

formation de troisième cycle dans un établissement d'enseignement supérieur public implanté sur le territoire de l'Union.

La conférence régionale sur l'enseignement supérieur réunie à l'initiative de l'Unesco et de l'UEMOA à Bamako en septembre 2011 dont le thème était « Bâtir sur les meilleures pratiques pour accélérer l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'apprentissage et la recherche dans l'enseignement supérieur en Afrique », a permis de lancer un projet régional en vue de l'application des normes internationales de qualité pour la délivrance des diplômes, de la mise en place de mécanismes nationaux d'évaluation de la qualité des programmes, de la promulgation des dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires à la mise en œuvre de la réforme LMD, ainsi que de la création d'un mécanisme régional de suivi, de coordination et de mutualisation des bonnes pratiques. Un autre objectif de ce projet est de mettre à la disposition des universités une bibliothèque virtuelle interconnectée au niveau régional. L'idée est alors de créer un institut virtuel pour dispenser des cours en ligne et assurer le suivi et la gestion des systèmes de transfert et d'accumulation de crédits.

Dans le cadre du « projet d'appui au réseau d'institutions africaines de sciences et de technologies », la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) soutient également deux centres d'excellence de la sous-région. S'ajoutant à ces centres d'excellence régionaux, d'autres formations à caractère régional ont été créées. Le Pôle d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale (PAPSESEC) constitue aussi un exemple innovant d'appuis régionaux à l'enseignement supérieur. Le PAPSESEC intervient depuis 2010 dans les pays de la CEMAC afin de mettre à disposition de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics et privés de l'Union une expertise de haut niveau rapidement mobilisable. L'objectif est de regrouper au niveau régional l'expertise et ainsi atteindre la masse critique nécessaire à l'obtention de résultats innovants et à leur valorisation économique. Les interventions du PAPSESEC portent sur l'adéquation entre formation et emploi, la professionnalisation des enseignants-chercheurs, la structuration de la recherche et des écoles doctorales ou encore l'innovation et l'entrepreneuriat. Les soutiens techniques et financiers du MEAE au PAPSESEC sont toutefois en forte réduction et sa survie est en question.

Encadré 7: Les communautés économiques régionales de l'Afrique et l'intégration scientifique

Les communautés économiques régionales de l'Afrique « jouent un rôle croissant dans l'intégration scientifique de la région, alors que le continent se prépare à la création, en 2028, de sa propre communauté économique. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, créée le 28 Mai 1975) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC, créée le 17 août 1975) ont toutes deux adopté ces dernières années une stratégie régionale de la STI qui complète les plans décennaux du continent⁵. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a confié au Conseil interuniversitaire pour l'Afrique de l'Est la mission de créer un Espace commun de l'enseignement supérieur. Le développement en cours de réseaux de centres d'excellence sur tout le continent devrait favoriser une mobilité scientifique et un partage de l'information accrus, dès lors que les obstacles à la libre circulation des scientifiques peuvent être levés » (UNESCO, 2005).

⁵ Le *Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie* (2005–2014) et la *Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique* (STISA-2024) qui lui a succédé.

Certaines organisations supranationales et dépassant le cadre des deux Unions interviennent également. Ainsi, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) et le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) exercent une influence directe sur la gouvernance académique des établissements d'enseignement supérieur de la Zone franc. Le CAMES organise notamment un concours d'agrégation unique pour l'ensemble de ses membres et travaille sur la reconnaissance réciproque des diplômes. L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), et la Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique et d'Océan Indien (CRUFAOCI) servent également de cadre de concertation et d'instruments de renforcement de leurs capacités institutionnelles. En 2009, la déclaration de Dodowa émise par l'Association des Universités Africaines a lancé le Réseau d'assurance-qualité africain (AFRIQAN) afin d'appuyer les institutions de promotion de la qualité. Toutes ces institutions rejoignent les démarches engagées par la CEMAC et l'UEMOA pour la création d'un espace régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle.

Encadré 8 : Le CAMES : création et impact sur les carrières des enseignants-chercheurs africains

En Afrique, 19 pays, la plupart francophones (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo) sont membres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). Le CAMES est chargé d'assurer l'évaluation des chercheurs et universitaires de ces pays pour les changements de grades. Le CAMES est une institution interafricaine ayant vu le jour à Niamey (Niger) le 22 janvier 1968 « par la résolution N°23 adoptée par les chefs d'États de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) » (Sato, Adiko, Manso, 2003). Le CAMES est plus exigeant que les instances nationales d'évaluation des enseignants-chercheurs. En effet, le nombre de publications qu'il impose pour autoriser les changements de grade des enseignants-chercheurs est supérieur à celui des instances nationales d'évaluation. Ces dernières jugées inefficaces ont fini par être abandonnées par certains pays africains qui confient l'évaluation de leurs enseignants-chercheurs au CAMES. Dans son système d'évaluation, le CAMES privilégie les publications faites dans des revues étrangères pour éviter les publications faites sur place (dans les pays d'origine des enseignants-chercheurs) et dont la crédibilité peut être suspecte. De ce fait, l'une des raisons qui pousse les enseignants-chercheurs africains à publier à l'extérieur est justement de satisfaire aux exigences du CAMES dans un souci d'évoluer rapidement dans la carrière. En plus de permettre aux enseignants-chercheurs africains de publier plus, le CAMES leur permet de sortir de leur isolement en se positionnant par rapport à leurs homologues de la sous-région et d'être crédibles à l'échelle régionale et internationale (Marou Sama, 2016).

Dans le domaine des sciences sociales, le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales (CODESRIA) œuvre pour la construction de « sciences sociales africaines ». Le CODESRIA mobilise des chercheurs venant de tout le continent (anglophones, francophones, arabophones, lusophones), à travers divers types d'activités (programmes de recherche, publications, séminaires, colloques, ateliers, assemblées générales tenues tous les trois ans) (CODESRIA, 2003). « La décision des membres fondateurs institutionnels du CODESRIA de créer le Conseil a été essentiellement motivée par le désir de mettre en place un forum continental structuré dans le cadre duquel, outre les objectifs scientifiques qu'ils souhaitent poursuivre, ils pourraient partager leurs expériences

en matière de création d'institutions et travailler ensemble au renforcement mutuel » (CODESRIA, 2007). Venant des universités et centres de recherche du continent, les chercheurs s'appuient sur le CODESRIA dans le cadre de leurs activités de recherches, mais cette institution ne leur offre pas de position statutaire (CODESRIA, 2007 ; Abdoulaye Barro A., 2010).

Encadré 9: Le CODESRIA

Créé en 1973, le CODESRIA est présenté comme « l'institution panafricaine la plus importante en sciences sociales en Afrique, du moins par son ancienneté et par son agenda de recherche très ambitieux ». Au moment de la création de cette institution panafricaine, l'idée était de surmonter les effets de la crise économique et de dépasser les barrières linguistiques engendrées par la colonisation. La vocation panafricaine affichée par le CODESRIA comporte des manifestations "contre-hégémoniques". En effet, dès le départ, cette institution a adopté « une posture africaniste radicale, non seulement sur point de vue des rapports politiques Nord/Sud, mais aussi du point de vue scientifique, avec le projet de mettre en place une science sociale dite "africaine" (Abdoulaye Barro A., 2010).

En plus des États africains, le CODESRIA a d'autres bailleurs : l'Agence suédoise pour la coopération (Sida/SAREC), le CRDI, le Ministère norvégien des affaires étrangères, l'Agence danoise pour le développement international, des Fondations (Ford, Mac Arthur, Carnegie Corporation), des ONG, des organisations affiliées aux Nations unies. Toutefois, selon Abdoulaye Barro A. (2010), malgré sa dépendance financière vis-à-vis de ses bailleurs, le CODESRIA affiche clairement une politique d'autonomie en tentant d'échapper à la "dépendance intellectuelle", au moins par le contenu de ses thématiques. Pour ce faire, cette institution veille à ce que la part de chacun de ses bailleurs ne dépasse pas 30% de son budget.

À ces initiatives régionales, s'ajoutent de nouvelles initiatives émanant des agences internationales, notamment la Banque mondiale. La plupart de ces initiatives internationales présentent l'intérêt de mettre l'accent sur le renforcement des institutions de recherche africaines (Beaudry C., Mouton J. et Prozesky H., 2018).

Par ailleurs, l'appel d'Abidjan a été officiellement lancé à l'Université de Cocody le 29 novembre 2017 par des chercheurs africains en marge du sommet Union Africaine – Union Européenne afin d'interpeller les décideurs africains sur l'importance d'appuyer la science et les technologies en Afrique. L'appel d'Abidjan s'inspire du modèle de l'*European Research Council* (ERC). Dans cet « appel d'Abidjan 2017 en faveur de la science et de la technologie », les pétitionnaires écrivent que « le continent africain souffre, malgré la compétence intellectuelle de ses chercheurs, de beaucoup d'insuffisances et de faiblesses en matière de recherche scientifique, de science et de technologie ».

III. Financements de la recherche africaine

III.1. LES DEPENSES NATIONALES DE RECHERCHE

Le niveau des dépenses nationales de recherche dans les pays africains peut être appréhendé via les dépenses intérieures brutes en R&D (DIRD). Si ces dépenses varient fortement entre pays, celles-ci sont faibles en moyenne, mais en augmentation. Ainsi en 2013, les dépenses de recherche (publique et privée) ne représentent que 17,9 US\$ par habitant en Afrique (12,4 US\$ en Afrique subsaharienne) contre 147,5 US\$ en Asie (30,5 US\$ en Asie du Sud), 206,3 US\$ au niveau mondial et jusqu'à 1202 US\$ en Amérique du Nord (UNESCO, 2016). En termes de poids dans le financement mondial, l'Afrique ne représente que 1,3% (0,8% pour l'Afrique subsaharienne) avec 19,9 milliards US\$ en 2013. Entre 2007 et 2013, l'Afrique est la 2^{ème} région au monde après l'Asie qui a le plus augmenté ses dépenses de recherche. En 6 ans, les DIRD ont augmenté de 54% en Afrique contre 31% au niveau mondial. Cette augmentation est toutefois plus le fait des pays d'Afrique du Nord (+96%) que des pays d'Afrique Subsaharienne (+32%).

Tableau 4 : Dépense intérieure brute en R&D (DIRD) en 2007-2013.

	DIRD (en milliards de dollars PPA)		Part de la DIRD mondiale (en %)		DIRD par habitant (en dollars PPA)	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Afrique	12,9	19,9	1,1	1,3	13,5	17,9
Afrique Subsaharienne	8,4	11,1	0,7	0,8	11	12,4
États arabes d'Afrique	4,5	8,8	0,4	0,6	23,4	41,2
Europe	291,1	335,7	26,2	22,7	368,3	410,1
Amérique du Nord	382,7	427	33,8	28,9	1136,2	1201,8
Asie	384,9	622,9	34	42,2	97,2	147,5
Asie du Sud	35,4	50,9	3,1	3,4	23	30,5
Monde	1132,3	1477,7	100	100	169,7	206,3

Sources : UNESCO (2015)

Cette réémergence des financements nationaux de recherche en Afrique peut être perçue par la mise en place d'un nombre de plus en plus important de fonds nationaux de recherche. Ces fonds nationaux africains de recherche visent notamment à permettre aux chercheurs et enseignants-chercheurs de conduire des activités de recherche en relation avec les thèmes prioritaires définis localement (Waast et Gaillard, 2001). En 2013 et dans 17 pays africains, on trouvait déjà un total de 40 fonds nationaux destinés à la recherche, à l'innovation, au développement, à la santé, à l'éducation supérieure, et 21 fonds nationaux sont en cours de création dans ces pays (Mouton, Gaillard et Van Lill, 2014). Même s'il est difficile de quantifier ce phénomène, le nombre de ces fonds nationaux de recherche en Afrique semble continuer à progresser.

Les fonds nationaux de recherche (Mouton, Gaillard et Van Lill, 2014) sont mis en place par les gouvernements africains au niveau des institutions de recherche bénéficiaires et/ou au niveau des Ministères relatifs à la recherche. Par exemple, au Niger, depuis 2005, le gouvernement a mis en place un fonds d'incitation à la recherche au sein de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM). A la faveur de la création du Ministère de la recherche

scientifique et de l'innovation (MRSI), un Fonds national de la recherche et l'innovation pour le développement (FONRID) a été créé au Burkina Faso en 2011. De même, l'État nigérien a mis en place un Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'innovation Technologique (FARSIT) au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Autres exemples : l'État béninois a mis en place en 2012 le Fonds national de la recherche scientifique et de l'innovation technologique (FNRSIT) pour « assurer le financement du système national de recherche scientifique et d'innovation technologique, afin de faire de la recherche un véritable levier de développement du Bénin ». De son côté, l'État malien, à travers le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) a mis en place le Fonds compétitif pour la recherche et l'innovation technologique (FCRIT). Il s'agit d'un fonds compétitif permettant de financer de nouvelles recherches (type financements ANR en France). Cependant les recherches en sciences sociales sont à ce jour peu financées par ce moyen. À titre d'illustration, sur 30 à 40 projets en SHS soumis au FCRIT, un seul a été sélectionné à ce jour.

Encadré 10 : L'Université Abdou Moumouni de Niamey au cœur des préoccupations de l'État nigérien qui s'est réengagé dans l'appui à la recherche

Le Niger présente l'intérêt de s'être fortement réengagé dans la R&D depuis les années 2000 de façon originale en se focalisant sur l'Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM). En effet, l'État a commencé à donner des financements à cette dernière, ce qui lui a permis de mettre en place un fonds d'incitation à la recherche depuis 2005.

Créée en 1971 au sein de la capitale Niamey, l'Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM) est la première institution nationale de recherche du Niger. Après s'être désengagé du financement de la recherche dans les années 1990, le Gouvernement nigérien place aujourd'hui l'UAM au cœur de ses préoccupations (construction de nouvelles salles de cours, forte augmentation des enseignants-chercheurs, mise en place d'un fonds d'incitation à la recherche au sein de l'UAM depuis 2005). Les financements nationaux dont bénéficie désormais l'UAM, même s'ils restent insuffisants, permettent aux chercheurs de l'UAM de mettre en œuvre des projets en relation avec les thèmes prioritaires nationaux (Marou Sama, 2016).

Toutefois, ce réengagement de l'État nigérien ne concerne pas l'Institut National de Recherche agronomique du Niger (INRAN, créé en 1975) qui traverse une crise financière grave depuis le désengagement du Gouvernement nigérien. Étant donné que l'agriculture constitue la principale activité économique du Niger, on pourrait s'attendre aussi à ce que le Gouvernement nigérien mette en place un fonds de recherche au niveau de l'INRAN. Pourtant ce n'est pas le cas. Les chercheurs de l'INRAN doivent en permanence se tourner vers l'étranger pour le financement de leurs recherches. On est ainsi amené à se demander si, en se concentrant sur l'UAM, la stratégie de l'État ne consiste pas à développer surtout l'enseignement supérieur et non la recherche.

III.2. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ALLOUEE A LA RECHERCHE

III.2.1. Comment mesurer l'aide internationale ciblant la recherche ?

Les données sur l'aide publique internationale sont principalement collectées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et reposent principalement sur les déclarations des membres du CAD, des organisations multilatérales et d'autres donateurs. La base de données mondiale du CAD comprend une ventilation des flux d'aide publique au

développement (APD) engagés et décaissés par les pays donateurs aux pays bénéficiaires ou aux secteurs. Les données du système de notification des créanciers (CRS) contiennent des informations détaillées sur les engagements et les décaissements relatifs aux projets individuels et aux programmes d'aide. Les données de CRS couvrent uniquement les activités entreprises par les différents pays membres du CAD dans le cadre de leur APD bilatérale et les activités d'aide financées par les institutions multilatérales dans le cadre de leur budget ordinaire.

L'aide ciblant spécifiquement les activités de recherche est assez difficile à faire ressortir des données collectées par le CAD. Parmi les 207 sous-secteurs ciblés par ces données, huit mentionnent explicitement la recherche dans leurs intitulés. Il s'agit alors de l'aide ciblant l'éducation, la santé, l'énergie, l'agriculture, les forêts, les ressources halieutiques, la technologie, l'environnement et les secteurs autres. Une partie de l'aide à l'enseignement supérieur peut également indirectement inclure des activités de soutien à la recherche, toutefois une partie de cette aide comptabilise des frais d'écolages versés pour l'accueil d'étudiants étrangers⁶. Dans la suite de ce travail, nous analyserons l'agrégation de ces huit catégories et dans une moindre mesure l'aide à l'enseignement supérieur. L'aide à la recherche n'étant toutefois pas un sujet particulièrement prioritaire du côté du CAD, ces données sont sujettes à caution et sont très dépendantes de la qualité de la comptabilisation de cette aide par les acteurs internationaux. De plus, les programmes des institutions qui sont productrices de recherche publique pour le développement (IRD, CIRAD, etc.) ainsi que les fondations privées (Gates, Mastercard, etc.) ne sont a priori pas ou peu comptabilisés dans ces données.

III.2.2. Quels sont les montants et les thèmes de recherche financés par l'APD ?

Sur la base des données d'aide décaissée pour 2016, un total de 2060 millions de \$US d'aide a ciblé la recherche⁷ et 3772 millions de \$US ont ciblé l'enseignement supérieur soit 1,1% et 2,1% du total de l'aide. En Afrique subsaharienne uniquement, l'aide à la recherche a représenté 352 millions de \$US contre 599 millions pour l'enseignement supérieur soit respectivement 17,1% et 15,9% du total de l'aide mondiale allouée à ces deux secteurs. Par rapport au total de l'APD allouée à l'Afrique subsaharienne, la recherche représente 0,8% et 2,1% en incluant l'enseignement supérieur.

⁶ « Selon les chiffres déclarés par la France au comité pour l'aide au développement de l'OCDE au titre de l'APD pour l'année 2015, qui sont les derniers chiffres disponibles, la France a consacré pour cette année 926 millions d'euros d'aide bilatérale à l'éducation dans les pays en développement. Sur ce total, 72 % sont dirigés vers l'enseignement supérieur, dont la quasi-totalité vers les bourses et frais d'écolages versés pour l'accueil d'étudiants étrangers en France, des fonds qui ne contribuent pas au développement des systèmes éducatifs des pays ». Question écrite n° 05075 de M. Maurice Antiste (Martinique - SOCR) publiée dans le JO Sénat du 24/05/2018

⁷ Il s'agit donc ici de la somme des 8 sous-secteurs des données CRS qui mentionnent explicitement la recherche.

Tableau 5 : APD ciblant l'enseignement supérieur et la recherche, en millions de \$US, 2016

	Recherche en éducation	Recherche médicale	Recherche en énergie	Recherche en agriculture	Recherche forestière	Recherche en ressources halieutiques	Recherches technologiques	Recherche environnementale	Institutions de recherche	Total APD recherche	Enseignement supérieur	Total APD recherche et enseignement supérieur	APD total
Afrique subsaharienne	20,50	38,69	2,70	152,92	0,62	1,52	2,12	51,53	81,36	351,97	598,85	950,82	45077,
Afrique du Nord	0,10	0,38	0,21	1,93	0,00	0,00	1,56	6,05	7,96	18,20	425,67	443,87	7936
Amérique du Sud	0,68	4,69	1,18	13,76	0,08	0,55	1,75	15,27	17,10	55,07	194,96	250,03	4577
Moyen-Orient	0,52	2,57	0,17	0,10	0,00	0,03	0,00	0,92	3,66	7,99	289,70	297,69	20787
Asie centrale et du sud	2,45	10,23	1,38	26,04	0,26	1,02	3,40	20,23	27,73	92,74	532,44	625,18	23449
Pays en développement	52,57	288,22	25,00	569,80	9,80	4,02	91,94	281,73	736,44	2059,52	3772	5831,54	180980

Source : CAD/OCDE (2018)

Pour l'Afrique subsaharienne, les recherches en agriculture constituent 43% des financements contre 15% destinés aux recherches sur l'environnement, 11% pour les recherches médicales et 6% les recherches en éducation. L'aide à la recherche sur les secteurs de l'énergie, des technologies, sur les forêts et ressources halieutiques est très faible (1% ou moins) tandis que les recherches et institutions de recherche non identifiées représentent 23%. Par rapport à l'ensemble des pays en développement, l'aide ciblant directement les institutions de recherche est moins importante. Parmi les thématiques de recherche, il est impossible de faire une répartition entre sciences sociales et sciences dures, mais on peut imaginer qu'au-delà de l'éducation et des recherches non-identifiées, la plupart des autres domaines soient plutôt le fait des sciences dures.

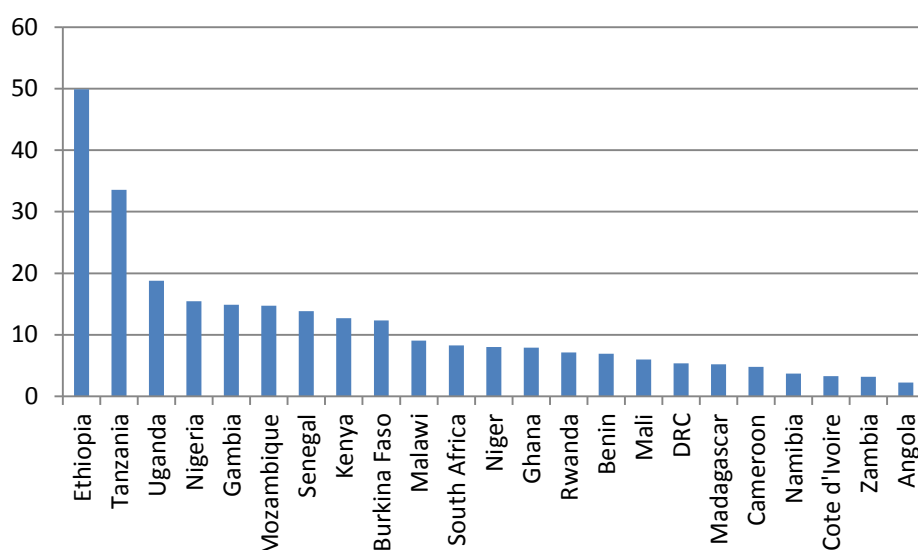
Figure 2 : Répartition de l'APD ciblant la recherche, Afrique subsaharienne (ASS) et Pays en développement (PED), 2016

Source : CAD/OCDE (2018)

III.2.3. Quels sont les pays bénéficiaires ?

Parmi les 49 pays d'Afrique subsaharienne, 23 ont reçu plus de 2 millions d'euros d'aide à la recherche en 2016. Avec respectivement 50 et 34 millions d'US\$ l'Éthiopie et la Tanzanie sont les deux pays recevant le plus d'aide dans le domaine de la recherche. Mis à part ces deux pays, les montants investis dans la recherche nationale sont assez faibles.

Figure 3 : Répartition de l'APD ciblant la recherche, 2016, en millions d'US\$



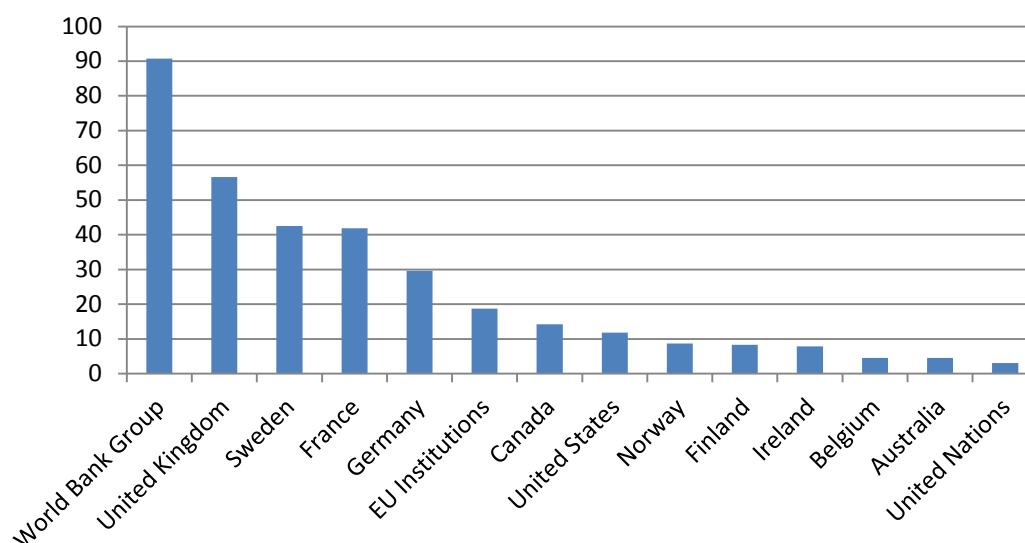
Source : CAD/OCDE (2018)

III.2.4. Quels sont les acteurs de l'aide publique qui financent la recherche ?

En Afrique subsaharienne, l'aide à la recherche de 2016 a été offerte à 68 % par des pays du CAD et à 32% par des agences multilatérales. Par rapport au total des pays en développement, l'aide à la recherche de l'Afrique repose deux fois plus sur l'aide multilatérale. La Banque mondiale, l'Union européenne et dans une moindre mesure les agences des Nations Unies⁸ sont les plus gros financeurs d'aide à la recherche en Afrique sub-saharienne du côté multilatéral alors que la Grande-Bretagne, la Suède, la France, l'Allemagne et le Canada sont les plus gros financeurs bilatéraux. Les montants décaissés sont toutefois assez faibles.

⁸ Il s'agit alors essentiellement de l'UNICEF

Figure 4 : Origine de l'APD ciblant la recherche en Afrique Subsaharienne, en millions de US\$, 2016



Source : CAD/OCDE (2018)

III.2.5. Quel est le rôle de la philanthropie ?

Au-delà des organismes publics, la philanthropie s'intéresse de plus en plus au financement de la recherche en Afrique. S'il n'est pas possible d'avoir des données consolidées, une étude récente sur les fondations américaines intervenant en Afrique (Jaumont, 2018) montre que de 2003 à 2013, 97 fondations ont fait 1471 donations auprès de 439 institutions africaines d'enseignement supérieur pour un investissement de 573,5 millions de dollars. Les montants ne sont donc pas négligeables et pour un certain nombre de structures de recherche, les fondations privées sont donc devenues des partenaires de premier plan.

Tableau 6 : Donations faites par des fondations privées à des universités africaines.

Université	Premier donateur
Université du Cap (Afrique du Sud) : 80 902 000 \$	Fondation Gates
Université Makerere (Ouganda) : 42 352 000 \$	Fondation Rockefeller
Université de Kwazulu-Natal (Afrique du Sud) : 28 742 000 \$	Carnegie Corporation of New York
Université du Ghana : 19 992 000 \$	Fondation Ford
Université d'Ibadan (Nigeria) : 14 162 000 \$	Fondation MacArthur

Source : Jaumont (2018)

IV. Acteurs internationaux intervenant dans l'appui à la recherche africaine

IV.1. TYPOLOGIE DES ACTEURS

Les acteurs internationaux intervenant en appui – financier ou opérationnel - au secteur universitaire et scientifique africain sont nombreux, mais peuvent être classés en quatre grandes familles: les organisations bilatérales de développement, les organisations multilatérales de développement, la philanthropie et une dernière famille composée des associations, réseaux et organisations internationales de recherche.

Tableau 7 : Typologie des acteurs intervenant dans l'appui à la recherche en Afrique

Types d'acteurs	Définition	Exemples
Organisations bilatérales de développement	Banques et agences qui financent des projets contribuant au développement économique et social des pays bénéficiaires. Elles relèvent d'un seul gouvernement et l'aide bilatérale est directement octroyée par le gouvernement d'un pays à un autre pays.	Sida (Suède), CRDI (Canada), AFD (France), ARES (Belgique), USAID (Etats-Unis), DFID (Grande-Bretagne), SDC (Suisse), GIZ (Allemagne), JICA (Japon), etc.
Organisations multilatérales de développement	Organisations qui relèvent de plusieurs gouvernements. Ainsi, l'aide ou les prêts qu'elles accordent aux pays bénéficiaires leur viennent des gouvernements des différents pays donateurs	Banque Mondiale, UNESCO, Commission Européenne, BAD, etc.
Philanthropie	Organisations caritatives (Fondations privées et ONG) qui octroient des fonds privés.	Fondation Bill et Melinda Gates, Fondation Carnegie, Fondation Rockefeller, Fondation Ford, Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, Fondation William et Flora Hewlett, Fondation Andrew W. Mellon, Fondation Kresge, Third World Academy of Sciences (TWAS), African Academy of Sciences (AAS), l'International Foundation for Science (IFS), etc.
Associations, réseaux et organisations de recherche pour le développement	Associations d'universités, réseaux et dispositifs internationaux de recherche, organismes internationaux producteurs de la recherche publique ayant notamment pour mission de contribuer au développement.	AUF, AIU, ESDD, organismes et dispositifs français de recherche publique à l'international : IRD (France), CIRAD (France), CNRS (France), UMIFRE (France), etc.

Source : élaboration par les auteurs

Au fil du temps, les approches adoptées par les pays donateurs ont évolué, passant d'une logique d'assistance à une logique de partenariat. La première période, qui s'est développée pendant les années 1960-1970, correspond à la phase de « résolution des problèmes », qui a chevauché la phase « d'assistance technique ». Durant cette phase, il était question de

mobiliser des ressources scientifiques et techniques, propres aux pays industrialisés, au profit des pays en développement. Ensuite, dans la seconde phase, à partir des années 1970, le concept de « capacity building » (développement de capacités endogènes) a culminé dans des pays comme le Canada et la Suède. Les pays donateurs ont été longuement divisés par ces deux approches. Mais à partir des années 1980, les pays donateurs ont progressivement senti le besoin de définir l'aide non pas comme « assistance » mais comme un gain mutuel que se partagent les pays impliqués dans les collaborations internationales (Gaillard, 1996 et 1999).

En matière de soutien aux capacités de recherche des pays à faible revenu, les donateurs adoptent des stratégies différentes selon les pays, institutions de recherche voire même au sein des différents départements d'une même université. Aussi, les donateurs font assez régulièrement évoluer leur système de soutien. Le soutien externe est souvent assuré relativement aux politiques développées par chaque donateur, d'où l'absence d'un plan de développement commun de l'université. Par conséquent, les universités peuvent perdre énormément de temps et d'effort à essayer de respecter les exigences des donateurs, ce qui ralentit leur habilité à coordonner le soutien des donateurs, tout en affaiblissant leur capacité managériale (Fallenius, 1996). Dans la partie suivante, nous décrivons les stratégies adoptées par quelques donateurs et opérateurs clés de l'appui à la recherche africaine.

IV.2. LES ORGANISATIONS BILATERALES DE DEVELOPPEMENT

IV.2.1. L'Agence suédoise de coopération en matière de recherche avec les pays en développement (SAREC)

Pour la coopération suédoise, l'investissement dans l'éducation notamment l'enseignement supérieur et la recherche est central. Créée en 1975 comme une agence autonome, la SAREC (Swedish Agency for Research Cooperation) est devenue en 1994 le département de recherche en coopération de Sida (Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement). La SAREC a joué un rôle important en tentant de définir des programmes d'appui à la recherche pour le développement. Des conseillers en matière de recherche font partie de ses équipes pour chaque pays (Olsson, 2009). Cet organisme a pour objectifs d'aider les pays en développement (africains principalement) à renforcer leur capacité nationale de recherche, à créer et soutenir des environnements scientifiques viables, à soutenir une recherche qui contribue à résoudre des problèmes de développement importants, à promouvoir la coopération scientifique entre la Suède et les pays en développement.

La Suède assure le soutien aux capacités de recherche dans les pays à faible revenu depuis 1975 avec la création de la SAREC suite à la profonde crise des universités de l'Afrique subsaharienne. À l'époque, cette approche était innovante et assez controversée dans le champ de la coopération au développement (Fallenius, 1996 ; Lundgren, 2013). Comme beaucoup de pays à faible revenu ne disposaient pas de systèmes de recherche durables capables de produire des connaissances fondées sur des données convaincantes, il semblait essentiel de soutenir la recherche pour répondre aux problèmes auxquels ces pays étaient confrontés. Il a également été avancé que des solutions durables devaient être

fournies aux pays à faible revenu par leurs propres experts et leaders. Jusqu'à aujourd'hui, ces arguments restent d'actualité.

Encadré 11 : La stratégie de la Suède en matière de soutien à la recherche

La Suède a intégré l'appui à la recherche dans ses stratégies de coopération bilatérale et des conseillers en matière de recherche font partie de ses équipes pour chaque pays. Le financement de la recherche est planifié en tenant compte des stratégies des universités locales pour le développement de la recherche. Plus récemment, quelques pays se sont lancés dans la promotion de stratégies nationales en tant que cadres de financement. Par exemple, le nouveau ministre mozambicain de la Science et de la Technologie a mis au point une stratégie de développement de son secteur scientifique. Davantage de gouvernements et d'institutions des pays à faibles revenus doivent lancer des stratégies similaires, afin que les agences de coopération internationales puissent harmoniser le financement de la recherche avec des plans et des objectifs nationaux (Olson, 2009).

IV.2.2. Le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI, Canada)

Le Parlement du Canada a créé le CRDI en 1970 afin d'aider les pays en développement (PED) à se servir de la science et de la technologie pour trouver des solutions viables aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels ils sont confrontés. L'appui du CRDI sert en particulier à la consolidation des capacités de recherche locales pour appuyer les politiques et les technologies capables de contribuer à la construction, dans les PED, de « sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères ».

L'Afrique et l'Europe constituent ses zones géographiques d'intervention. Il a joué un rôle important en matière de définition de programmes d'appui de la recherche pour le développement. Parmi ses programmes on compte notamment l'intégration des politiques environnementales, sociales et économiques. Le CRDI s'inscrit dans l'action du Canada en matière d'affaires étrangères et de développement. Investi dans le savoir, l'innovation et les solutions pour améliorer les conditions de vie dans les PED, le CRDI a pour groupes cibles les chercheurs, les enseignants, les étudiants et les pouvoirs publics africains. Il mène des actions qui consistent notamment à : (1) offrir aux chercheurs des PED des ressources financières, des conseils et des formations pour qu'ils trouvent des solutions aux problèmes locaux ; (2) partager ses savoirs avec les décideurs, les chercheurs et les communautés du monde entier ; (3) favoriser l'apparition de nouveaux talents au moyen de l'attribution de bourses.

Encadré 12 : Quelques programmes du CRDI pour l'Afrique

Le Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA) et le Programme de troisième cycle interuniversitaire en économie (PTCI) : créé en 1988 par le CRDI, le CREA a pour objectif de pallier l'important manque d'économistes locaux et de permettre ainsi la réalisation de recherches axées sur les politiques afin d'orienter l'élaboration de politiques sur le continent africain. Apparenté au CREA, le PTCI a été créé par le CRDI en 1994 en vue de traiter le même problème en Afrique francophone. Ces deux programmes ont encadré plus de 5 500 chercheurs africains de 43 pays sur l'ensemble du continent. Les diplômés de ces programmes occupent des postes de haut niveau dans des bureaux, des universités et d'autres institutions. Les fonctions qu'ils exercent sont notamment celles de conseiller national, de secrétaire général et de doyen d'université. Ils sont en train de créer ensemble un réseau de plus de 1 000 économistes qualifiés qui orientent en Afrique la formulation de décisions solides et de politiques sur la base de données probantes, sans devoir avoir recours à des experts

étrangers. Ces programmes jouissent depuis d'une large reconnaissance en tant que centres d'excellence régionaux ayant la réputation de former les penseurs économiques africains les plus brillants.

Le Partenariat en politiques économiques (PEP) : Il s'agit d'un autre programme efficace appuyé par le CRDI. Il a pour objectif le renforcement de la capacité des experts locaux à mener des recherches de qualité axée sur les politiques. Créé en 2002 avec l'appui du CRDI, le PEP était à l'origine un réseau international, mais informel, regroupant des chercheurs et institutions et jumelant des analystes prometteurs de pays en développement avec des experts spécialisés en vue d'offrir la meilleure formation et le meilleur mentorat possible. « Quinze ans plus tard, le réseau est devenu un organisme mondial légalement constitué basé à Nairobi, au Kenya, et a formé plus de 800 chercheurs de 58 pays du monde entier ».

IV.3. LES ORGANISATIONS MULTILATERALES DE DEVELOPPEMENT

IV.3.1. L'Union Européenne (UE)

Promouvoir la coopération en matière de recherche et innovation est une priorité stratégique pour l'UE (European Commission, 2012). Ainsi, dans le cadre de Horizon 2020 (European Commission, 2017), le programme de recherche et innovation de l'UE est entièrement ouvert à des participants du monde entier et avec des thèmes spécifiquement orientés vers la coopération internationale. La coopération prend place dans des projets de recherche et innovation, des réseaux de projets, des appels en commun ou coordonnés, des initiatives spécifiques en commun.

L'UE travaille à développer avec l'Afrique un certain nombre de nouveaux modes de coopération dans l'enseignement supérieur. Un premier volet vise à développer la mobilité à différents niveaux géographiques: entre pays africains, de l'Afrique vers l'Europe et réciproquement via la diffusion des principes et outils de Bologne sur le continent africain, ainsi que par le financement de projets de mobilité avec le programme Erasmus+.

Au niveau de la mobilité intra-africaine, un cadre adopté par la Commission européenne et l'Union africaine est effectif depuis 2016. La participation de 122 universités de 39 pays africains a permis à ce jour à 500 étudiants et professionnels de l'enseignement supérieur d'effectuer des mobilités. L'ouverture aux pays d'Afrique de la « mobilité internationale de crédits » du programme Erasmus+ a bénéficié entre 2015 et 2017 à plus de 5 400 étudiants et 4 200 professionnels d'Afrique ; dans le sens inverse, les professionnels prédominent avec plus de 3 000 mobilités de l'Europe vers l'Afrique, contre environ 1 300 au niveau des étudiants. Devenir plus attractif pour les étudiants européens constitue à ce niveau un enjeu d'innovation pour les futurs projets de formation euro-africains.

Un autre axe d'intervention a pour objectif de renforcer les capacités et à soutenir les réformes. Il s'agit alors de projets conjoints associant des établissements d'enseignement, et de projets impliquant des décideurs nationaux et portant sur des enjeux stratégiques et de réforme. Parmi les 89 projets de renforcement des capacités sélectionnés entre 2015 et 2017, cinq pays du continent se détachent fortement en étant représentés chacun dans plus de 20 partenariats : l'Égypte, suivie de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et de l'Afrique du Sud. Le volet jeunesse du programme Erasmus+ a par ailleurs permis de financer 136

projets de développement des capacités sur ce champ, auxquels ont participé 209 organisations du continent africain.

L'Union européenne soutient également la structuration d'un espace africain de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers deux initiatives : « Tuning Africa » et « HAQAA ». Le programme « Tuning Africa » pour l'harmonisation des programmes de l'enseignement supérieur associe 107 universités à travers 42 pays africains. L'initiative « HAQAA » pour « Harmonisation, Quality and Accreditation » porte sur le développement d'un système d'assurance qualité et d'accréditation harmonisé⁹.

Encadré 13 : Partenariat UE-Afrique dans le domaine des STI

L'UE a conclu 20 accords Science & Technologie (S&T) en Afrique (European Commission, 2018). Dans le cadre du domaine stratégique prioritaire « Investir dans le capital humain grâce à l'éducation, la science, la technologie et le développement des compétences », l'Afrique et l'Union Européenne reconnaissent l'importance de la jeunesse, en particulier des filles et des jeunes femmes, et des personnes vivant dans des milieux défavorisés ou vulnérables. L'objectif essentiel de la coopération dans ce domaine est d'accroître l'accès aux connaissances et aux compétences, de renforcer la corrélation entre l'éducation et les compétences et l'emploi et de libérer le potentiel offert par la recherche, la technologie et l'innovation et l'économie numérique » (African Union). Le partenariat s'appuie essentiellement sur la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union Africaine sur l'exploitation du dividende démographique grâce à l'investissement dans la jeunesse (Union Africaine, 2016).

IV.3.2. L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

L'UNESCO est l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture. Créée en 1945, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, cette Organisation avait pour mission de valoriser la paix. Tout comme la Banque Mondiale, l'UNESCO s'est essentiellement orientée vers les pays en développement dès la fin des années 1950. Elle constitue l'une des organisations internationales majeures dans le secteur de l'éducation au niveau mondial.

La Stratégie de l'UNESCO pour l'éducation pour la période 2014-2021 repose sur 3 objectifs stratégiques qui se déclinent en 13 domaines thématiques, dont l'enseignement supérieur. Pour la première moitié de la période couverte par la stratégie 2014-2021, l'alphabétisme, le développement de compétences pour le monde du travail et l'enseignement supérieur constituent les trois domaines thématiques pour lesquels l'UNESCO accorde la priorité. Cela s'explique par la sollicitation de l'appui de l'UNESCO par de nombreux États membres ayant fait part de leur intérêt pour ces trois domaines (UNESCO, 2014).

En Afrique subsaharienne, l'UNESCO est représentée par plusieurs Bureaux nationaux et régionaux, dont le Bureau de l'UNESCO à Dakar, appelé également UNESCO Dakar et aussi connu sous le nom de BREDA (Bureau régional de l'éducation en Afrique). Ce Bureau représente 7 pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau,

⁹ Compte-rendu de la conférence et compte-rendu de l'atelier "Les nouveaux modes de coopération entre l'Europe et le continent africain", novembre 2017

Mali, Niger et Sénégal) et a pour mission de : (1) la documentation et l'analyse de la situation et des principales tendances de développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO dans les pays concernés ; (2) l'aide à l'intégration de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information dans les priorités de l'agenda de développement des États membres ; (3) l'aide aux États membres à atteindre les objectifs de développement durable dans les domaines de compétence de l'UNESCO par des conseils stratégiques, le renforcement des capacités, l'assistance technique et le partage des connaissances ; (4) la promotion des partenariats et des réseaux notamment avec les milieux universitaires, les gouvernements, les organismes multilatéraux, en collaboration avec les chaires UNESCO et les commissions nationales pour l'UNESCO.

Pour appuyer les pays africains dans leurs efforts, le Bureau de l'UNESCO à Dakar organise des conférences permettant de mieux connaître les défis auxquels ils font face dans le domaine de l'enseignement supérieur (augmentation rapide du nombre d'étudiants, fuite des cerveaux, problème de qualité au niveau des enseignements offerts, difficultés au niveau des structures et de la gouvernance ...) pour mieux s'y attaquer. Ce bureau mène également des activités visant à l'amélioration des politiques et au renforcement des capacités techniques des personnels des Ministères d'enseignement supérieur, d'université et d'institutions d'enseignement supérieur : (1) La réforme et la revitalisation de l'enseignement supérieur pour mieux répondre aux problèmes d'accès, de pertinence et de qualité ; (2) Le renforcement des capacités de formation et de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur afin de renforcer la société du savoir ; (3) L'appui à la mise en place de mécanismes, notamment l'accréditation et l'assurance-qualité ; (4) La promotion de la coopération interuniversitaire, notamment par le développement des chaires Unesco, des centres d'excellence et des pôles d'expertise, afin de créer une synergie entre les universités, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de formation, les centres de recherche, les fondations ; (5) La promotion de l'utilisation des TIC comme outil permettant l'élargissement de l'accès à l'information et à la connaissance et l'ouverture de nouvelles opportunités pour l'éducation.

Encadré 14 : Stratégie de l'UNESCO en matière d'enseignement supérieur

En matière d'enseignement supérieur, l'UNESCO se concentre sur trois aspects clés durant la période 2014-2021 : i) l'enseignement supérieur libre et à distance ; ii) l'internationalisation de l'enseignement supérieur ; iii) la gouvernance des systèmes et des établissements de l'enseignement supérieur (assurance de qualité, reconnaissance des qualifications) (UNESCO, 2014).

i) l'enseignement supérieur libre et à distance

Les manières de dispenser et de fréquenter l'enseignement sont de plus en plus transformées par les technologies. « L'enseignement à distance est devenu un choix répandu. Le développement des TIC et l'essor de l'accès aux services à large bande ont ouvert de nouvelles perspectives pour l'enseignement libre et l'apprentissage en ligne. Dans un nombre croissant de pays, les universités libres sont des acteurs reconnus de la scène de l'enseignement supérieur. De nouveaux modèles tels que, par exemple, les cours en ligne ouverts multi-apprenants (MOOC), transforment les modalités de fréquentation de l'enseignement supérieur, en ouvrant notamment de nouvelles voies d'accès aux étudiants internationaux. Attentive à ces évolutions, l'UNESCO rendra compte des innovations en cours dans le domaine de l'enseignement libre et de l'apprentissage à distance, notamment pour ce qui est de l'utilisation des REL, et elle analysera les implications de ces innovations concernant, en particulier, le développement des systèmes et la qualité et l'équité de l'éducation. Elle délivrera des conseils politiques aux États membres, en formulant des directives politiques institutionnelles,

nationales et régionales, et en les aiguillant pour les aider à élargir l'accès à un enseignement supérieur de qualité grâce à divers modes de dispensation, en particulier grâce aux solutions fondées sur les technologies, et elle soutiendra les initiatives de renforcement des capacités ».

ii) l'internationalisation de l'enseignement supérieur

« L'internationalisation de l'enseignement supérieur est une tendance majeure à travers le monde. Étant donné qu'il devient plus simple de se déplacer à l'international, les flux d'étudiants se rendant à l'étranger en quête de titres universitaires et de possibilités de s'instruire augmentent eux aussi. Sur le plan normatif, le processus de révision des six conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur sert de cadre pour faciliter les déplacements des étudiants d'un pays à un autre. L'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) continuera d'aider à consolider et à mettre à niveau la convention régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes. Par ailleurs, l'UNESCO étudiera la possibilité d'élaborer une convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur, qui viendrait en complément des conventions régionales existantes et qui faciliterait encore davantage la mobilité étudiante et professionnelle. En outre, l'UNESCO encouragera le programme des Chaires UNITWIN/UNESCO à renforcer la coopération internationale entre les universités, et à renforcer le soutien à la coopération Nord-Sud et triangulaire dans l'enseignement supérieur. Le recentrage et la rationalisation de ce programme aideront également à établir de meilleures synergies entre les activités que mène l'UNESCO dans tous ses champs de compétence et la communauté universitaire au niveau international »

iii) la gouvernance des systèmes et des établissements de l'enseignement supérieur

En vue de répondre à l'évolution rapide de l'environnement actuel, les gouvernements mènent de profondes réformes pour adapter la gouvernance des universités et rendre ces dernières « plus rentables, plus réactives et plus ouvertes aux exigences socio-économiques, tout en maintenant l'excellence universitaire. De ce point de vue, l'autonomie et l'assurance qualité apparaissent comme deux actions majeures de l'action publique ». Les problèmes de qualité sont relatifs « aux technologies, à l'infrastructure, à la pertinence des programmes universitaires par rapport aux besoins du marché de l'emploi et à la qualité du personnel enseignant ». Dans ce domaine, les travaux antérieurs de l'UNESCO ont permis de remarquer l'importance des réseaux régionaux pour la diffusion de bonnes pratiques, la sensibilisation davantage aux normes de qualité et l'amélioration des systèmes de certification. L'installation de dispositifs de contrôle qualité systématiques, transparents et efficaces constitue une étape importante afin de permettre aux élèves de recevoir une bonne éducation, ou du moins, d'avoir accès à des informations adaptées leur choix d'institut de formation. Le programme Enseignement supérieur de l'UNESCO se servira de ce contexte pour s'orienter. Grâce à une démarche combinant conseils politiques, partage des connaissances, coopération technique et renforcement des capacités, l'UNESCO soutiendra les établissements d'enseignement supérieur à « faire face aux défis du 21^{ème} siècle, et à apporter leur contribution à la société en termes de qualité et d'équité » (UNESCO, 2014).

IV.3.3. La Banque mondiale

L'enseignement supérieur est au cœur du soutien du Groupe de la Banque mondiale à l'éducation depuis les années 1960 (Banque Mondiale, 2017). De 1963 à 1970, il représentait 17% des prêts à l'éducation. La plupart de ces premiers projets étaient axés sur les fournisseurs, en particulier la construction et l'équipement dans l'enseignement supérieur. De 1971 à 1984, la proportion de projets d'enseignement supérieur est passée à 38%. La Banque mondiale a complété cette stratégie par une évolution progressive vers des investissements « souples », tels que la formation et le développement des compétences

(Banque mondiale, 2017). Cependant, vers le milieu des années 1980, la Banque mondiale et d'autres donateurs ont délaissé l'enseignement supérieur au profit de l'éducation de base. L'augmentation du soutien apporté à l'éducation de base par d'autres institutions financières internationales et donateurs, et l'attention renouvelée accordée à la compétitivité dans les années 2000 ont conduit à une réévaluation du soutien de la Banque mondiale à l'enseignement supérieur dans des domaines tels que la diversification de l'enseignement supérieur, les normes d'enseignement, la réforme des programmes d'enseignement, la science et le développement technologie (Banque mondiale 2017). De même, la Société financière internationale (SFI) a commencé à investir dans les secteurs de l'éducation à la fin des années 1990, en se concentrant sur l'enseignement supérieur. La Banque mondiale constitue actuellement l'un des plus grands financeurs externes de l'éducation dans les pays en développement, de l'école maternelle à l'université. L'enseignement supérieur bénéficie de près de 20% du budget de la Banque mondiale consacré à l'éducation en Afrique subsaharienne (soit environ 600 millions de dollars).

Encadré 15 : Le programme de centres d'excellence africains (CEA) de la Banque mondiale

En matière d'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche en Afrique, la Banque mondiale dispose d'un projet phare : les centres d'excellence africains (CEA). Ces derniers visent à transformer la science, la technologie et l'enseignement supérieur en Afrique. En 2014, la BM a approuvé le financement de 19 CEA dans des universités localisées dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale, pour une enveloppe de 150 millions de dollars. Le financement accordé aux centres sélectionnés sur concours vise à soutenir des filières d'enseignement spécialisées dans les domaines de la Science, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STIM), et aussi de l'agriculture et de la santé. Ce projet financé par des crédits de l'Association internationale de développement (IDA) concerne huit pays : Nigéria (70 millions de dollars), Ghana (24 millions), Sénégal (16 millions), Bénin (8 millions), Burkina Faso (8 millions), Cameroun (8 millions) et Togo (8 millions), la Gambie bénéficiant quant à elle d'un crédit de 2 millions de dollars et d'un don de 1 million de dollars pour que des étudiants, des enseignants et des fonctionnaires puissent accéder, notamment par des formations de courte durée, à l'enseignement supérieur à travers les 19 CEA. Un nouveau financement de la Banque Mondiale permettra prochainement le développement d'un certain nombre de nouveaux centres d'excellence africains.

IV.4. LA PHILANTHROPIE

L'importance de l'enseignement supérieur dans le développement économique de l'Afrique a récemment été défendue par plusieurs fondations philanthropiques de renommée internationale, telle que la Carnegie Corporation of New York, la Fondation Ford, la Fondation John D. and Catherine T. MacArthur, la Fondation Rockefeller, la Fondation William and Flora Hewlett, la Fondation Andrew W. Mellon et la Fondation Kresge. Ce changement d'objectifs constitue un repositionnement stratégique alors que le concept de « société de la connaissance » continue à s'imposer (Jaumont, 2018). Avec l'élargissement de leur portée et de leur expertise à l'enseignement supérieur, ces fondations jouent un rôle en Afrique dans le soutien à des institutions académiques, des réseaux universitaires, des centres de recherche, des médias spécialisés comme *The Conversation Africa*, financé notamment par la Fondation Gates et la Fondation Knight.

Ces fondations ont divers domaines d'intérêt pour le secteur universitaire africain. Par exemple, la Fondation Ford s'est fixé pour objectif de faire progresser l'accès à l'enseignement supérieur, alors que la Carnegie s'intéressait aux bibliothèques, la Mellon aux humanités, la Rockefeller à l'environnement et au climat. Il faut souligner que, pendant longtemps, les Fondations et les universités africaines bénéficiaires se sont mutuellement influencées. Par exemple, les Fondations du Partenariat pour l'enseignement supérieur en Afrique (PHEA)¹⁰ sont sorties de leur zone de confort pour s'attaquer à l'enjeu de l'accessibilité à Internet, jugé comme une priorité par leurs bénéficiaires. Ainsi, grâce à leur influence et leur poids collectifs, ces fondations ont entraîné le changement à grande échelle. Le développement de bande passante et la réduction des coûts d'accès à Internet pour les universités ne relèvent pas des initiatives traditionnelles pour les fondations. Mais elles sont parvenues à produire des économies d'échelle en constituant un consortium d'universités acheteuses de bandes passantes Internet en masse, d'où le rabais de volume et l'extension de leurs économies aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche en Afrique.

Encadré 16 : La Fondation ESSA (Education Sub-Saharan Africa)

Créé en 2016 en tant qu'organisme de bienfaisance britannique, ESSA (Education Sub-Saharan Africa) s'est fixé comme objectif de contribuer à la transformation de l'éducation en Afrique subsaharienne. Parmi ses projets, ESSA appuie la visibilité et l'accessibilité de la recherche africaine sur l'éducation. Alors que beaucoup de recherche est faite et qu'il existe de plus en plus de bases factuelles pour façonner les politiques et les pratiques, des inventaires et des évaluations de la recherche entreprise en Afrique subsaharienne ne sont disponibles. ESSA et le REAL Centre de l'Université de Cambridge se sont donc associés pour combler cette lacune, en fournissant une cartographie des travaux de recherche pertinents entrepris par des chercheurs africains subsahariens provenant d'institutions africaines. Cet inventaire de la recherche africaine en éducation est mis à disposition en accès libre (<https://essa-africa.org/AERD>). ESSA vise à participer à la création d'un internet de la recherche l'éducation en Afrique subsaharienne, les objectifs étant notamment l'utilisation locale des données et des travaux de recherche africaine sur l'éducation et la construction d'une communauté de chercheurs africains.

IV.5. ASSOCIATIONS, ORGANISATIONS ET RESEAUX DE RECHERCHE

Le statut de cette dernière famille d'acteurs intervenant dans l'appui à la recherche africaine est sensiblement différent puisqu'il s'agit davantage d'*opérateurs* que de *financeurs* de ces appuis. Leur rôle est néanmoins clé et permet de canaliser des fonds –d'origine publique ou privée- en vue de développer les différentes actions d'appui au secteur.

IV.5.1. Les associations et réseaux internationaux

Il existe différentes associations non gouvernementales internationales, notamment d'établissements universitaires, pesant dans le panorama de l'aide à la recherche africaine, à l'instar de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), que nous présentons dans cette partie, de l'Association Internationale des Universités (AIU) créée en 1950 et basée à

¹⁰ Le Partenariat pour l'enseignement supérieur en Afrique (PHEA) est un projet conjoint de 7 Fondations américaines avec pour principal objectif le renforcement des capacités d'enseignement supérieur en Afrique.

Paris ou encore de l'Association des Universités africaines (AUA / AAU) créée en 1967 et basée à Accra. Ces acteurs jouent un rôle important notamment dans la promotion de collaborations croisées entre les différents membres qui les composent pour le renforcement des capacités et pour la création, la diffusion et l'application de connaissances.

IV.5.1.1. L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

Association mondiale d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones, l'AUF regroupe 909 établissements universitaires sur tous les continents dans 113 pays. L'association a été créée le 13 septembre 1961 à Montréal « sous l'impulsion de deux hommes, l'un journaliste, Jean-Marc Léger, l'autre directeur des relations internationales de l'Université de Montréal, André Bachand. Tous deux portent alors de l'idée d'une solidarité universitaire francophone « active ». Solidarité, entre universités, active grâce à l'impulsion de l'association, une idée forte toujours d'actualité aujourd'hui dans un contexte très différent. Cette « solidarité » a pris plusieurs formes dans l'histoire de l'association, notamment celle des missions d'enseignement et de recherche permettant, dès les années 1970, de combler les manques de compétences des universités les plus jeunes, ou celle plus élaborée de constitution de réseaux scientifiques sur des bases à la fois disciplinaires et géographiques, dès la fin des années 80 » (AUF, 2017).

Pour la période 2017-2021, la nouvelle stratégie de l'AUF consiste à créer le Nouvel Espace Universitaire Francophone (N.E.U.F.) en relevant les trois ensembles de défis suivants : (1) la qualité : de la formation, de la recherche et de la gouvernance, (2) l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés et (3) les universités comme acteurs du développement global et local.

Encadré 17 : Les neuf axes stratégiques de l'AUF

La stratégie de l'AUF est articulée en neuf axes directeurs comme autant de réponses à ces défis (Neuf axes : N.E.U.F. comme Nouvel Espace Universitaire Francophone) :

Pour la qualité

1. Contribuer à assurer la qualité dans le domaine de la formation
2. Contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international, et soutenir l'implication des établissements membres dans ce processus
3. Contribuer à la mise en place de gouvernances adaptées aux nouveaux enjeux.

Pour l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés

4. Nouer ou intensifier le dialogue entre le monde académique et les milieux économiques
5. Mieux prendre en compte dans l'offre de formation initiale les besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres
6. Développer la culture et la pratique de l'entrepreneuriat.

Pour des universités opérateurs du développement global et local

7. Renforcer la contribution des établissements membres au développement économique, social et environnemental
8. Renforcer la contribution des établissements membres au développement linguistique et culturel, incluant la culture scientifique et technique
9. Renforcer la contribution des établissements membres au développement interculturel et à l'ouverture internationale.

La structuration de systèmes nationaux de recherche-innovation, l'encouragement d'une solidarité active entre institutions membres pour la recherche et l'innovation, la mise en place de dispositifs d'accréditation et d'assurance qualité dans ce domaine, le développement de la gouvernance de la recherche, et le transfert de technologie sont ainsi des activités clés de l'AUF.

IV.5.1.1.2. LES RESEAUX

Au-delà des associations internationales d'universités, certains réseaux d'établissements portés ou non par ces associations, se structurent autour d'aires géographiques, de disciplines ou de thématiques, et permettent également de jouer un rôle de plateforme facilitant la structuration des appuis. Un exemple de regroupement autour d'une aire géographique est celui du réseau UNIMED (Universités de la Méditerranée) qui regroupe aujourd'hui 103 universités dans 24 pays des deux rives de la Méditerranée avec pour objectif de promouvoir la recherche universitaire et la formation dans la région euro-méditerranéenne. D'autres réseaux se structurent non par aire géographique, mais autour d'une préoccupation ou d'une démarche commune, à l'instar du réseau des universités engagées dans l'enseignement supérieur et la recherche au service du Développement durable.

IV.5.2. Le dispositif français de recherche publique à l'étranger

En plus d'un dispositif diplomatique qui, avec celui des États-Unis, fait partie des plus étendus du monde, la France entretient un dispositif de recherche publique à l'étranger n'ayant pas d'équivalent (Bockier, 2013).

IV.5.2.1. L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD)

Établissement public français à caractère scientifique et technologique, l'IRD est un acteur majeur de la recherche pour le développement. Comme pour le CIRAD et les instituts du MAE, une partie des chercheurs et ingénieurs de l'IRD est affectée dans des centres de recherche IRD ou dans des centres nationaux du pays d'expatriation. À l'IRD, la recherche s'appuie sur des unités mixtes de recherche (UMR), des unités mixtes internationales (UMI) et des unités mixtes de service (UMS). Ces différentes unités sont réparties dans cinq départements scientifiques. Les Laboratoires Mixtes Internationaux (LMI) constituent l'un des principaux outils déployés par l'IRD dans sa « mission d'appui au renforcement, à l'autonomisation et au rayonnement international des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche des PED ».

Carte 3 : Implantations de l'IRD dans le monde

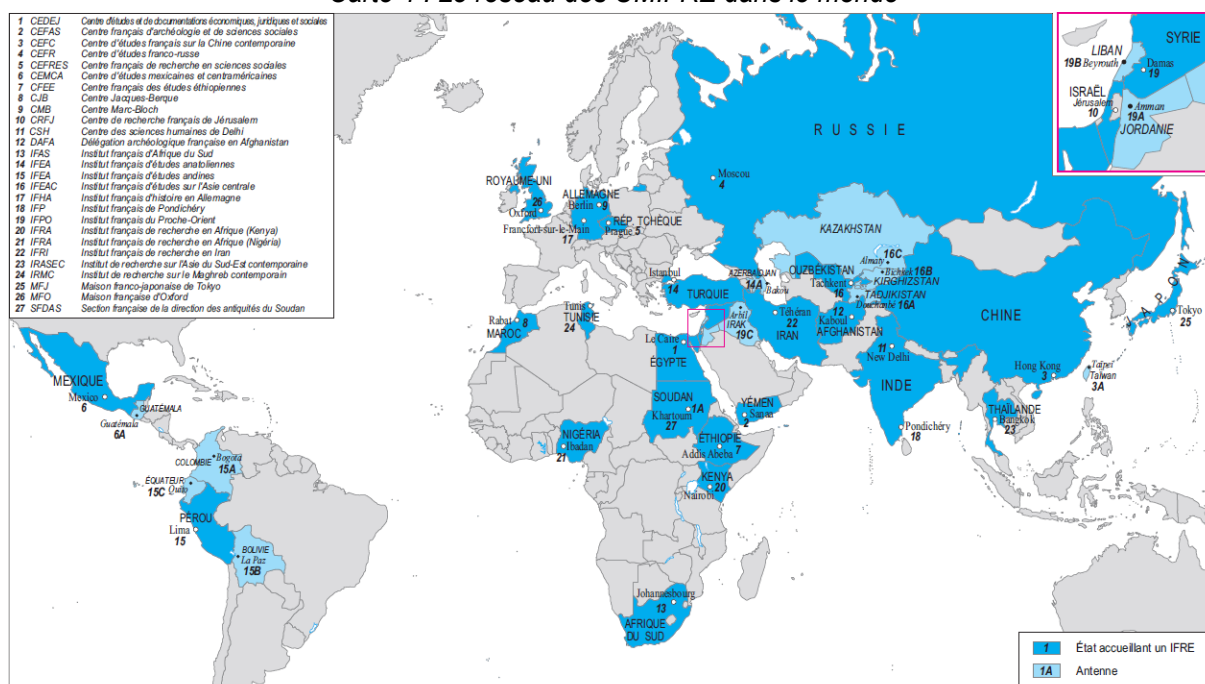


IV.5.2.2. LES UNITES MIXTES DES INSTITUTS FRANÇAIS DE RECHERCHE A L'ÉTRANGER (UMIFRE)

La construction du réseau des Instituts Français de Recherche à l'Étranger (IFRE) s'est faite depuis la fin du 19^{ème} siècle au fil des grands moments de la vie diplomatique française, notamment le temps des Indépendances caractérisé par l'orientation des recherches en sciences humaines et sociales vers de nouveaux espaces géographiques. Placé depuis 2007 sous la double tutelle du Ministère des Affaires Étrangères et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le réseau est aujourd'hui constitué de 27 établissements et de 7 antennes. « Il est implanté dans 34 pays et accueille 19 unités de service de recherche (USR) du CNRS, dont 4 unités régionales. Parmi ces Instituts, 25 sont des établissements à autonomie financière (EAF) et deux sont intégrés à un Institut français (Johannesburg et Francfort) » (MEAE, 2013).

Ce dispositif scientifique constitue une expression de la diversité de la recherche scientifique française dans le domaine des sciences humaines et sociales. L'action des IFRE est ciblée sur des programmes de recherche, de diffusion scientifique et de formation (MEAE, 2013). Le réseau des Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger (UMIFRE) permet aux chercheurs du CNRS et aux enseignants-chercheurs des unités de recherche du CNRS d'effectuer des mobilités de longue durée dans des contextes de recherche très divers, au plus près des terrains de recherche (IFRE, 2015).

Carte 4 : Le réseau des UMIFRE dans le monde



Source : MEAE, 2013

Encadré 18 : L'Institut Français de Recherche en Afrique à Nairobi (IFRA)

Créé en 1977, l'Institut français de recherche en Afrique, ou IFRA-Nairobi, est un institut de recherche basé à Nairobi dépendant du réseau des instituts français de recherche à l'étranger. L'IFRA contribue à promouvoir différents travaux scientifiques et universitaires en Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie, Ouganda) en favorisant une approche pluridisciplinaire. L'Institut travaille en collaboration avec de nombreux centres de recherche et universités africains et européens. À Nairobi, l'IFRA coopère plus particulièrement avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dont il accueille deux chercheurs travaillant sur un programme commun ainsi qu'avec le British Institute in Eastern Africa.

Actuellement l'IFRA coordonne différents programmes de recherche dans les domaines suivants : politique et identités émergentes ; environnement et gestion des ressources naturelles ; gouvernance urbaine. L'IFRA a également créé un observatoire pour suivre les élections générales en Afrique de l'Est. Au-delà des activités de production scientifique, l'IFRA participe également à la valorisation et à la diffusion des travaux (événements, publications, centre de documentation). Ses principaux partenaires scientifiques sont : l'Inter University Council for East Africa, Kampala (membre du Governing Board) ; le British Institute in Eastern Africa, Nairobi ; Musée royal d'Afrique centrale de Tervuren ; Institut universitaire d'études du développement, Genève ; Les principaux centres de recherche africanistes français notamment Bordeaux, Paris, Pau.

V. Actions internationales de soutien à la recherche africaine

V.1. TYPOLOGIE DES ACTIONS

Il existe un nombre important d'actions de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche en Afrique. En partant de la littérature sur le sujet et afin de donner une vision d'ensemble sur la question, nous avons regroupé les actions en sept grandes catégories selon trois dimensions :

- **le type de bénéficiaires** : chercheur, institution de recherche (université, centre de recherche), Ministère / État ; cette dimension renvoie au niveau d'intervention des actions de renforcement de capacités (individuel, institutionnel, politique publique) ;
- **la localisation** : à l'étranger, dans le pays, au sein du ministère, au sein de l'institution de recherche ;
- **le nature du soutien** : en nature, financier, co-production scientifique (ou mixte).

Tableau 8 : Typologie des actions internationales d'appui à la recherche par grandes catégories

Catégories d'appui	Actions	Niveau d'intervention	Localisation	Type d'appui
Bourses et mobilités	Bourses de thèses, de post-doctorat, de recherche, bourses de mobilité	Individuel	À l'étranger Dans le pays	Financier
Programme de recherche	Enquêtes de terrain, analyses, études	Individuel, Institutionnel	À l'étranger Dans le pays	Financier Co-production scientifique
Rencontres scientifiques et activité de valorisation des recherches	Conférences, séminaires, congrès, colloques, journées, ateliers, événements, forum, édition d'ouvrages scientifiques ou de vulgarisation publications, tribunes et intervention média	Individuel Institutionnel	À l'étranger Dans le pays Dans l'institution Dans le ministère	Financier Co-production scientifique et partenariat scientifique
Renforcement de capacités des ressources humaines	Formation à la recherche, universités d'été, écoles doctorales, chaires universitaires, ateliers d'écriture, formation de personnel administratif, experts détachés au ministère de la Recherche	Individuel, Institutionnel, Politique publique	Dans le pays Dans l'institution Dans le ministère	Financier (dont AT)
Renforcements matériels et pédagogiques	Infrastructures, équipements, connectivités, TIC, matériels de recherches	Institutionnel, Politique Publique	Dans l'institution Dans le ministère	En nature Financier
Soutiens à des structures de recherche multi-pays et des réseaux de chercheurs	Centres de recherche détachés, unités mixtes, réseaux d'universités, réseaux de chercheurs	Individuel Institutionnel	Dans le pays Dans l'institution	Financier Co-production scientifique
Aide budgétaire	Prêts ou dons ciblant directement ou indirectement la politique publique de recherche	Politique publique	Dans le pays	Financier

V.2. DEFINITIONS DES ACTIONS

Dans cette partie nous allons présenter la définition de chacune des principales actions de soutien à la recherche, par souci de clarification des catégories. Il faut toutefois préciser que la plupart des programmes utilisent simultanément plusieurs catégories d'actions et que de nombreuses démarches sont transversales.

V.2.1. Les bourses et les mobilités

Certaines organisations internationales octroient directement ou indirectement des financements de bourses que ce soit pour la mobilité ou pour donner les moyens de recherche dans le pays. Les bénéficiaires des bourses peuvent être des doctorants, des post-doctorants voire des enseignants-chercheurs. La mobilité doctorale permet à des doctorants africains de faire leurs recherches à l'étranger pendant quelques mois voire plusieurs années. Les mobilités des professeurs invités peuvent se faire via le statut de *visiting* (*lecturer, profesor, researcher, etc.*) dans des pays étrangers. La mobilité des chercheurs et doctorants africains permet à ces derniers d'avoir accès à des laboratoires bien équipés, d'acquérir une expérience pratique et d'agrandir leurs réseaux de contacts. Un risque important est toutefois de les voir rester dans leurs laboratoires d'accueil à l'étranger et donc de quitter définitivement leurs structures nationales de recherche, alimentant ainsi le *brain drain*, le phénomène de fuite des cerveaux. Rappelons néanmoins que le débat est vif entre analystes du *brain drain*, qui concluent à la désertion intellectuelle et politique des chercheurs africains, et analystes du *brain gain*, qui considèrent, au contraire que le départ des chercheurs peut permettre d'espérer des retombées pour les États de départ en matière de transferts de technologie, d'envoi d'argent, de structuration de réseaux politiques (Dia et Ggwé, 2018)

Encadré 19 : Le programme de Bourses de Thèse IRD (1999-2009), un programme d'appui individuel

« Depuis 2001, le département Soutien et Formation des communautés scientifiques du Sud de l'IRD met en œuvre la politique de l'Institut en la matière à travers plusieurs programmes de renforcement des capacités de recherche des partenaires du Sud. Au cœur de ce dispositif, le programme des bourses de thèse. Celui-ci vise à former de jeunes chercheurs du Sud par l'accueil et l'encadrement de doctorants par des équipes de recherche situées dans des pays du Sud, en France ou dans un autre pays du Nord, dont au moins une relevant de l'IRD. Ce soutien à la mobilité dans le cadre de programmes de recherche de l'Institut est le gage pour ses bénéficiaires d'un accès aux moyens intellectuels et logistiques nécessaires à leur activité scientifique et à des échanges avec d'autres communautés de chercheurs. » (Lourd M. et al). Dans le cadre de ce programme, 40 à 50 bourses ont été nouvellement attribuées par an (457 bourses au total). À titre comparatif, l'AUF, acteur francophone majeur dans l'octroi de bourses, donne annuellement 250 bourses doctorales et postdoctorales sur appel d'offres international.

Il convient de noter que les récentes recherches sur les migrations académiques et notamment sur les mobilités des chercheurs dits afro-diasporés ont démontré un certain

engagement des chercheurs et enseignants africains installés ailleurs auprès des institutions universitaires et de recherche du continent (Dia et Ngwé, 2018), confortant ainsi l'idée que « le paradigme de la circulation succède à celui de l'exode des compétences » (Meyer, 2012)

V.2.2. Les programmes de recherche

Le financement de programmes de recherche assure aux bénéficiaires de pouvoir réaliser des actions de recherche et d'obtenir parfois des outils de recherche, voire un appui logistique, permettant d'équiper les laboratoires. La mise en œuvre de programmes de recherche peut donner lieu à des enquêtes et études pour soutenir la création de bases de données et de statistiques nationales, ce qui présente l'avantage de permettre d'avoir un état des lieux et de faire des analyses comparatives dans le temps et dans l'espace.

En Afrique, la plupart des bénéficiaires des projets de recherche ne s'adonnent pas exclusivement à la recherche ; leur temps est partagé entre différentes fonctions notamment l'enseignement, l'administration ou encore la consultance. Un avantage important des programmes de recherche internationaux repose donc sur le fait de donner la possibilité aux chercheurs, à travers des financements, de se consacrer au développement de leurs activités de recherche. Les bailleurs de fonds lancent généralement des appels à propositions en fixant la plupart du temps une temporalité et un cadre budgétaire. Parmi leurs critères de sélection, certains programmes de recherche français comme CORUS (Coopération pour la Recherche Universitaire et Scientifique) exigent que les projets qui leur sont soumis soient conjointement présentés par des équipes du Nord et du Sud, afin de permettre le développement de la collaboration entre institutions de recherche du Nord et du Sud. La réponse aux appels d'offres de recherche peut toutefois consommer une partie non-négligeable du temps des chercheurs et ce sont les partenaires internationaux qui sont en grande partie aux commandes des questions de recherche choisies et des méthodologies utilisées. De plus, ces programmes de recherche sont la plupart du temps ponctuels et n'ont pas d'objectif de long terme de construction de capacités de recherche.

Encadré 20 : Facilité européenne pour un programme de recherche sur les inégalités dans les pays en développement et émergents

En 2018, l'Agence française de développement (AFD) a reçu 4 millions d'euros de la Direction générale à la Coopération internationale et au développement (DEVCO) de la Commission européenne pour un programme de recherche sur les inégalités dans les pays en développement et émergents. Pour une durée de 3 ans (sur la période 2017-2020), il s'agit de mettre en œuvre et de coordonner un programme de recherche sur les inégalités dans les pays en développement et émergents. Cette facilité vise à financer une vingtaine de projets de recherche qui sont principalement mis en œuvre par des centres de recherche du Sud. L'objectif de ce programme de recherche est d'améliorer la connaissance et la compréhension des inégalités économiques et sociales, leurs déterminants et les mécanismes sous-jacents à différents niveaux spatiaux, ainsi que les politiques et les approches les plus efficaces pour les réduire. L'idée est de répondre au besoin des pays étudiés et créer une opportunité de dialogue de politiques publiques avec les gouvernements partenaires, sur le sujet des inégalités. L'AFD appuie ainsi les pays partenaires ainsi que les institutions de

développement pour qu'ils intègrent les résultats des recherches menées, dans les politiques nationales et dans les stratégies de coopération au développement.

V.2.3. Les rencontres scientifiques et les activités de valorisation des recherches

Organisées à l'échelle nationale ou internationale, les rencontres scientifiques sont de plusieurs types (conférences, séminaires, congrès, colloques, symposium, journées, ateliers, événements, forum) et représentent une occasion exceptionnelle ou régulière de communication et d'échanges entre les parties prenantes (bailleurs de fonds, chercheurs, décideurs politiques, public) qui participent à l'événement. Elles présentent ainsi l'avantage de leur donner l'occasion de mener des discussions et échanges sur les travaux et résultats de la recherche. Leur inconvénient réside dans le fait que, une fois terminées, il n'y a souvent pas de suivi pour capitaliser les enseignements qui en découlent. Aussi, leur organisation peut consommer beaucoup de temps et de financements.

La participation à ces rencontres scientifiques est liée d'une part à l'insertion des chercheurs dans des réseaux, d'autre part à leurs activités permanentes. Le premier cas renvoie aux chercheurs ayant eu l'occasion de fréquenter des universités qui constituent des réseaux formels ou informels, ce qui permet à ces derniers, devenus chercheurs, d'être tenus au courant notamment de l'organisation de rencontres scientifiques internationales même après avoir obtenu leurs diplômes et quitté l'université. Les chercheurs accèdent aux rencontres scientifiques sur invitation. Ainsi, ils peuvent être tenus au courant de l'organisation de rencontres scientifiques par mail, par des contacts personnels ou par les institutions avec lesquelles ils collaborent. Ils participent aussi à des rencontres scientifiques par l'intermédiaire de canaux classiques de diffusion des appels à contribution.

Encadré 21 : La conférence internationale de l'APAD

Créée en 1991, l'Association pour l'anthropologie du changement social et du développement (APAD) a pour but de promouvoir les échanges scientifiques et le dialogue avec les praticiens, autour des problématiques du changement social et du développement, en Afrique et ailleurs. L'APAD promeut des analyses rigoureuses des pratiques et des représentations des acteurs, d'orientation socio-anthropologique et plus largement de sciences sociales qualitatives. Initialement centrée sur l'étude des interactions entre acteurs autour des interventions de développement, l'approche de l'APAD s'est élargie aux politiques de développement et aux processus de changement social.

L'APAD organise des colloques internationaux tous les deux ans, qui se déroulent en alternance en Afrique et en Europe. Fin 2015, il se tenait à Cotonou au Bénin et était consacré à la question de la fabrique de l'action publique. En 2018, c'est l'université de Roskilde au Danemark qui accueillait l'événement international sur le thème « Migrations, citoyennetés, identités ». Forte de ses 400 membres, l'APAD offre un espace d'échanges et de publications aux chercheurs et praticiens, du Nord et du Sud, tant anglophones que francophones. Elle publie la revue *Anthropologie & développement* et édite des ouvrages. Les appuis des différents bailleurs, outre les frais logistiques directement liés à l'événement, permettent notamment de couvrir les frais pour la participation de chercheurs africains aux conférences et panels académiques.

La plupart des grandes rencontres scientifiques se situent toutefois encore dans les pays développés et l'Afrique y est généralement assez mal représentée. Les contraintes administratives, notamment les politiques des visas, ont souvent un impact négatif à la fois

pour l'organisation d'événements en Afrique et pour la participation de chercheurs africains aux conférences internationales.

Des appuis spécifiques peuvent aussi cibler les activités de valorisation des recherches. Les résultats des travaux peuvent être valorisés à travers l'édition, la publication, la co-publication, la traduction d'articles, de guides techniques, d'ouvrages. Des activités de diffusion permettent de valoriser les résultats de la recherche au-delà de la communauté scientifique.

Encadré 22 : *The conversation* et la valorisation des travaux de recherche

The Conversation est un média indépendant, sans but lucratif, basé sur du contenu provenant de la communauté universitaire. Depuis le lancement du site web australien en mars 2011, huit versions ont été mise en place notamment *The conversation Africa* pour l'Afrique anglophone. *The Conversation* a été co-fondé en Australie par Andrew Jaspan et Jack Rejtman. L'idée était de créer un nouveau média dans lequel des universitaires pourraient communiquer directement avec la société, grâce à un site web. Jaspan envisageait le site comme « une salle de rédaction géante », dans laquelle les universitaires et les chercheurs, collectivement, s'engageraient à transmettre un avis académique éclairé sur des questions de société. Après le lancement de la version française en 2015, une version *La conversation Afrique* est en préparation pour l'Afrique francophone. Les auteurs de *The Conversation* sont des universitaires et des chercheurs qui collaborent avec des journalistes professionnels. En avril 2017, les rapports mensuels d'audience en ligne sont de 4,7 millions de lecteurs sur site, auxquels s'ajoutent 35 millions par les republications dans d'autres médias. *The Conversation* publie tout son contenu sous une licence Creative Commons CC-BY-ND (republication autorisée, sans modifications, en attribuant la source). Le financement est assuré des universités, des entreprises, des gouvernements et des dons privés.

V.2.4. Les renforcements des capacités des ressources humaines

Le renforcement des capacités (RC) est habituellement défini comme le développement et le renforcement des ressources humaines et institutionnelles. Il peut ainsi concerner le niveau individuel (le chercheur), le niveau institutionnel (le centre de recherche, l'équipe de recherche, l'université, y compris dans leur composante administrative) et le niveau des politiques publiques (le ministère), suivant des modalités extrêmement variées allant de la participation à un atelier d'écriture scientifique pour un jeune doctorant à la mise à disposition d'un assistant technique au sein d'un ministère pour accompagner la fabrique et la mise en œuvre de la politique publique d'enseignement supérieur et de recherche.

Les actions de renforcement de capacités aux niveaux individuel et institutionnel se déclinent selon plusieurs modalités : formation à la recherche, universités d'été, écoles doctorales, chaires universitaires, ateliers d'écriture, formation de personnel administratif, création de centres d'apprentissage pour les enseignants¹¹, etc.

¹¹ Centres offrant une variété de cours, avec pour principal objectif la formation et la mise à jour des enseignants

Encadré 23 : L'exemple de l'école doctorale itinérante en sciences sociales en Afrique

Créée en 2016 à l'initiative conjointe d'institutions de recherche en sciences sociales du Nord et du Sud¹², l'école est destinée aux doctorants ainsi qu'aux jeunes chercheurs inscrits dans une des universités des pays francophones d'Afrique de Ouest et du Nord tels que : le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin, le Cameroun. Les participants sont tous doctorants ou jeunes chercheurs travaillant dans le domaine des sciences sociales et humaines : sociologie, science politique, histoire, géographie, anthropologie, économie, droit. L'école est organisée annuellement et à tour de rôle par dans une des universités partenaires. En 2016, elle a été organisée conjointement avec l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako au Mali sur le thème « L'écriture scientifique ». En 2017, elle a été organisée conjointement avec l'Université Gaston Berger à Saint Louis du Sénégal sur le thème « Circulation et confrontation des modèles ». En 2018, elle a été organisée conjointement avec l'Université Abomey-Calavi à Cotonou au Bénin sur le thème « Approches critiques sur l'Afrique. Confrontation, circulation et globalisation des savoirs ». Des séances de présentation des travaux alternent avec des ateliers méthodologiques et des conférences. L'école doctorale itinérante permet ainsi aux étudiants francophones de nouer des liens transnationaux et d'accéder à un réseau de chercheurs confirmés travaillant sur des domaines homologues. L'école doctorale promeut une double coopération Nord/Sud et Sud/Sud.

Le renforcement des capacités a un double effet : d'une part il permet aux enseignants-chercheurs de renforcer la qualité de leur enseignement, et d'autre part, il leur permet de former des jeunes chercheurs. Pour améliorer les résultats du renforcement des capacités, il est souvent nécessaire de pouvoir cumuler un soutien individuel, un soutien des équipes de recherche et un soutien des institutions (centres d'excellence, institutions d'enseignement supérieur et de recherche, Ministères d'enseignement supérieur).

La formation à la recherche des étudiants africains dans des pays développés leur offre un environnement de travail international, avec la possibilité d'établir des réseaux et d'avoir accès à des ouvrages spécialisés et à des laboratoires bien équipés. Elle donne également la possibilité de participer à des rencontres scientifiques internationales, de publier dans des revues internationales et d'obtenir un diplôme reconnu mondialement.

Encadré 24 : Modèles suédois de formation à la recherche : les programmes doctoraux "in house" et "sandwich"

Le modèle de l'aide suédoise a évolué au fil du temps. Ayant d'abord commencé à soutenir des projets de recherche, la Suède a progressivement ajouté des éléments dont ses partenaires avaient besoin dans le cadre de leur recherche. Ainsi, son modèle d'aide est devenu plus complet, capable de soutenir le système de recherche et d'innovation des pays à faible revenu. Au cœur de ce soutien se trouve la création des capacités à travers la formation doctorale. Toutefois, l'accent est mis sur les capacités de recherche institutionnelles et non individuelles. Généralement, ce sont des universités publiques qui bénéficient de ce soutien. Parallèlement, quand les doctorants sont formés à l'étranger, la Suède octroie un financement destiné à créer des environnements de recherche au sein de leur université d'origine : infrastructures de recherche (TIC, laboratoires, accès à des revues scientifiques,

¹² Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Paris ; Université Paris-Dauphine, Paris ; Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC), Tunis ; Université des lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Bamako ; Université Gaston Berger, Saint Louis du Sénégal ;

etc.), gestion de la recherche (politiques de recherche, structures de recherche, bourses de recherche), réformes universitaires (administration et finances) (Lundgren, 2013).

Depuis de nombreuses années, le modèle *sandwich* (qui offre une formation dans des universités suédoises accréditées) représente le mode opératoire de la coopération suédoise à la recherche. Aujourd'hui, la Suède tend à privilégier davantage la formation doctorale "in-house" (en interne) que le modèle sandwich. Mais pourquoi changer un concept qui fonctionne bien ? Ce qui se produit n'est pas vraiment un changement dans la nature de l'aide apportée, mais plutôt un changement basé sur les progrès des capacités de recherche dans un pays. Le modèle sandwich remplit son objectif à un point donné du développement du système de recherche d'un pays dans lequel un tel système n'existait pas auparavant. Son objectif est de créer une masse critique de chercheurs pour une université partenaire dans des disciplines spécifiques. Une fois l'objectif atteint, la masse critique de chercheurs formés peut créer, gérer et soutenir des programmes doctoraux en interne. De nombreux pays impliqués dans la coopération suédoise à la recherche ont désormais les capacités et les conditions pour développer leurs propres programmes doctoraux. Alors que le modèle sandwich était destiné au personnel universitaire, le modèle 'in-house' peut prendre de l'ampleur et offrir une formation à un plus grand nombre de doctorants, et peut permettre ainsi de mieux répondre aux exigences nationales. Il s'agit également d'un pas supplémentaire vers la durabilité.

Même si l'accent est mis sur les programmes doctoraux en interne, l'« esprit » du modèle sandwich est maintenu. Le terme 'sandwich' implique dans ce nouveau contexte que les doctorants auront accès à un environnement de recherche dans un cadre international. Les réseaux et les échanges nationaux et internationaux sont capitaux pour tous les chercheurs. Il est donc important que les doctorants bénéficiant d'un soutien 'in-house' aient la possibilité de participer à des échanges internationaux à travers des courtes visites (cours, réunions et collaboration) dans d'autres instituts de recherche » (Lundgren, 2013).

L'appui à l'amélioration des politiques d'enseignement supérieur et de recherche se fait également auprès des ministères africains de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui bénéficient d'une assistance technique. Cet appui leur apporte de l'aide dans l'exécution de leurs activités (par exemple mise en œuvre de la réforme LMD) en leur fournissant des experts et en contribuant à la visibilité de leurs actions. L'appui à l'amélioration des politiques permet de contribuer à développer le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche qui est capital pour le développement des pays.

Encadré 25 : L'exemple de Sida en l'Ouganda

L'Agence suédoise de Coopération et de Développement international (Sida) tente d'investir dans au moins une université de recherche dans chaque pays d'intervention. C'est ainsi qu'elle finance la construction d'infrastructures de base nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des chercheurs, notamment des laboratoires, des bibliothèques et du matériel informatique, ainsi que la formation du personnel des universités » (Olsson, 2009). En Ouganda, l'agence Sida a ainsi lancé en 1999 un programme de coopération avec l'Université de Makerere avec pour objectif de hisser cette université à un niveau où elle serait en mesure de trouver ses propres solutions aux problèmes ougandais. Au lancement du programme, l'Agence travaillait avec des chercheurs et des facultés de manière séparée, jusqu'à l'émergence d'une idée globale: les changements qui s'opéraient avec son assistance ne pouvaient être durables que si les rouages essentiels, à savoir la direction, les financements, les approvisionnements, les infrastructures, étaient également revus. (Wamboga-Mugirya, 2009). Ainsi, Sida a décidé d'apporter une assistance multidimensionnelle à l'Université de

Makerere en appuyant les efforts de cette dernière pour développer les capacités de formation en matière de recherche, améliorer l'accès aux équipements et aux logiciels indispensables, moderniser les infrastructures et l'administration de la recherche. Ce partenariat repose sur des promesses d'appui à long terme sur une période de 20 à 30 ans (Olsson, 2009). Sida a également décidé de travailler en collaboration avec d'autres acteurs clés comme le gouvernement ougandais. « C'est de cette façon que le pays a pu bénéficier du développement de la recherche et de la pensée analytique, permettant de prendre des décisions fondées sur des preuves » (Wamboga-Mugirya, 2009).

V.2.5. Les renforcements matériels et pédagogiques

Un certain nombre d'actions peut viser directement le renforcement matériel et pédagogique des structures de recherche : infrastructures, équipements, connectivités, TIC, matériels de recherches, abonnements aux revues scientifiques. Le financement peut alors se faire à travers du *core funding*. En Afrique, les infrastructures, installations et équipements restent souvent délabrés. Avec l'appui logistique et financier des partenaires internationaux, les chercheurs africains peuvent travailler dans de meilleures conditions et ainsi améliorer leurs performances.

Certains appuis ciblent la connectivité et visent à permettre aux bénéficiaires d'avoir accès à des manuels, à des ressources en ligne, aux MOOC (massive open online course). Les technologies de l'information et de la communication sont intégrées dans les programmes d'appui afin de démocratiser l'accès aux savoirs issus de la recherche internationale. Ce type de soutien permet ainsi aux pays africains de bénéficier des nouvelles technologies, indispensables pour la conduite de leurs activités de recherche. Certains appuis permettent la mise en partage d'outils propres à la recherche africaine

Encadré 26 : Le C2D en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire dans le cadre du Contrat de désendettement et de développement (C2D) signé entre les gouvernements français et ivoirien et géré par l'Agence française de développement (AFD), un certain nombre d'appuis concernent l'enseignement supérieur. Il s'agit (1) d'un appui à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro pour la réhabilitation et l'équipement de ses locaux, mais aussi pour la modernisation de deux des écoles de l'institut (agronomie et industrie) ; (2) la modernisation de cinq universités publiques, avec l'implantation du système LMD (licence-master-doctorat), l'équipement en matériel pédagogique et en ressources documentaires et la relance des activités de la recherche scientifique. Le projet AMRUGE-CI (Appui à la Modernisation et à la Réforme des Universités et des Grandes Écoles de Côte d'Ivoire) appuyé par l'expertise du réseau de l'AUF concerne également le développement de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) afin de faire face à l'accroissement du nombre et de la diversité des étudiants. Différentes activités sont menées dont notamment : l'installation de studios de production de ressources pédagogiques numériques (MOOCs) ; la réalisation de laboratoires de fabrication numérique (FabLabs) ; l'animation de séminaires de production de ressources pédagogiques mutualisées (MOOCs) relatives aux mentions des domaines de formation ; le soutien à la création Formations ouvertes et à distance (FOAD) de niveau Master.

V.2.6. Soutiens à des structures de recherche multi-pays et à des réseaux de chercheurs

Il arrive que certains bailleurs de fonds installent des institutions de recherche (Unités Mixtes Internationales - UMI avec le CNRS ou Laboratoires Mixtes Internationaux –LMI- avec l'IRD) voire des think tank dans les pays du Sud. Ces structures jouent un rôle important dans la collaboration scientifique entre le Nord et le Sud et sont pensées, avec leur ancrage local au Sud, pour une installation progressive et durable des équipes de recherche.

Encadré 27 : L'IRD et les Laboratoires Mixtes Internationaux (LMI)

Les projets de LMI sont co-construits et codirigés par des équipes d'une ou de plusieurs institutions de recherche et d'enseignement supérieur des PED, et d'une ou plusieurs unités mixtes de recherche affiliés à l'IRD, autour d'une thématique scientifique ciblée et, généralement, d'une plateforme commune (locaux, équipements, dispositifs d'observation, plateformes analytiques, moyens de calcul). Ce type de projet a pour vocation de devenir à terme (ou de s'intégrer dans) une structure opérationnelle de recherche durable sous la responsabilité du pays partenaire. Les institutions partenaires du LMI ont la volonté de travailler ensemble pour constituer une masse critique de compétences complémentaires engagées sur des objectifs scientifiques convergents. Chacune d'elles doit être en mesure de se prévaloir de moyens humains, matériels et financiers mobilisés dans la durée et dont le regroupement présente une plus-value claire.

Par exemple, le programme du LMI MaCoTer « Reconfigurations maliennes : cohésions, territoires, développement » a été conçu dans le but d'interroger et analyser selon une approche pluridisciplinaire, la situation actuelle dans la société malienne, la nature d'un État souvent perçu comme prédateur plutôt que protecteur, les (dys)fonctionnements des institutions, mais aussi l'impact des politiques publiques mises en œuvre avant et pendant cette crise. Ce projet a ainsi comme raison d'appréhender la crise malienne au plus près de ses effets, c'est-à-dire depuis le Mali et avec les chercheurs et étudiants maliens. Prolongeant cette approche scientifique, le LMI MaCoTer s'est également attaché à mettre en place une formation de haut niveau dédiée à l'analyse critique des situations « post conflits » destinée aux étudiants maliens en master et doctorat. À travers ce projet binational inédit de formation par la recherche, il s'agit de revenir sur les formes sociales et administratives de régulation des conflits, qu'ils soient locaux, globaux, territoriaux ou historiques ; C'est là la troisième ambition du LMI MaCoTer qui, en proposant des éléments d'analyse sur l'État et la conflictualité malienne, entend participer de la résolution des violences et promouvoir les sciences sociales dans leur capacité à évaluer et contribuer à l'élaboration des politiques publiques (IRD, 2018).

Le soutien à des réseaux de chercheurs existants ou émergents constitue une autre option. Les réseaux de recherche permettent aux chercheurs d'entrer en contact avec leurs homologues nationaux ou étrangers, dans le cadre disciplinaire ou sur une thématique donnée, dans le cadre de réseaux. Cette insertion peut se faire au niveau national, régional, international. Elle est inscrite dans la logique des programmes internationaux de coopération multilatéraux, comme ceux de l'Union Européenne. Elle est plus difficile dans le cas des programmes bilatéraux qui n'encouragent pas particulièrement les activités permettant de s'intégrer à un réseau international.

Encadré 28 : Le modèle burkinabé de réseau de chercheurs en éducation

Créé en 1999, l'Atelier de Recherche sur l'Éducation au Burkina Faso (AREB) est un réseau de recherche spécialisé dans l'éducation qui a su se positionner en interlocuteur de premier plan sur les politiques éducatives burkinabés. Pluridisciplinaire, il rassemble l'ensemble des structures de recherche et des chercheurs actifs sur le sujet de l'éducation au Burkina Faso (Institut des Sciences des Sociétés, Institut Supérieur des Sciences de la Population, Université Norbert Zongo, etc.). L'AREB s'est fortement engagé dans la production et la diffusion des connaissances scientifiques sur les différentes dimensions de l'éducation. Avec le soutien des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche burkinabés et accompagné par un ensemble de partenaires (AFD, IRD, NORRAG et ESSA), l'AREB a fait un inventaire exhaustif de la recherche burkinabé sur le sujet de l'éducation dont les résultats ont été mis en ligne. Depuis 2000, une trentaine de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ont été recensés et plus de 1 000 références bibliographiques ont été identifiées. Fort de cette expertise singulière et même si beaucoup reste à faire pour l'inscrire dans la durée, l'AREB participe à la conception et à la mise en œuvre des politiques éducatives au Burkina Faso. Tous les mois, des rencontres entre chercheurs et acteurs publics et privés permettent d'améliorer la prise en compte de la recherche dans les programmes et politiques nationaux et, inversement, d'orienter les questions de recherche vers des sujets proches des enjeux locaux. En novembre 2017, s'est tenue une conférence nationale sur « L'éducation au Burkina Faso : progrès, défis actuels et perspectives » à Ouagadougou. L'AREB y a présenté ses activités et notamment un ouvrage collectif comportant les contributions d'une vingtaine de chercheurs burkinabés de différentes disciplines. Des chercheurs d'autres pays de la sous-région ont participé à cette conférence pour construire des initiatives similaires notamment en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Les réseaux présentent des avantages du fait qu'ils constituent des « structures souples, développant des projets et programmes *ad hoc* fixés sur un seul objectif, et auxquelles est attribuée une plus grande efficacité, réelle ou supposée. » (Arvanitis, 2007). Ils permettent de développer la collaboration scientifique internationale en engageant des partenariats, de publier différemment, en travaillant avec des homologues étrangers. Ces réseaux permettent d'être reconnus à l'échelle internationale, d'être à jour concernant les travaux les plus actuels dans les domaines de recherche, d'accéder à des équipements. Les partenariats peuvent se poursuivre au-delà des projets particuliers. Cette coopération peut induire une dynamique de groupe entre chercheurs et ouvrir la voie à d'autres opportunités pour une production scientifique commune. Cependant, les réseaux présentent également de nombreux inconvénients (absence de légitimité, coût assez élevé, mais non pris en compte, manque de transparence de leur financement, etc.) engendrés par le fait qu'ils sont générés et s'étendent sans organisme directeur (Marou Sama, 2016).

V.2.7. L'aide budgétaire

L'émergence de l'aide budgétaire s'est produite à la fin des années 1990 comme un instrument novateur de la coopération financière au développement. Elle se définit comme « un transfert de ressources financières en faveur du Trésor du pays partenaire, pour soutenir ce pays dans l'exécution de son budget national (dépenses de fonctionnement et d'investissement). L'aide budgétaire est dite « générale » quand elle n'est pas affectée à un secteur particulier, mais elle peut aussi être « ciblée » sur des sujets particuliers comme l'enseignement supérieur et la recherche. Les ressources sont gérées par les États partenaires selon les règles de gestion des finances publiques en vigueur dans le pays. Le décaissement des ressources est conditionné par un catalogue de réformes et d'indicateurs,

dont la définition et l'examen régulier sont l'objet d'un *dialogue politique* entre bailleurs et pays partenaires » (Bernasconi, 2007).

Encadré 29 : L'impact de l'aide budgétaire

L'effet de l'aide budgétaire sur les services publics prioritaires (avant tout les services de santé et d'éducation) est plutôt positif en termes quantitatif. Par contre, l'effet sur leur qualité est ambigu. Cela s'explique par une logique de séquençement. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont en premier lieu stimulé un effort porté sur l'amélioration quantitative de certains indicateurs (par exemple les taux bruts de scolarisation). L'action publique s'est ainsi d'abord concentrée sur la mobilisation de ressources permettant d'accompagner cette croissance quantitative (recrutement d'enseignants, construction de salles de classe). Par contre, cet effort ne pourra être soutenable que s'il est rapidement accompagné par des mesures visant à assurer que la qualité des services suive le rythme de leur expansion (pour reprendre l'exemple de l'éducation, on peut penser ici à la formation des enseignants ou à la mise en place de débouchés suffisants au sein du système d'enseignement postprimaire). Il faut également souligner la relation entre aide budgétaire générale et aide sous forme de projets. On a trop rapidement voulu présenter ces deux modalités comme substitutives alors qu'elles devraient être complémentaires. L'amélioration indiscutable de la coordination entre les bailleurs produite par l'aide budgétaire a à son tour eu des retombées positives sur la manière dont est gérée la coopération plus traditionnelle sous forme de projets. Qu'ils fournissent de l'aide budgétaire ou non, les bailleurs conservent une majorité de leur portefeuille d'intervention sous forme de projets cloisonnés. Toutefois, une prise de conscience s'opère graduellement à propos des inefficacités liées aux structures de gestion parallèles, surtout dans des pays où les capacités sont encore très limitées. De même, les bailleurs ont pris conscience de l'importance, en matière de transparence et de crédibilité de leur action, d'une intégration des interventions dans les budgets nationaux, même si ces ressources sont affectées à des projets bien précis. Au-delà de ces questions d'harmonisation, les synergies potentielles entre projets et aide budgétaire restent encore trop peu exploitées. Le projet est sans doute la modalité la plus adaptée pour tenter des approches innovatrices à petite échelle. Par contre, si ces innovations font leurs preuves et méritent d'être amplifiées, l'aide budgétaire est alors une caisse de résonance idéale pour diffuser les expériences positives du terrain et favoriser leur application à plus grande échelle (Bernasconi, 2007).

V.3. ÉLÉMENTS D'EFFICACITE DES ACTIONS

V.3.1. Impacts de la R&D sur la croissance économique et transferts des données de recherche pour la décision publique

« Fonder une action, une décision, une intervention sur les données dites « probantes » constitue aujourd'hui un enjeu essentiel dans les milieux politiques, professionnels et académiques, quels que soient les domaines. Ainsi, on ne compte plus les déclinaisons pour désigner les pratiques et la prise de décision fondées sur des données probantes: *evidence-based medicine*, *evidence-based decision making*, *evidence-based policy*, etc. De telles pratiques devraient permettre l'amélioration des interventions à différents niveaux, qu'il s'agisse de leur efficacité, efficience, acceptabilité, etc. En outre, les initiatives pour favoriser la diffusion et l'utilisation des connaissances issues de la recherche se multiplient » (Dagenais et Robert, 2012).

Il existe un nombre relativement important de publications scientifiques sur le transfert et l'utilisation des connaissances issues de la recherche. Certains auteurs se sont intéressés aux processus d'utilisation des connaissances par les intervenants (Hanney, Gonzalez-Block, Buxton et Kogan, 2003; Lavis *et al.*, 2003 ; Nutley, Walter et Davies, 2003, 2007). D'autres nous apportent des informations sur les expériences et stratégies de transfert de connaissances, notamment les outils de diffusion et de collaboration (FCRSS, 2003; Jacobson et Goering, 2006; Jones et Walsh, 2008) et souvent les effets de ces différentes stratégies (Bero *et al.*, 1998 ; Dobbins *et al.*, 2009).

Encadré 30 : Types d'utilisation des connaissances issues de la recherche et stratégies de transferts de connaissances

Les types d'utilisation des connaissances issues de la recherche (Robert, 2018)

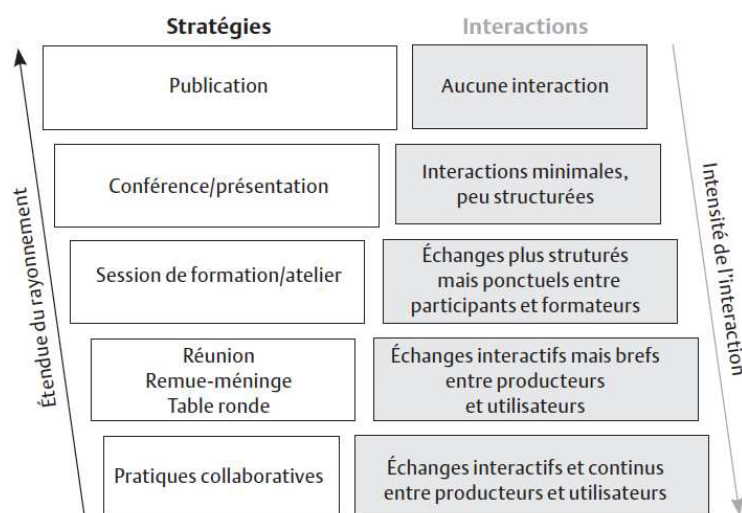
- **Utilisation instrumentale** : les connaissances sont à l'origine d'une prise de décision ou d'un changement concret.
- **Utilisation conceptuelle** ('enlightenment') : les connaissances contribuent à changer les perceptions, les a priori, les schèmes de pensées des utilisateurs, sans qu'il y ait un changement concret directement associé aux connaissances.
- **Utilisation symbolique** ou persuasive : les connaissances sont mobilisées pour légitimer a posteriori une décision ou une action.

Les stratégies de transfert de connaissances (Lavis *et al.*, 2006)

- **"Knowledge push"** : l'utilisation est accrue lorsque la connaissance est de qualité, et ce même sans intervention spécifique
- **"Demand pull"** : l'utilisation est accrue lorsque la connaissance apporte des réponses concrètes aux questions des utilisateurs
- **Interaction sociale** : l'utilisation est accrue lorsque les interactions entre chercheurs et utilisateurs sont régulières et approfondies (non superficielles)
- **Approches intégrées** : combinaison des 3 précédentes approches au sein de plateformes de transfert de connaissances de grande envergure qui regroupent des « consommateurs » et des « producteurs » de la recherche dont les efforts de TC sont organisés autour de priorités identifiées conjointement

Les travaux de recherche aussi bien théoriques qu'empiriques, ont montré que les investissements dans la R&D (recherche et développement) sont cruciaux pour la croissance économique (Pardey et al, 2016 ; Pessoa, 2010 ; Thirtle, Lin, Piesse, 2003). Sur le plan théorique, beaucoup de modèles (Romer, 1990, Grossman et Hepman, 1991, Aghion et Howitt, 1992, cités par Pessoa, 2010) illustrent la fonction R&D comme un moteur de la croissance et démontrent la raison pour laquelle les gouvernements doivent avoir un rôle dans l'atteinte d'un niveau optimum de R&D. Sur le plan empirique, beaucoup d'auteurs ont aussi montré l'importance des impacts de la R&D (Pessoa, 2010). Selon certains modèles de croissance basés sur la R&D, l'innovation est créée dans les secteurs de la R&D et permet une croissance économique durable (Ulku, 2004).

Figure 5 : Interactions requises par différentes stratégies de transfert



Source : Souffez, 2012

V.3.2. Quelques exemples d'impacts de programmes d'appui à la recherche

Comme nous le soulignons dans la première partie de ce document, le présent travail vise à mettre l'accent sur les institutions de recherche (universités et centres de recherche, dans le domaine des sciences sociales) et le rôle de la recherche scientifique pour les politiques publiques. Ainsi, qu'il s'agisse d'appuis individuels, d'appuis institutionnels ou d'appuis à des réseaux, les impacts sur la recherche africaine peuvent s'observer à divers niveaux : la recherche, les chercheurs, les institutions (universités/centres de recherche), les politiques publiques (Ministères). Même s'il existe de nombreux documents portant sur les actions d'appui à la recherche au Sud, et les conditions requises pour des effets positifs, très peu d'entre eux analysent sérieusement leurs impacts et aucun ne produit de véritables évaluations scientifiques d'impact.

Encadré 31 : L'appui à la recherche au Sud : les conditions pour avoir des impacts positifs

« La majeure partie des financements de la recherche dans les pays en développement est orientée vers des commandes concernant des domaines précis, auxquels on accorde la priorité en raison de leur capacité à promouvoir le développement, avec des gouvernements et des organismes d'aide extérieure impatients d'obtenir des résultats immédiats » (Olsson, 2009).

« Qu'en est-il du renforcement des capacités, parfois cité comme un objectif majeur ? L'impact dans les pays à faibles revenus dépend entièrement des capacités institutionnelles en place et des conditions de travail. Si elles sont suffisantes, le chercheur qui collabore au projet et son institution peuvent s'en tirer avec de nouveaux contacts et perspectives. Mais dans la plupart des pays à faibles revenus, où les institutions et les cadres d'activité sont sous-développés, le projet aura un impact insignifiant sur le développement des compétences et pourrait même devenir un obstacle. À titre d'exemple, c'est souvent les enseignants les plus réputés et les plus importants qui collaborent à des projets financés par des fonds extérieurs. Et vue la rareté des opportunités de financement, ces chercheurs sont tentés d'accepter des projets qui ne relèvent pas de leurs domaines prioritaires. Étant donné que les revenus qu'apporte ce type de projets dépassent de loin le salaire régulier des chercheurs, ils y consacrent plus de temps et d'efforts, parfois au détriment de l'enseignement ou du fonctionnement de leur propre faculté. Par contre, si les ressources étaient directement orientées vers

les institutions, en finançant des infrastructures ou des formations conformément à des programmes votés par les institutions, la communauté des chercheurs en tant que groupe, et non comme individus, en bénéficierait » (Olsson, 2009).

Ce manque d'analyses en termes d'impacts pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers s'observent généralement sur le moyen voire le long terme. À l'issue de leur soutien à la recherche africaine, certains bailleurs de fonds commanditent parfois des évaluations permettant notamment de mesurer l'atteinte des résultats de leurs appuis. Toutefois les résultats peuvent s'avérer peu fiables et ne permettent pas de conclusions sur les effets de plus long terme.

Dans les encadrés suivants, nous prenons l'exemple de quelques éléments d'impact de programmes d'appui à la recherche au Sud. Ces éléments d'évaluation ou d'appréciation des activités reposent toutefois principalement sur des analyses individuelles de satisfaction des bénéficiaires qui ne fournissent guère d'éléments permettant de conclure sur des résultats consolidés du programme.

Encadré 32 : Un programme d'appui individuel : le programme de Bourses de Thèse IRD

Au Sénégal, tous les chercheurs encadrant des boursiers « sont d'accord pour dire que les bourses doctorales de l'IRD sont un excellent outil qu'il faut préserver. (...). Nous avons essayé d'interroger des boursiers en cours de thèse. Malheureusement, aucun n'était à Dakar lors de notre passage. Nous n'avons rencontré que deux anciens boursiers de l'IRD, l'une ayant soutenu sa thèse en 2006 et l'autre en 2005. La première s'est très rapidement insérée dans les structures sénégalaises. Elle est actuellement chercheuse à l'IFAN et va diriger une JEAI qui vient d'être sélectionnée par le DSF. Le second a fait deux post-doctorats et poursuit des activités de recherche en CDD. La vision de ces deux scientifiques est, logiquement, très différente. La première ne trouve que des avantages au système. Sa bourse lui a permis de faire une thèse de qualité dans de bonnes conditions de travail. Son insertion en a été facilitée et sa carrière est désormais bien engagée. Le second, certes satisfait du soutien financier de l'IRD pour faire sa thèse, est frustré de ne pas avoir trouvé de poste fixe depuis l'obtention de son doctorat et souhaiterait que l'IRD fasse pression sur l'UCAD pour ne pas laisser les docteurs sans emploi. La rencontre de ces deux jeunes docteurs montre donc la limite de l'exercice car chacun a une vision limitée à son propre cas. Ceci n'enlève rien à la valeur de leur témoignage qui sera utile à la réflexion que nous devons engager sur le devenir des boursiers ». (Lourd *et al*, 2009).

D'autres, se situant davantage à l'échelle institutionnelle, confirment les résultats positifs d'appuis aux laboratoires de recherche sans toutefois fournir d'autre niveau d'analyse que celui de la satisfaction des bénéficiaires.

Encadré 33 : Un programme d'appui institutionnel : le programme *Building Research Capacity in LDCs*

Le programme *Building Research Capacity in Least Developed Countries* (LDCs) a été mis en place entre 2014 et 2017 par le Global Development Network (GDN). Sur les 250 candidatures venant de 40 pays éligibles, 4 projets/programmes ont été retenus, notamment un en Afrique Sub-Saharienne, et plus précisément au Sénégal, au profit du CESAG. Selon les témoignages des enquêtés du CESAG, l'appui du GDN a été perçu comme un succès et a donné un poids plus important et une meilleure

visibilité à leur institution à l'échelle régionale. Ils sont enthousiastes à l'idée de pouvoir poursuivre les activités (notamment l'organisation de séminaires) lancées dans le cadre du GDN (Beke *et al.*, 2017).

On trouve parfois, de manière éparpillée, des évaluations de programmes qui permettent d'apprécier les effets - attendus et inattendus - des activités engagées pour l'appui à la recherche africaine ou pour une meilleure articulation entre capacités de recherche, résultats scientifiques produits, connexion à la sphère de la décision publique et résultats positifs en matière de politique publique.

Encadré 34 : Un programme d'appui à des réseaux : le Programme PARRAF (Programme d'Appui à la Recherche en Réseau en Afrique)

Le programme FSP PARRAF s'inscrit dans la continuité de projets antérieurs du MAEDI pour soutenir le renforcement des capacités de la recherche au Sud. L'objectif de PARRAF était de contribuer au développement économique et social des pays africains en favorisant l'émergence de réseaux scientifiques de niveau international et le développement des capacités de recherche et d'expertise scientifique. D'un montant de 1 900 000 €, approuvé en mai 2012, pour une durée initiale de 3 ans et prolongé, en octobre 2014, jusqu'au 10 mai 2016, le programme PARRAF était piloté par la sous-direction de la recherche et des échanges scientifiques (DCUR/RECH), devenue en 2016 la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) du MAEDI. Sa maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), dans le cadre d'un marché négocié sans mise en concurrence. Un comité de pilotage, un conseil scientifique et un secrétariat exécutif ont été mis en place pour appuyer le pilotage et la mise en œuvre du projet. Au total, ce FSP a financé 7 réseaux de recherche regroupant environ 90 laboratoires, principalement au Sud, et 8 projets de recherche adossés à ces réseaux.

Les dynamiques scientifiques régionales ont été renforcées sur les thématiques des réseaux. Plus inattendu, on observe également une dynamisation aux échelles nationales. Le programme a eu un effet indirect sur la promotion de la pluridisciplinarité en permettant des rencontres inter-réseaux. Certains témoignages révèlent un intérêt nouveau pour des disciplines portées par d'autres réseaux et des liens scientifiques et institutionnels sont nés entre des chercheurs qui n'avaient pas l'habitude de collaborer avant PARRAF. PARRAF n'a pas su développer des activités permettant de donner une visibilité des réseaux auprès des acteurs du développement régional et international. La préoccupation n'était sans doute pas centrale dans la conception initiale du programme. Or l'une de ses ambitions était de révéler la pertinence de la recherche, et la qualité de l'expertise des équipes, auprès des institutions du développement. Enfin, les réseaux ont posé les bases, solides pour certains, de passerelles entre la recherche et l'enseignement supérieur. Trois réseaux peuvent potentiellement porter la création prochaine de masters thématiques régionaux. Cela reste toutefois à concrétiser » (d'après : Pluricité, Eval Conseil et Buclet, 2016).

VI. Le point de vue des acteurs sur l'appui à la recherche en Afrique

Dans cette partie, nous nous basons les enquêtes conduites lors de travaux antérieurs ainsi que sur de nouveaux entretiens menés auprès des acteurs - financeurs ou chercheurs- des pays développés et d'Afrique. Nous restituons, par catégorie d'acteur, les principaux points qui sont apparus. Nos enquêtes de nature qualitative ont été réalisées au travers d'entretiens dirigés (guide d'entretien) et de focus groups (Annexe 2). Dans le cadre de cette recherche, nous avons effectué une mission à Niamey et profité de la tenue de l'Université d'été du LASDEL (du 8 au 24 octobre 2018) pour échanger avec des chercheurs venus de divers pays africains et non-africains. Lors de cette mission, nous avons également réalisé des entretiens auprès d'autres personnalités impliquées dans la recherche au Niger, à savoir le Vice-recteur chargé de la recherche, le personnel du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation, Secrétaire Général, Secrétaire Adjoint). En dehors des acteurs du Nord rencontrés à l'Université d'été du LASDEL, nous avons effectué des entretiens avec d'autres acteurs des pays développés travaillant dans les quatre types d'institutions intervenant dans l'appui à la recherche, à savoir les organisations bilatérales, les organisations multilatérales, la philanthropie et les associations, réseaux et organisations de recherche pour le développement (Annexe 3).

VI.1. LE POINT DE VUE DES CHERCHEURS AFRICAINS

VI.1.1. Les difficultés que rencontrent les chercheurs africains

Nous avons vu qu'en Afrique les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ont traversé (et dans certains cas continuent à traverser) une crise depuis le désengagement des États du financement de la recherche. Ainsi, chercheurs et universitaires se trouvent confrontés à diverses difficultés ayant des impacts négatifs sur leurs carrières. Dans leur ouvrage portant sur les jeunes chercheurs africains, Beaudry, Mouton et Prozesky, (2018) dressent, sur la base d'entretiens, les dix facteurs ayant impacté négativement les carrières des chercheurs africains. Il ressort que pour l'ensemble de leurs enquêtes, les deux grands facteurs qui impactent les carrières sont : le manque de financement de la recherche et le manque de financement des équipements. L'émiettement de la recherche, le faible nombre des chercheurs dans les équipes de recherche, la part importante des activités d'enseignement et d'administration sont d'autres éléments importants (Ba, Goudiaby, 2016)

Durant notre mission au Niger, la plupart des chercheurs africains avec lesquels nous nous sommes entretenus ont, sans surprise, évoqué le manque de financements de la recherche comme principale difficulté à laquelle ils se trouvent confrontés. Toutefois, même si certains chercheurs africains accèdent difficilement aux financements de recherche, cette situation n'est pas spécifique à l'Afrique puisque certains chercheurs des pays développés se retrouvent dans la même situation.

Aussi, le manque de financement des équipements constitue l'une des principales difficultés (Gaillard et Tullberg., 2001 ; Beaudry., Mouton et Prozesky, 2018), ce qui implique, dans certaines institutions de recherche africaines, que les chercheurs doivent souvent se contenter de travailler avec des équipements obsolètes. Aussi, certains chercheurs se retrouvent seuls dans leur domaine de recherche. À cela s'ajoute la quasi-inexistence de revues académiques locales. Évidemment, ces difficultés impactent négativement les carrières des chercheurs africains. Le manque de financements de la recherche entraîne une faible productivité. Et dans certains cas, il amène certains universitaires africains à cesser de faire de la recherche, même s'ils restent dans leur institution où ils continuent d'accomplir leur mission d'enseignant, parallèlement à d'autres activités comme la consultance. Quant à la barrière de la langue, elle ne permet pas aux chercheurs de l'Afrique francophone d'être visibles sur la scène internationale.

D'autres enquêtés ont souligné le manque d'implication des États africains dans le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur en Afrique. En effet, dans le cas de certains pays africains, les gouvernements ne semblent pas avoir pris conscience de l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche et il ne semble pas y avoir de véritables politiques dans ce domaine. Face à cette situation, les chercheurs africains tombent dans la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds internationaux et font souvent carrière selon des orientations internationales et non pas nationales.

Nous avons également effectué des entretiens avec de jeunes chercheurs africains (principalement des doctorants) ayant pris part à l'Université d'été du LASDEL. Certains ont soulevé la question du manque de bourses de thèse. La diminution du nombre de bourses pour des formations dans les pays développés constitue un frein à la mobilité. Cette dernière présente pourtant des avantages (Beaudry, Mouton et Prozesky (2018) ; Dia et Ngwe (2018)).

Certains doctorants ont évoqué le manque d'écoles doctorales et la faible disponibilité des directeurs de thèse qui assurent souvent l'encadrement de nombreux étudiants (jusqu'à 15). Dans certains domaines, les taux d'encadrement très élevés s'expliquent par le manque d'enseignants-chercheurs face au nombre croissant d'étudiants.

VI.1.2. Des carrières possibles dans la recherche en Afrique

Même si la littérature met généralement l'accent sur les nombreuses contraintes auxquelles font face la recherche et l'enseignement supérieur en Afrique, certains travaux ont montré qu'il existait de fortes disparités entre universitaires africains, notamment dans l'accès différentiel aux mobilités, parmi les chercheurs camerounais (Pokam, 2018) ou algériens (Leperlier, 2018). Les entretiens confirment ces disparités et montrent que certains chercheurs africains s'en sortent parfois très bien. En effet, ils sont en permanence sollicités par les bailleurs de fonds internationaux, multiplient les contrats de recherche et parviennent à faire des carrières mondialisées grâce à leur appartenance à des réseaux. Aussi, ils produisent beaucoup pour satisfaire les exigences du CAMES. Dans certains pays africains, la mise en place de fonds nationaux de recherche s'accompagne également d'une revalorisation du statut des enseignants-chercheurs.

L'insertion internationale des chercheurs dans les réseaux scientifiques

En Afrique il existe un grand nombre d'initiatives régionales, soutenues par des bailleurs de fonds aussi bien étatiques que privés sur des problématiques importantes en matière de santé, d'alimentation, agriculture, environnement, transports, ainsi que des problématiques politiques et sociales (démocratisation, organisation territoriale, gouvernance locale, etc). Il n'est donc pas étonnant que les chercheurs soient dès lors impliqués dans de nombreux réseaux de recherche. L'adhésion à ces réseaux amène les chercheurs à publier différemment, en travaillant avec des homologues étrangers. Ces réseaux permettent d'être reconnus à l'échelle internationale, de pouvoir se mettre à jour concernant les travaux les plus actuels dans les domaines de recherche, d'accéder à des équipements.

« (...) On ne peut pas rester comme ça sans échanger avec l'extérieur, sans savoir ce qu'on doit faire. On peut prendre un sujet et il se trouve peut-être que ça a été déjà traité au Burkina par exemple. Si on n'a pas cette information, on risque de faire la même chose et ce n'est pas intéressant parce que quelqu'un a déjà trouvé le résultat. Avec cette collaboration, par exemple, l'Université de Niamey et l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso) peuvent mettre en place un projet et le réaliser ensemble. Donc c'est vraiment déterminant » (une chercheuse, UAM, Niamey, Niger).

Ces réseaux, de natures très diverses, permettent de faire circuler des informations, notamment sur l'organisation de rencontres scientifiques internationales, et de canaliser aussi des opportunités de financement. Cependant les réseaux peuvent présenter quelques inconvénients, notamment une certaine uniformisation des points de vue (Marou Sama, 2016) alors que les pays africains ont des contextes scientifiques différents. Par ailleurs, les réseaux peuvent compromettre la constitution d'équipes de recherche solides localement.

Le rôle du CAMES

La plupart des chercheurs enquêtés sont certifiés CAMES et reconnaissent l'important rôle que joue cette institution régionale dans leur carrière, contrairement aux instances nationales d'évaluation qui, s'étant montrées inefficaces, ont été abandonnées par la plupart des pays membres du CAMES. Pour faire carrière et passer rapidement les grades, le CAMES exige des enseignants-chercheurs qu'ils produisent un certain nombre de publications, motivant ainsi les enseignants-chercheurs à publier. De plus, il peut constituer un remède contre l'isolement des chercheurs que nous évoquions précédemment. En effet, il leur permet de se positionner par rapport à leurs homologues de la sous-région puisqu'ils sont évalués par cette même instance sur les mêmes bases depuis 1968 (Marou Sama, 2016). Grâce au CAMES, les jeunes chercheurs africains débutent leur carrière dans de meilleures conditions que celles des seniors dont une partie de la carrière a été mal gérée par les instances nationales d'évaluation. En définitive, même s'ils sont basés en Afrique, certains chercheurs africains ont des orientations internationales.

La revalorisation du statut des enseignants-chercheurs africains

Dans certains cas, les enseignants-chercheurs africains ont amené le gouvernement à revaloriser leur statut grâce à leur lutte syndicale. Ainsi, ils jouissent d'un très bon traitement salarial, ce qui fait que, aujourd'hui, certains d'entre eux ont des salaires plus élevés que les chercheurs français si l'on tient compte de la parité de pouvoir d'achat. De plus, certains États ont mis en place des fonds nationaux de recherche, ce qui permet à leurs chercheurs de conduire des travaux scientifiques en rapport avec les priorités nationales de recherche.

VI.1.3. Impacts des actions d'appui à la recherche

Il ressort des entretiens réalisés avec ces chercheurs que les actions d'appui des bailleurs de fonds internationaux en Afrique Subsaharienne ont des impacts à la fois positifs et négatifs sur les chercheurs, sur les universités et instituts de recherche et sur les politiques publiques des pays bénéficiaires.

Ces appuis permettent aux chercheurs africains de faire carrière. Ils leur donnent l'opportunité de faire de la recherche, de se déplacer, de disposer de données fiables. Aussi, ils leur permettent de produire des articles, de ressourcer la bibliographie, de recréer le contact avec l'extérieur. Les chercheurs progressent dans la recherche qui se fait ainsi de façon régulière dans un contexte local où les États africains investissent très peu dans l'appui à la recherche. Certains chercheurs ont néanmoins indiqué que, lorsque les pays développés appuient la recherche africaine, les agendas sont imposés aux chercheurs africains. Ces derniers ne développent pas d'axes prioritaires propres de recherche.

Au niveau des universités et instituts de recherche africains, les impacts des appuis à la recherche peuvent être : le renforcement des capacités en matière de recherche et d'enseignement supérieur, le renforcement des équipes de recherche, l'amélioration de l'environnement de travail (acquisition d'équipements, notamment des caméras, des appareils photo, des enregistreurs), le renforcement des compétences, la mise à jour de l'enseignement, l'accroissement de la visibilité des universités. Ainsi, les universités et instituts de recherche africains deviennent plus performants et disposent d'une meilleure visibilité sur la scène internationale.

« Au niveau des universités, les actions d'appui peuvent avoir un impact sur le positionnement académique et scientifique des universités. Les chercheurs font des recherches dans des domaines qu'ils n'enseignent pas » (un chercheur, Lasdel, Niamey, Niger)

Concernant les impacts des actions d'appui à la recherche sur les politiques publiques, on trouve trois types de réponses des enquêtés. Le premier renvoie à l'idée que les appuis à la recherche ont un impact positif sur les politiques publiques africaines.

« Le fait que les pouvoirs publics aient recours aux chercheurs constitue une forme de valorisation » (un chercheur, UAM, Niamey).

Le second, à l'inverse, à l'idée que les actions d'appui à la recherche ont des impacts négatifs sur les politiques publiques africaines.

« Il y a une incapacité d'auto-élaboration de politiques publiques par le Sud et une inexistence de politiques publiques de recherche propres au Sud » (un chercheur, Lasdel, Parakou, Bénin).

Le troisième, enfin, à l'idée qu'on ne peut pas parler d'impact direct des actions d'appui à la recherche sur les politiques publiques africaines.

VI.1.4. Le point de vue des chercheurs africains à propos des partenaires techniques et financiers (PTF)

Les pratiques des bailleurs de fonds ont été critiquées par certains chercheurs africains enquêtés.

« La coopération française a un Fonds de Solidarité Prioritaire que je n'apprécie pas beaucoup car c'est un appui qui a un effet inverse, ça n'apporte pas grand-chose. Par exemple, l'UAM bénéficie d'achat d'autoprojecteurs, mais ils ne marchent pas car il n'y a pas de fiche. Donc entre le financeur et celui qui reçoit le financement, il y a un gros problème. L'Ambassade de France a mis un assistant technique au niveau de l'UAM, mais à vrai dire il joue le rôle d'espion. Souvent, les acteurs du Nord nous envoient des gens qui ne connaissent rien de l'enseignement supérieur. Sur les quatre qui nous ont été envoyés à l'UAM un seul est compétent. Je suis hostile aux fonds » (un chercheur, UAM/Lasdel, Niamey, Niger)

Ce témoignage (comme ceux d'autres enquêtés) permet de sentir que des tensions peuvent survenir entre bailleurs et bénéficiaires. En revanche, ce même enquêté affirme son entière satisfaction concernant le modèle d'intervention d'un autre bailleur de fonds :

« Le CRDI a un appui agréable dans tous les sens : c'est consistant et le bénéficiaire est au cœur de leurs préoccupations. Il n'y a pas d'enquiquinement ; en d'autres termes, ils ne surveillent pas ceux à qui ils donnent des appuis pour vérifier ce qu'ils en font. Le CRDI a une stratégie positive sur tous les plans et aide à être autonome sur tous les plans. Si l'AFD peut s'inspirer de ce modèle, ça sera formidable » (un chercheur, UAM/Lasdel, Niamey, Niger)

Un autre enquêté s'est exprimé comme suit :

« Les bailleurs de fonds n'ont pas d'oreilles attentives sur les chercheurs et les institutions du Sud. Ils influencent les agendas de recherche. C'est important pour les deux parties d'arriver à trouver un terrain d'entente. Quand les agendas de recherche sont fixés par le Nord, il y a des risques de démotivation, de frustration, ... Par exemple, certains de mes collègues bouclent le mois en s'impliquant dans des programmes de recherche même s'ils ne sont pas motivés. Il y a un réel besoin que les acteurs du Nord et ceux du Sud s'écoulent » (un chercheur, UAM/Lasdel, Niamey, Niger)

On peut voir dans ces deux témoignages, le besoin pour les chercheurs africains d'avoir des marges de manœuvre pour que la collaboration puisse se passer dans un meilleur cadre. En impliquant les chercheurs africains, les PTF pourraient mieux définir leurs appuis en amont

et s'attendre à des impacts plus efficaces puisque que les chercheurs africains détiennent des informations relatives notamment à la connaissance du terrain.

D'autres enquêtés regrettent que les PTF aient des pratiques discriminatoires (âge, domaines de recherche, etc.) ce qui les disqualifie de l'accès aux appuis extérieurs.

Un autre évoque un aspect très important - souvent mentionné dans la littérature relative à l'aide internationale - à savoir le fait que les PTF appuient des recherches qui correspondent à leurs propres besoins et non ceux des pays bénéficiaires :

« Les recherches sont orientées vers leurs intérêts et il y a un développement de la recherche-action au détriment de la recherche fondamentale » (un chercheur, Université de Parakou/LASDEL, Bénin)

Cette situation n'est évidemment pas bénéfique pour les pays africains comme le souligne cet autre enquêté :

« Quand un bailleur de fonds a ses priorités à lui, ça favorise le contrôle et crée la dépendance, ce qui n'aide pas les pays africains à avoir leurs politiques nationales de recherche » (un chercheur, UAM, Niamey, Niger).

Hormis les critiques formulées à l'encontre des bailleurs de fonds, les chercheurs africains reconnaissent que leur appui est crucial pour la recherche et l'enseignement supérieur en Afrique :

« Les bailleurs de fonds sont les seuls à encourager la recherche » (Homme, Université de Bénin/LASDEL Bénin)

« Les bailleurs de fonds soutiennent le développement de l'Afrique dans tous les domaines. Ce qui laisse supposer qu'ils croient en ce continent » (une chercheuse, Université Catholique de Yaoundé, Cameroun).

« L'appui des bailleurs de fonds constitue une ouverture pour les jeunes chercheurs africains qui peuvent accéder à ces opportunités » (un chercheur, Lasdel, Niamey, Niger).

VI.1.5. Recommandations formulées par les chercheurs africains

Types d'actions d'appui à privilégier

En matière d'appui à la recherche, les enquêtés ont des avis variés concernant les types d'actions à privilégier. Les plus largement cités sont : les bourses internationales pour les jeunes chercheurs, la formation à la recherche par la recherche et les rencontres scientifiques internationales. Ces trois types d'actions ont trait à la mobilité qui, comme nous le soulignons précédemment, présente de nombreux avantages.

Niveau d'appui à privilégier

Quant au niveau d'appui à privilégier (individuel, équipe ou institutionnel), presque 70% des enquêtés ont indiqué qu'il faudrait privilégier l'appui aux institutions, permettant, de « garder

les chercheurs dans leurs institutions » ou de « constituer des pôles d'excellence en matière de recherche »

Toutefois, certains considèrent qu'il serait préférable de privilégier conjointement l'appui individuel, l'appui aux équipes et l'appui institutionnel car les besoins dépendent fortement de la nature de la demande. En effet, certaines demandes viennent au titre des institutions (c'est notamment le cas du LASDEL), alors que d'autres viennent au titre des individus.

Principales propositions des chercheurs africains

- Construire de véritables politiques nationales de recherche et d'enseignement supérieur permettant d'attirer les chercheurs africains et de leur permettre d'être plus autonomes par rapport à l'étranger

« Le LASDEL fait la formation et la recherche. Ses assistants sont bien formés et peuvent porter des projets et programmes. Le LASDEL a été créé beaucoup plus tard que les premiers départements de l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Il y a une politique nationale qui doit mettre au centre les universités et centres de recherche (investissement dans la formation, infrastructures, soutien adéquat solide aux étudiants qui s'inscrivent en année de thèse). Il faut des moyens nationaux pour financer le terrain des chercheurs ou des financements extérieurs indépendamment des ressources que l'Université nationale met à leur disposition » (un chercheur, UAM/LASDEL, Niamey, Niger).

- Proposer des activités et des financements dédiés à la formation des jeunes chercheurs, localement ou en mobilité

« Si l'Afrique veut se développer, elle doit mettre au cœur de ses préoccupations l'appui à la formation de la jeunesse » (une chercheuse, Université Catholique de Yaoundé, Cameroun).

« L'essentiel de la production scientifique est de l'extérieur. Je ne suis pas contre, mais les politiques publiques gagneraient à renforcer les capacités locales de façon à permettre aux chercheurs locaux d'être très impliqués dans la production scientifique car ce sont des gens qui connaissent les réalités locales » (un chercheur, UAM/LASDEL Niamey, Niger).

« Dans le cadre de l'appui individuel, un pays comme le Niger peut s'arranger de façon à donner 5 bourses post-doctorales aux meilleures thèses pour que les docteurs aillent approfondir leurs recherches à l'étranger » (un chercheur, UAM/LASDEL Niamey, Niger).

- Mettre en place des mesures incitatives pour garantir le retour des chercheurs africains.

VI.2. LE POINT DE VUE DES CHERCHEURS DES PAYS DÉVELOPPÉS

VI.2.1. Impacts des activités de recherche des chercheurs des pays développés

Selon les chercheurs des pays développés qui travaillent sur les enjeux de développement, leurs activités de recherche s'inscrivant dans le cadre du soutien aux pays africains ont eu des impacts sur les chercheurs, sur les institutions de recherche et sur les politiques publiques.

Grâce à leurs activités de recherche, les chercheurs des pays développés peuvent aider à repérer certains chercheurs africains à travers des programmes de recherche et contribuer à rendre visibles des travaux qui ne l'étaient pas. Aussi, ils contribuent à construire les carrières (recrutement et avancement) des chercheurs africains en leur permettant notamment de produire des publications. Ils contribuent à la formation théorique, méthodologique et disciplinaire des étudiants et les ont aidés à s'orienter (lettres de recommandation, aide à l'écriture scientifique, formation, recherche et valorisation). Les ressortissants africains formés dans les pays développés partent ensuite enseigner dans des universités africaines.

Certains chercheurs de pays développés ont également parfois réussi à avoir des impacts sur les politiques publiques africaines, à amener les autorités publiques africaines à prendre conscience de l'importance de certains problèmes locaux, voire à en tenir compte dans les débats publics :

« Nous avons fait une recherche en partenariat avec des chercheurs burkinabés sur les cours du soir, financés par une ONG suédoise. À la suite de cette recherche, nous avons organisé un atelier de restitution réunissant les fondateurs de cours du soir, des responsables des Ministères concernés et des chercheurs. En réponse aux doléances exprimées par les fondateurs de cours du soir, le Ministère a mis en avant l'absence d'interlocuteurs, faute d'une structuration de ces cours du soir. Profitant de cet atelier, les fondateurs de cours du soir ont pu se réunir et créer une association. Puis le Ministère de l'éducation a sollicité les collègues chercheurs burkinabè pour un appui à la rédaction d'un "cahier des charges" à destination des cours du soir. Par ses résultats et son déroulement, cette recherche a ainsi permis une meilleure prise en compte du phénomène des cours du soir par les politiques publiques » (un chercheur, IRD).

VI.2.2. Quand l'appui à la recherche donne lieu à des tensions entre chercheurs des pays développés et PTF

Dans le cadre du soutien à la recherche africaine, il arrive que les chercheurs des pays développés et les PTF travaillent ensemble. Leur partenariat peut par exemple consister en la réalisation d'inventaires en Afrique (constitution de sites web, création de bases de données de chercheurs africains utiles aux PTF) ou en la publication de données.

Les chercheurs des pays développés enquêtés, ne semblent pas toujours avoir la même vision que les PTF sur la question de l'appui à la recherche, leur collaboration pouvant parfois donner lieu à des tensions. Certains nous ont confié, par exemple, avoir eu des

expériences malheureuses avec des bailleurs de fonds ayant mis fin de manière abrupte à des conventions ou des financements.

D'autres chercheurs de pays développés reprochent aux bailleurs de fonds ne pas reconnaître leur ancienneté ou leur ambition sur la question de l'appui à la recherche en Afrique :

« La création de liens formels et informels entre chercheurs du Nord et chercheurs africains date de longtemps. Ça m'agace que les organismes internationaux disent qu'il faut privilégier les chercheurs africains, les réseaux. C'est un faux problème, car l'IRD travaille avec les chercheurs africains depuis bien longtemps. Il y a une contribution des chercheurs africains » (un chercheur, IRD).

« Souvent, même quand les chercheurs ont de très bonnes idées en matière d'appui à la recherche en Afrique, ils sont freinés par les bailleurs de fonds. Il y a des années de cela, nous avons organisé des séminaires pour mieux préparer le Mali aux politiques publiques. Mais nous avons échoué car le directeur d'Agence de Bamako ne voulait pas entendre parler de ça. Il était débordé par la montée de l'aide de l'AFD et ne savait pas ce que c'était la recherche » (un chercheur, IRD).

Le soutien à la recherche africaine par les PTF peut ainsi être perçu comme en concurrence avec leurs propres agendas de recherche pour les chercheurs de pays en développement. Les tensions entre chercheurs et PTF peuvent également s'expliquer par une différence de statut et de mandat, d'où d'éventuelles divergences de positionnement sur la question de l'appui à la recherche au Sud.

VI.2.3. Recommandations formulées par les chercheurs des pays développés

Type d'actions d'appui à privilégier

La plupart des enquêtés s'accordent sur le fait que le type d'actions à privilégier et surtout la *combinaison* d'actions se définit au cas par cas, l'essentiel étant de croiser les modalités pour produire un impact positif.

« Il faut combiner toutes les dimensions, donner des financements, renforcer les capacités des institutions (en formant des étudiants, en leur donnant des bourses de Master, de doctorat et de post-doctorat), appuyer la formation à la recherche par la recherche, soutenir les institutions, les individus, soutenir la recherche par des programmes de recherche » (un chercheur, IRD).

Certains semblent insister sur les avantages de la mobilité des jeunes chercheurs, dans le cadre de leur formation au métier.

« Les rencontres scientifiques sont essentielles pour les jeunes chercheurs africains pour leurs travaux, la technique, le contact avec leurs homologues. Aussi, elles leur permettent d'avoir des visas. La formation, il en faut, mais il y a de moins en moins de chercheurs africains ayant besoin de nous pour se former » (un chercheur, IRD).

Niveau d'appui à privilégier (individuel, équipe ou institutionnel)

Certains enquêtés trouvent que l'accent doit être mis sur les équipes de recherche :

« Il faut se méfier de l'institutionnel car il y a des directeurs d'institution qui bloquent des projets. L'équipe de recherche est fondamentale. Ça marche mieux quand il y a une équipe solide » (un chercheur, IRD).

Pour d'autres, il est préférable de privilégier l'appui institutionnel :

« En matière d'appui institutionnel, il faut a priori identifier les institutions africaines qui marchent bien, à l'image du LASDEL. Le LASDEL est une réussite remarquable. C'est plus qu'un laboratoire, c'est un institut. Les bailleurs de fonds ont intérêt que des instituts de ce genre existent car ça leur permet d'avoir des gens bien formés » (un chercheur, Université de Mainz, Allemagne).

Ce témoignage soulève une contradiction de l'intervention des bailleurs de fonds en matière d'appui à la recherche en Afrique. En effet, on pourrait s'attendre à ce que les bailleurs de fonds priorisent le soutien aux institutions africaines les moins développées, ayant donc beaucoup plus de difficultés. Mais, dans les faits, les bailleurs de fonds ont tendance à aller vers les institutions africaines les plus développées, ce qui accroît encore plus l'écart par rapport à celles qui traversent des crises. Cette situation peut s'observer entre les institutions de recherche d'un même pays.

Principales propositions des chercheurs des pays développés

- Créer des agences de coordination de la recherche par sous-région africaine avec un organisme qui centralise. Pour que cette mesure fonctionne, une enquêtée insiste sur la nécessité pour les PTF d'accepter que les États africains assurent eux-mêmes la coordination de ces espaces.
- Aider les chercheurs africains à valoriser leurs recherches. Faire en sorte que des maisons d'édition soient mises en place en Afrique afin de soutenir des supports de professionnalisation avec de vrais comités scientifiques. Ainsi, les chercheurs peuvent valoriser le produit de leur travail.
- Augmenter les bourses post-doctorales jugées très faibles. Quelques chercheurs des pays développés proposent que les PTF augmentent le nombre de bourses post-doctorales pour permettre aux jeunes docteurs africains d'approfondir leurs recherches et d'avoir plus d'expérience.
- Impliquer les acteurs africains pour que les appuis soient plus efficaces. L'efficacité de l'appui à la recherche passe par l'implication des chercheurs et des institutions africaines qui ont une meilleure connaissance des réalités locales.
- Évaluer les actions d'appui à la recherche en Afrique et les formes de partenariat. Selon certains enquêtés, les PTF ne doivent pas se limiter à appuyer la recherche africaine. Ils doivent poursuivre leurs actions jusqu'à l'évaluation des réalisations.

VI.3. LE POINT DE VUE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

VI.3.1. La recherche fait-elle partie des priorités des bailleurs de fonds ?

Outre l'appui à la recherche des pays en développement, les PTF travaillent dans de nombreux autres domaines d'activités. Étant donné que nous nous intéressons ici à la recherche, nous avons décidé de leur demander la place qu'elle occupe dans leur institution. Certains bailleurs de fonds en font une priorité à l'échelle de leur institution. D'autres en font une priorité uniquement à l'échelle d'un domaine de leur champ d'action ; c'est notamment le cas de la Fondation Gates pour qui la recherche fait partie des priorités dans le domaine de l'éducation, mais pas à l'échelle de la Fondation qui investit surtout dans le domaine de la santé. Pour certains PTF, l'appui à la recherche ne constitue pas véritablement un champ d'action.

Parmi les PTF qui nous ont confié que la recherche était une priorité pour leur institution, certains disposent en leur sein d'entités produisant de la recherche, alors que d'autres comme l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES, coopération belge) et l'AUF, confient la recherche aux universités.

« Nous collaborons avec des chercheurs du Nord et du Sud. Nous faisons appel à des chercheurs nationaux pour nous donner du temps, pour leur expertise (idées nouvelles, être sûr que les méthodes utilisées sont les bonnes). Nous travaillons avec les chercheurs du Sud pour être sûrs que les questions qu'on se pose sont pertinentes pour eux et être confrontés à comment les acteurs travaillent (jeux d'acteurs, etc.) » (une chercheuse, AFD).

VI.3.2. Le choix des pays d'intervention et les exigences des PTF vis-à-vis de ces derniers

Les PTF apportent leur soutien à divers pays africains. Le choix de ces derniers se fait selon plusieurs critères :

« Pour l'instant, nous n'appuyons pas beaucoup d'universités africaines car c'est difficile de voir quelles universités sont bien en Afrique. Nous intervenons exclusivement en Afrique anglophone. On aimerait bien intervenir en Afrique francophone, mais leurs universités sont peu visibles, nous ne les connaissons pas bien. En effet, en Afrique francophone, il n'y a pas beaucoup de visibilité, donc ils ratent pas mal de capitaux » (une cadre, Fondation Gates).

« La politique de coopération scientifique et académique belge repose sur des chercheurs en réseau qui l'appuient. Le Ministère belge de coopération a deux canaux distincts : francophone et flamand. 90% de la coopération universitaire belge francophone est géré par l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES). L'ARES est responsable pour le volet académique de la Coopération belge au développement depuis 20 ans. Nous appuyons la recherche et l'enseignement supérieur dans 20 pays : en Afrique, à Madagascar, en Amérique Latine et en Asie. Les pays africains concernés sont la République Démocratique du Congo, le Bénin, le Burkina, le Burundi, le Niger, le Rwanda et le Maroc. Les modalités de sélection peuvent se faire par appel compétitif, par identification » (un cadre ARES, coopération belge).

« En Afrique de l'Ouest, nous intervenons dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo. Ce sont les pays Afrique de l'Ouest qui disposent d'établissements membres de l'AUF » (un cadre, AUF).

Dans le cadre de leur appui à la recherche et à l'enseignement supérieur, certains PTF ont des exigences vis-à-vis des acteurs africains : participation à la co-construction de programmes adaptés au contexte local, cofinancement, développement de politique nationale et de processus qualité (formative, sommative ou autre), évaluation des actions.

« On finance, on n'impose rien, par contre il y a des règles à respecter (respect de l'environnement, réalisation d'évaluations dans le cadre des projets pour voir par exemple si ceux qui ont eu des bourses publient, etc.) » (un cadre, AFD).

« Depuis quelque temps, tous nos programmes sont évalués avant même leur acceptation par les évaluateurs externes. Certains programmes sont évalués par l'ARES ou les bailleurs de fonds de l'ARES, c'est-à-dire le Ministère » (un cadre ARES, coopération belge).

Malgré le fait que certains PTF disposent de systèmes de monitoring pour apprécier les effets de leurs appuis, comme nous l'avons souligné, ils n'évaluent pas nécessairement toutes leurs actions.

VI.3.2. Impacts des actions d'appui à la recherche

Les actions d'appui des PTF ont divers impacts sur les chercheurs et les universités en Afrique, comme en témoignent les extraits d'entretiens suivants :

« Les impacts sur les chercheurs sont positifs. Le programme interrégional Horizons francophones (Sciences fondamentales, Agrégation en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion) comme le programme d'accompagnement de deux cohortes de doctorants en Afrique de l'Ouest ont permis d'accélérer l'évolution des carrières des enseignants chercheurs et ont contribué à la préparation de la relève [...] Les impacts sur les universités sont [également] positifs. L'édition en 2014 du livre blanc sur les écoles doctorales en francophonie a permis la mise en place d'un réseau de 30 écoles doctorales (RECED) et d'harmoniser leurs procédures et pratiques de fonctionnement. Cet ouvrage a permis au CAMES d'élaborer un référentiel d'accréditation dans la zone CAMES (19 pays francophones) » (un cadre, AUF).

« Les impacts de l'ARES sont nombreux en termes scientifiques. Grâce à notre appui, des papiers sont publiés, les connaissances sont utilisées pour contribuer au développement des pays bénéficiaires. Les projets que nous finançons contribuent à alimenter le personnel universitaire, académique. Il y a deux types de projets : 1) des projets Recherche (Nord-Sud) qui sont compliqués au niveau de la gestion ; 2) des PRD (projets de recherche pour le développement) avec un à deux professeurs belges qui sont responsables. Dans ce cadre, on doit avoir des objectifs scientifiques et de développement. Il y a 2-3 doctorants qui font 6 mois sur le terrain, 3 mois en Belgique et bénéficient d'une bourse de 1500 euros, des frais de recherche de 1000 euros, des frais d'installation et de départ. Ça arrange tout le monde. Ce type de projet peut donner lieu à la publication d'un papier, d'un livre. Sur les 10 dernières années, il y a eu la formation de centaine de docteurs qui deviendront des Professeurs d'universités. En République Démocratique du Congo, tous les étudiants ayant bénéficié de

notre soutien en faisant une partie de leur doctorat en Belgique ont été recrutés comme professeurs d'université dans leur pays. Il nous arrive aussi de nommer des acteurs du Sud dans des centres de recherche, ce qui leur permet d'être actifs. Aussi, nous soutenons des cellules de pédagogie universitaire. Au début, notre soutien concernait 16 000 étudiants. Aujourd'hui, ce nombre est passé à 80 000. Nous avons également financé 10 Licences dans différents pays. Au Bénin, nous avons contribué à appuyer un Master spécialisé » (un cadre, ARES, Coopération belge).

Quant aux impacts sur les politiques publiques africaines, ils seraient assez incertains selon les PTF.

« Pas sûr que les actions d'appui se soient traduites par une amélioration. Peut-être qu'il faut élaborer d'autres programmes pour mesurer les impacts. Dans le domaine des statistiques, la coopération française a apporté, mais difficile de savoir si on en fait trop ou trop peu. Financé par la France et les 21 États africains membres, Afristat a permis le financement des écoles régionales de statistiques, l'octroi d'appuis bilatéraux avec les instituts statistiques nationaux. Les écoles régionales de statistiques fonctionnent très bien. Parmi les formés en statistiques, peu partent vers les sciences sociales ; ils s'orientent vers des métiers plus rémunérateurs » (un cadre, AFD).

VI.3.3. Recommandations des financeurs

Types d'actions d'appui à privilégier

Même si certains enquêtés ont souligné qu'il est difficile d'indiquer les types d'actions les plus efficaces, c'est le renforcement des capacités qui a surtout été mentionné comme étant prioritaire. Toutefois, les entretiens laissent penser que cette expression « renforcement des capacités » est large voire vague. En effet, même si plusieurs enquêtés s'accordent sur la priorité à donner au renforcement des capacités, les actions précises de renforcement des capacités auxquelles ils font allusion peuvent être complètement différentes.

Niveau d'appui à privilégier (individuel, équipe ou institutionnel)

Concernant le niveau de l'appui, la grande majorité des enquêtés considère que l'accent doit être mis sur l'appui institutionnel :

« Le problème de l'appui individuel est que ça nécessite beaucoup d'argent. L'appui institutionnel présente l'avantage que les institutions ne bougent pas alors que les individus bougent. Donc, pour un PTF, l'appui institutionnel est plus sûr » (une cadre, Fondation Gates).

« Il faut privilégier l'appui institutionnel pour appuyer les États dans la structuration de leurs politiques publiques et les institutions au niveau des écoles doctorales). L'AFD n'octroie pas de bourses. La mobilité sera insérée dans les appuis institutionnels » (un cadre, AFD).

Principales propositions des PTF

- Améliorer l'efficacité des appuis en investissant sur le long terme. En s'appuyant principalement sur le cas de leur institution d'appartenance, la plupart des PTF enquêtés considèrent que le modèle d'appui à la recherche en Afrique n'est pas

satisfaisant. Pour l'améliorer certains proposent d'éviter des appuis à court terme, mais de s'investir sur le moyen terme voire le long terme :

« L'appui institutionnel est un instrument que nous utilisons depuis 20 ans. Au moyen de cet instrument, il s'agit pour nous de renforcer les capacités des établissements d'enseignement supérieur partenaires (bibliothèques, etc.), sur la base de leurs priorités en conjuguant les dimensions d'enseignement, de recherche et de services à la société. Les appuis ne marchent qu'à long terme. On commence à avoir des résultats après 10 ans. C'est intéressant surtout quand c'est concentré sur une seule institution. La coopération institutionnelle est intéressante au moyen terme, contrairement au cas de certains bailleurs de fonds comme les Hollandais qui font 5 ans d'appui et s'en vont » (un cadre, ARES, Coopération belge).

« Je trouve que le modèle d'appui à la recherche de l'AFD n'est pas satisfaisant car on n'est pas incité à investir dans le long terme. Il faudrait travailler davantage sur une approche de gouvernance, de recherche, de statistiques pour qu'on soit plus nombreux à animer les réseaux. En effet, ça ne sert à rien de se contenter de donner des budgets pour les projets. Au Congo, nous avons fait une évaluation d'impact qui a coûté 750 000 euros (dont 500 000 pour l'Institut National de Statistiques et le reste pour un labo du Nord). En Haïti, on a mis 15 000 euros pour le financement d'un projet qui a duré un an et demi et fait suite à un programme de la BM financé à hauteur de millions d'euros. Pour moi, ça ne dépend pas du montant, mais il faut arriver à agir sur le long terme car l'animation est importante » (une cadre, AFD).

➤ Associer les institutions de recherche et les chercheurs africains

« Il faudrait davantage essayer d'avoir recours à des chercheurs africains et des structures de recherche africaines ayant une bonne connaissance des réalités locales. La connaissance de ce qu'il y a sur place est très importante pour avoir des impacts intéressants » (un cadre, Fondation Bosch).

➤ Construire une meilleure coordination entre PTF. En coordonnant mieux leurs actions, les PTF pourraient échanger leurs expériences en matière d'appui à la recherche et s'attendre à des effets considérables.

« En matière d'appui à la recherche au Sud, je dirai que les bailleurs de fonds ne collaborent pas entre eux. Les Hollandais sont capables de faire des consortiums avec divers types d'acteurs (universités, ONG, ...) alors que l'ARES travaille uniquement avec les universités car elle a des fonds publics. Elle accorde son soutien à 100%, c'est la faiblesse du système » (un cadre, ARES, Coopération belge).

➤ Augmenter les financements

« Il n'y a pas assez de financement pour la recherche en éducation et on essaie de combler ce manque » (une cadre, Fondation Gates).

VI.4. LES TENSIONS INHERENTES AUX ACTIONS D'APPUI A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE AFRICAINE

Ressortent de ces différents éléments quelques points saillants qui, à l'analyse, posent à grands traits les tensions inhérentes à l'appui à la recherche en Afrique. Nous proposons ici quelques entrées, non exhaustives, afin de réfléchir au positionnement du bailleur et aux implications de ses choix.

➤ Appui individuel / appui institutionnel

L'une des principales difficultés rencontrées par les institutions de recherche africaines est certainement liée, nous l'avons évoqué, à la difficulté des chercheurs – quand ils décident de poursuivre la carrière de chercheur- à s'ancrer et s'investir pleinement dans des équipes locales, du fait de l'attractivité des activités de consultance qui leur sont régulièrement proposées ou des opportunités de parcours professionnels à l'étranger. Les modes d'évaluation de la recherche tendent à favoriser les trajectoires « réussies » de chercheurs, selon une focale plutôt individuelle (publications, etc.). Cette situation tend à renforcer la dynamique de fuite des cerveaux vers les centres de recherche les plus en vue dans les pays développés, offrant à la fois de meilleures conditions d'exercice de la profession, d'une part, et une meilleure visibilité et intégration dans les réseaux internationaux, d'autre part. Cette situation invite à une réflexion sur les cibles et les formes d'appui à la recherche au sud, notamment, les contradictions –possibles- inhérentes aux niveaux individuels ou institutionnels de ces appuis. Par exemple, permettre la mobilité internationale d'un chercheur africain peut dans le même temps porter préjudice à son université ou son laboratoire de recherche, privant l'équipe d'une ressource précieuse pour la qualité de la recherche locale, pour la formation à la recherche (encadrement des doctorants notamment) et, bien souvent, pour l'enseignement supérieur.

➤ Objectifs académiques / objectifs de développement

Au-delà des difficultés liées à la fuite des cerveaux, se pose plus généralement la question de la compatibilité entre objectifs de développement et objectifs académiques ou, autrement dit, entre objectifs des bailleurs et contraintes des bénéficiaires, toujours en lien avec les modes d'évaluation propres aux métiers de la recherche. Les appuis à la recherche en Afrique trouvent leur justification dans l'amélioration de la qualité des systèmes locaux de recherche afin de produire des connaissances de qualité utiles au développement. Or les activités qu'impliquent chacun de ces objectifs peuvent parfois se trouver en concurrence et nécessiter des arbitrages notamment en termes de temps de travail : publications académiques vs participation à des dialogues experts, ateliers multi-acteurs ; missions de terrain de recherche vs missions de contribution experte aux politiques publiques, etc.

➤ Langues internationales / langues locales

Directement liée à la tension trajectoire individuelle / reconnaissance internationale, mais aussi à la tension objectifs académiques / objectifs de développement, la question de la langue dans laquelle est produite –ou traduite - la recherche – dans un contexte international de domination de la langue anglaise – est également un puissant signal des dynamiques et des rapports de force à l'œuvre dans la production scientifique. La langue anglaise constitue

une incontournable nécessité pour la diffusion des travaux à l'international, la production de recherche en français, en espagnol, en portugais, en arabe constituant encore dans de nombreux pays une nécessité pour que la recherche puisse être partagée et appropriée localement. L'utilisation des langues nationales africaines peut également avoir une importance clé pour la diffusion et l'appropriation des résultats de la recherche. Selon les critères retenus, les appuis des bailleurs peuvent donc s'inscrire soit en accompagnement soit en contradiction des ambitions professionnelles des chercheurs, d'une part, ou de la construction et de la performance d'un système local de recherche, pouvant dialoguer avec la sphère civile et la sphère politique nationales.

➤ **Agenda de recherche des acteurs du nord / priorités locales**

Plus globalement, au-delà de l'arbitrage en termes de temps consacré aux différentes activités se pose la question épineuse du *contenu* des travaux scientifiques et des possibles divergences d'agenda de recherche entre les bailleurs internationaux et les institutions locales de recherche. C'est l'une des principales remarques issues des entretiens : les appuis à la recherche, notamment sous forme de « commandes » de travaux de recherche répondraient davantage aux préoccupations des acteurs du Nord qu'aux besoins socio-politiques des pays bénéficiaires, et ce, de deux points de vue. D'une part, l'agenda de recherche des bailleurs peut impliquer une recherche à vocation plus opérationnelle ou stratégique, selon leurs propres logiques d'intervention dans les pays. D'autre part, il peut être teinté de « diplomatie scientifique », avec des demandes plus ou moins explicites d'appuyer ou de s'appuyer sur les acteurs de la recherche nationale au Nord pour travailler avec les partenaires scientifiques au Sud, adoptant ainsi les priorités de l'organisme de recherche du Nord. Les agendas des acteurs académiques du nord peuvent également ne pas correspondre aux priorités des acteurs africains de la recherche et il est donc essentiel de privilégier des actions « bottom up » plutôt que « top down » comme c'est encore trop souvent le cas.

➤ **Volonté d'appui institutionnel / capacité administrative locale**

Autre contradiction récurrente des appuis à la recherche en Afrique – davantage liée au processus de conventionnement – est liée aux faibles capacités administratives des institutions des pays partenaires. La volonté d'appuyer, par exemple, le financement d'un programme de recherche via un centre de recherche local peut parfois être découragée par les délais administratifs usuellement pratiqués ou par le niveau des frais de gestion ponctionnés par les institutions, au détriment de l'équipe de recherche. Il arrive parfois que le bailleur en vienne à contractualiser *intuitu personae* avec le chercheur (en tant que consultant) ou à passer par un tiers - OSC locale ou institution de recherche du Nord - pour faciliter la contractualisation.

➤ **Cibler l'excellence / appuyer le système**

Un dilemme classique dans toute action visant à octroyer une aide à un ensemble d'acteurs ou d'institutions repose sur la clé de répartition permettant la meilleure efficacité et la meilleure efficience possible pour permettre un effet de levier global. Deux questions se posent alors : d'une part, celle du saupoudrage *contre le ciblage* : quelle meilleure efficacité du système dans son ensemble si chacun bénéficie d'une part de l'aide ou si un acteur concentre ces bénéfices, bénéficiant ainsi d'un potentiel effet de seuil de l'aide ?, et celle,

d'autre part, du levier d'accélération *contre le rattrapage* (ou encore discrimination positive): faut-il apporter l'aide aux institutions les plus en détresse et permettre ainsi un rattrapage ou au contraire allouer l'aide aux meilleurs éléments plus à même de la faire fructifier et, potentiellement, de tirer l'ensemble du système vers le haut ?

➤ **Objectifs d'enseignement / objectifs de recherche**

Une autre tension souvent mise en avant dans les programmes d'appui à la recherche est que ceux-ci ont souvent tendance à ne pas intégrer les enjeux d'enseignement. La plupart du temps, les travaux sont menés par des enseignants-chercheurs qui doivent donc pouvoir conserver du temps d'enseignement et faire le lien entre leurs recherches et leurs étudiants. Cet aspect de transmission de la connaissance dans les programmes de recherche est souvent un peu oublié et peut entrer en concurrence avec les objectifs de production scientifique. Ainsi les programmes des PTF ont encore trop souvent tendance à séparer les aspects de soutien à l'enseignement supérieur et de soutien à la recherche alors même qu'il est nécessaire d'avoir une forte intégration des deux.

➤ **Efficacité de court-terme / effets de long terme**

Une tension importante réside finalement entre les actions de soutien à la recherche africaine qui ont souvent une vision d'aide projet et des objectifs de court voire de moyen termes par rapport la construction de capacités dans le long terme. La multitude d'actions, d'acteurs (organisations internationales, chercheurs internationaux, chercheurs nationaux, ministères et acteurs publics, ONG et société civile) et de moyens impliqués, généralement sans coordination peut avoir un certain nombre de résultats positifs individuels à court terme, mais empêcher l'émergence d'une stratégie nationale et d'une vision de long terme. Nous sommes ici dans la contradiction très classique entre aide projet et aide programme qui est à nouveau mise en avant dans le domaine de la recherche africaine en sciences sociales.

VII. Synthèse et propositions

Il est essentiel pour les pays africains de pouvoir s'appuyer sur une recherche nationale forte et autonome pour inventer les réponses à leurs enjeux locaux de développement. Les capacités et le financement de la recherche sont encore largement concentrés dans les pays développés et la recherche en sciences sociales sur l'Afrique échappe encore en grande partie aux Africains. Tout comme dans les pays développés, voire avec une urgence plus grande par rapport à leur fragilité face aux enjeux climatiques, énergétiques et sociaux, les pays africains ont besoin de s'appuyer sur de l'expertise et de l'innovation développées localement pour répondre aux défis économiques, technologiques, environnementaux et sociaux auxquels ils sont confrontés. Développer la recherche au niveau national, c'est également reprendre le contrôle sur les savoirs locaux et pouvoir trouver sa propre voie de développement. La recherche scientifique se situe au croisement de dynamiques individuelles, institutionnelles et sociétales et, tout particulièrement dans le domaine des sciences sociales, elle peut contribuer à la construction des politiques publiques. Alors même que très peu de recherches abordent frontalement le sujet, l'aide internationale joue alors un rôle central, à la fois dans l'identification, le financement et les effets des recherches africaines.

Les acteurs internationaux de l'aide ont également tout intérêt à mieux intégrer les enjeux de construction de capacités de recherche en Afrique. Les relations sont anciennes entre chercheurs et professionnels de l'aide, via les projets eux-mêmes et le recours à la consultance. Certains acteurs internationaux vont plus loin, ils développent des partenariats intellectuels et travaillent à véritablement renforcer les capacités locales de recherche. Les « métiers de la connaissance » prennent une place croissante dans le fonctionnement de l'aide publique : réflexions sur les besoins micro et macro des pays, travaux liés aux activités de terrain, capitalisation de l'expérience, etc. Dans les débats internationaux qui structurent l'utilisation de l'aide, la capacité d'influence d'un pays est largement liée à la force de frappe intellectuelle qu'il est capable de mobiliser rapidement tout particulièrement dans ses pays d'intervention. La construction de véritables « sociétés de connaissances » et d'écosystèmes viables de recherche dans les pays africains constitue un commun qui pourra bénéficier à l'ensemble de la planète.

Construits en partie pendant la colonisation, développés pendant les indépendances et partiellement déconstruits par les programmes d'ajustement structurel, les systèmes africains de recherche connaissent actuellement une phase de réinvestissement. Dans le contexte africain, de nombreuses institutions de recherche ont vu le jour durant la colonisation et peuvent donc être vues comme l'héritage continu de la science coloniale. Les systèmes nationaux de recherche se sont progressivement mis en place à partir des indépendances et si des efforts considérables en matière de formation des chercheurs et de financement de la recherche ont été faits à l'origine ils ont dû faire face aux enjeux de massification de l'enseignement supérieur et ont été fortement impactés par les programmes d'ajustement structurel. D'autres facteurs comme la fuite des cerveaux, la faiblesse des investissements nationaux, la dépendance aux agences internationales dans l'orientation des sciences africaines et l'influence déstabilisatrice de certains événements politiques et conflits ont progressivement entraîné une désinstitutionnalisation des structures

de recherche africaines. Au début des années 2000, un regain d'intérêt pour l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique a toutefois repris place.

Faiblement représentée dans la production scientifique mondiale, la recherche africaine est en croissance, mais est inégalement répartie sur le continent et peu représentée en sciences sociales. Actuellement la production scientifique africaine ne représente qu'une part infime de la recherche mondiale. Si cette part a chuté à moins de 1% dans les années 1990 dans les années 2000 celle-ci a rattrapé une partie de son retard pour dépasser 3% en 2016. La part mondiale des dépenses intérieures brutes en R&D de l'Afrique étant de 1,3% en 2013, on peut souligner la capacité de la recherche africaine à publier relativement beaucoup avec peu de moyens. Au sein de cette recherche africaine, les pays d'Afrique du Nord, de l'Est et du Sud sont dans des situations plus favorables que les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui sont particulièrement en retard. Les pays francophones sont ainsi largement distancés par les pays anglophones. Parmi les recherches africaines, les sciences sociales sont faiblement représentées, une raison explicative pouvant se situer au niveau de la concurrence avec les travaux de consultance financés par les acteurs de l'aide internationale.

Les financements nationaux de la recherche sont encore faibles et la recherche africaine dépend beaucoup d'une aide internationale qui cible encore assez peu ce sujet et qui laisse donc une place de plus en plus importante à la philanthropie. On assiste, ces dernières années, à une réémergence des financements nationaux de recherche. De plus en plus conscients du rôle structurant de la recherche dans le développement, les États africains commencent progressivement à mettre en place des fonds nationaux de recherche afin de permettre à leurs chercheurs et enseignants-chercheurs de conduire des activités de recherche en relation avec les thèmes prioritaires définis localement. Les financements nationaux de la recherche sont toutefois encore assez faibles et l'aide internationale ciblant la recherche joue donc un rôle majeur. Si celle-ci reste encore assez mal mesurée, notamment l'aide transitant par la philanthropie et l'aide en nature supportée par les organisations de recherche installée dans les pays, on peut calculer que 0,8% du total de l'APD allouée à l'Afrique subsaharienne cible directement la recherche et que cette part augmente à 2,1% si on inclut l'aide ciblant l'enseignement supérieur. Cette aide repose à deux tiers sur de l'aide bilatérale et à un tiers sur des financements de la Banque mondiale, de l'UE et des Nations Unies. Les sujets de recherche financés sont principalement l'agriculture, l'environnement et la santé, les sciences sociales étant peu représentées. Mis à part certains pays comme l'Éthiopie, la Tanzanie, l'Ouganda et le Nigéria, les montants d'aide à la recherche par pays sont finalement assez faibles et un certain nombre de structures de recherche africaines se retrouvent finalement essentiellement financées par des fondations privées anglo-saxonnes.

Si un certain nombre d'initiatives nationales et régionales se sont développées, les recherches africaines restent dans des situations de grande fragilité notamment en partie à cause de l'action de l'aide internationale. Un certain nombre d'initiatives régionales existent ou tentent de se construire pour le développement de la recherche en Afrique, on est toutefois encore loin de la création d'un espace régional de la recherche et beaucoup reste à faire pour mutualiser les efforts au niveau du continent. Dans les plupart des pays africains, des capacités nationales de recherche existent tant en termes d'espaces

de recherche (centres de recherche, universités, think tanks...), de chercheurs que de production de connaissances (publications, études, thèses, mémoires ...), mais elles sont souvent dispersées, peu visibles, peu soutenues, et sont peu associées aux débats publics et aux discussions sur les politiques publiques internationales, nationales et locales. Ces capacités et travaux ne sont donc que peu valorisés aux niveaux national et international ainsi que par les partenaires internationaux du développement qui préfèrent s'appuyer sur des structures de recherche des pays développés pour piloter des programmes de recherche. Lorsque les acteurs académiques africains sont impliqués, c'est souvent en appui aux travaux commandités et pilotés de l'extérieur au gré des thématiques privilégiées au niveau international. Cette situation fragilise considérablement les structures d'enseignement supérieur et les empêche notamment de construire un agenda national de recherche sur le long terme connecté aux grands enjeux nationaux du développement. Le sous-financement de ce secteur et l'absence de politique nationale entraînent souvent les chercheurs africains à exercer une activité de consultant, à partir dans des structures de recherche des pays développés ou à quitter définitivement le métier de la recherche. Les jeunes chercheurs formés dans les universités des pays développés trouvent peu d'opportunités de poursuivre leurs travaux dans les institutions africaines. Le niveau des cours donnés dans les universités pâtit de cette désaffectation. Les enseignements donnés sont souvent d'une qualité assez faible et ne permettent pas aux jeunes de s'insérer. Les structures privées d'enseignement supérieur, qui ne font pas de recherche, sont en fort développement pour les classes moyennes alors que les classes aisées envoient leurs enfants étudier à l'étranger.

Souvent sans coordination, ni inscription dans une stratégie nationale de long terme, une multitude d'acteurs internationaux interviennent dans le financement de la recherche africaine. Les acteurs internationaux intervenant dans le secteur universitaire et scientifique africain sont nombreux : les organisations bilatérales et multilatérales de développement, la philanthropie, les ONG et les organisations internationales de la recherche. Les stratégies de ces acteurs se modifient selon les époques et les pays et varient fortement entre institutions voire au sein même des différentes structures d'une seule institution (par exemple entre des départements opérationnels et des départements de recherche). Les synergies potentielles entre acteurs et projets restent encore trop peu exploitées. Les structures de recherche africaines dépendant en grande partie de financements extérieurs d'une multitude d'acteurs, celles-ci se retrouvent à perdre énormément de temps et de capacité dans la coordination et le respect d'une multitude d'exigences. Même si de bons exemples sont à souligner, la construction de capacités nationales de recherche est très rarement une stratégie spécifique inscrite dans la durée par les organisations internationales qui privilégient souvent leurs propres urgences opérationnelles voire leurs stratégies politiques ou de communication. Peu de pays disposent ainsi de stratégies nationales de recherche et celle-ci sont de toute façon assez peu respectées par les financeurs internationaux.

Selon le type de bénéficiaire, la localisation et la nature du soutien, une multitude d'appuis aux recherches africaines peuvent coexister simultanément sans généralement qu'on en évalue les effets ou qu'on en interroge les contradictions. Parmi les grandes catégories d'actions, il faut citer les bourses, les programmes de recherche, les rencontres scientifiques et activités de valorisation des recherches, le

renforcement de capacités des ressources humaines, le renforcement matériel et pédagogique, le soutien à des structures de recherche multi-pays et à des réseaux de chercheurs, les aides budgétaires. Un certain nombre d'avantages et d'inconvénients sont à relever pour chaque action, plusieurs activités étant généralement utilisées au sein d'un programme. Les actions devraient ainsi être utilisées en synergie et pensées comme un système intégré. Même s'il existe certaines études portant sur les actions d'appui à la recherche, très peu d'entre elles précisent leurs impacts et aucune ne produit de véritables évaluations scientifiques d'impact. Un certain nombre de tensions sont pourtant essentielles à interroger : mettre en place un appui individuel / institutionnel; cibler l'excellence / appuyer le système; poursuivre des objectifs académiques / de développement; utiliser des langues internationales / des langues locales; suivre l'agenda de recherche du bailleur / les priorités locales; souhaiter mettre en place un appui institutionnel / constater la faible capacité administrative locale; poursuivre des objectifs d'enseignement / des objectifs de recherche; rechercher l'efficacité de court-terme / de long terme.

Sur la base des entretiens menés auprès des acteurs africains comme des pays développés, du travail d'analyse effectué, de la revue de littérature ainsi que des consultations, un certain nombre d'objectifs et de propositions peuvent être avancés pour agir simultanément auprès des différents acteurs. Les **objectifs visés** pour chaque acteur peuvent alors être formulés de la manière **suivante** :

- (1) **Des organisations internationales de développement sensibles voire actives collectivement dans le renforcement des capacités africaines de recherche ;**
- (2) **Des chercheurs équipés, aux capacités renforcées, et organisés en communautés scientifiques mobiles;**
- (3) **Des institutions de recherche ancrées dans leurs territoires, consolidées et connectées à la recherche internationale ;**
- (4) **Des écosystèmes nationaux de recherche organisés, avec une vision de long terme et connectée aux enjeux de développement ;**
- (5) **Des stratégies et des réseaux régionaux qui fédèrent les initiatives locales et diffusent l'information ;**
- (6) **Des recherches spécifiques sur la construction de capacités nationales de recherche et l'efficacité des actions d'appuis.**

Les propositions d'actions de renforcement de la recherche africaine formulées ci-dessous n'ont pas d'autre but que d'ouvrir le débat sur le sujet et devraient être discutées dans les contextes nationaux africains et dans le cadre de conférences internationales regroupant les différents acteurs internationaux intervenant sur le sujet. Un principe clé devrait être celui d'une vision systémique et d'actions coordonnées sur les différentes problématiques. Pour chacun des acteurs, **les propositions** peuvent être formulées de la manière suivante :

- **Une charte, un objectif spécifique et de la coordination des organisations internationales pour l'utilisation et le renforcement des capacités de recherche africaines.** L'idée est ici que les organisations internationales de développement soient au minimum sensibles et dans l'idéal actives collectivement pour le renforcement des capacités africaines de recherche. Sur la base de la charte

Européenne du Chercheur qui encadre l'activité de recherche, en spécifiant les prérogatives, les rôles et les responsabilités des chercheurs et des employeurs, un guide pourrait être développé sur l'enjeu spécifique de l'action sur et avec la recherche africaine en sciences sociales. Cette charte pour "ne pas nuire" ou ce code de bonne conduite pourrait cibler les institutions internationales, les chercheurs des pays développés, les chercheurs africains et les structures publiques africaines intervenant sur le sujet. Certains principes clés pourraient être institués comme le réflexe local dans la production et la valorisation de travaux de recherche, la concertation et la prééminence des questions locales de recherche, le fait de ne pas court-circuiter voire de soutenir les structures publiques en charge des recherches nationales. Co-construit par les différents acteurs, ce document aurait pour objectif de développer une meilleure compréhension mutuelle, une coordination et des incitations pour permettre une situation gagnant-gagnant dans le long terme. Il importe également de faire de la construction de capacités africaines de recherche un objectif spécifique, en lien avec le développement de l'enseignement de l'enseignement supérieur. Les sciences sociales, souvent délaissées alors même que ce sont elles qui peuvent faire la différence dans le dialogue national sur les politiques publiques, mériteraient un soutien particulier en lien avec les politiques publiques nationales.

- **Des soutiens à la formation initiale et continue, à l'accès aux outils et aux mobilités des chercheurs.** L'élément central pour une recherche de qualité est bien évidemment le chercheur. Des actions de financement de formation initiale (bourses de thèses, écoles doctorales), mais aussi continue (universités d'été) sont alors des investissements rentables. Le parrainage des jeunes chercheurs, l'accès aux outils de recherche et aux revues scientifiques sont d'autres éléments déterminants. Une mobilité accrue des chercheurs pourrait également avoir un impact important, au niveau régional et international pour les chercheurs installés en Afrique, mais aussi pour que les chercheurs installés ailleurs puissent être accueillis dans les institutions africaines (notamment les diasporas). Cette mobilité devrait cependant être conditionnée par un retour dans l'institution d'origine.
- **Des soutiens directs à la construction de capacités et de modèles économiques viables des institutions de recherche.** En complémentarité de programmes de recherche ponctuels, il pourrait être utile via du *core funding* d'avoir des actions de soutien direct à la construction de capacités de pilotage, de gouvernance, de financement et de coordination des activités des institutions de recherche qui soient inscrites dans la durée et reliées aux décideurs et aux priorités nationales. Il s'agirait alors notamment de programmes de renforcement de capacités (directeurs, personnel administratif) et ceux-ci pourraient se faire entre pairs au sein de réseaux d'institutions. Pour ce faire, il faudrait progressivement augmenter la part des financements de programmes de recherche directement alloués aux institutions africaines plutôt que coordonnés et gérés par des entités internationales ou issues de pays développés. Des actions de renforcement des infrastructures et des équipements devraient bien évidemment être associées.

- **L'appui à l'émergence de stratégies nationales de recherche construites localement et de fonds nationaux dans lesquels les acteurs internationaux sont incités à s'inscrire.** Plutôt que de cibler individuellement les institutions ou les domaines de recherche, une partie de l'aide à la recherche pourrait cibler directement la construction de capacité de pilotage et de coordination des activités de recherche ainsi que les fonds nationaux destinés à la recherche, à l'innovation, au développement. Les ministères de la Recherche et les centres nationaux pour la recherche scientifique pourraient être particulièrement ciblés. L'idée serait alors d'autonomiser et de responsabiliser la recherche africaine en la mettant véritablement aux commandes des programmes de recherche plutôt que de continuer à la maintenir sous le contrôle des acteurs de l'aide et de la recherche des pays développés. Les acteurs académiques devraient pouvoir continuer à être fortement impliqués, mais seulement à la demande et sous le contrôle des chercheurs africains. Parmi les actions possibles, il pourrait y avoir : une augmentation de part des financements de recherche passant directement par les fonds nationaux de recherche et les circuits nationaux de financement de la recherche ; des inventaires des chercheurs, programmes de recherche et publications et des accès libres aux données et statistiques nationales. Des moments de rencontre régulier des différents acteurs de l'écosystème de la recherche (chercheurs internationaux, chercheurs nationaux, ministères et acteurs publics, ONG et société civile organisations, internationales) ainsi des actions de valorisation de la recherche pourraient être organisés afin de construire une culture de la recherche et des sciences nationales.

- **L'émergence de stratégies et de réseaux régionaux d'institutions et de chercheurs.** La coordination régionale en la matière devrait devenir plus opérationnelle afin de bénéficier d'économies d'échelle. Des outils déjà existants comme le CAMES mériteraient d'être appuyés pour être plus incitatifs en termes de complémentarité et de qualité des recherches. Un *African Research Council* pourrait être développé afin de mieux coordonner les acteurs et de promouvoir la reconnaissance de la recherche africaine grâce à des financements concurrentiels. Un appui régional aux différents organes de gouvernance des institutions de recherche associé à une labélisation de la qualité pourrait également être organisé. Les thématiques prioritaires de recherche étant en partie les mêmes d'un pays à l'autre, un regroupement régional pourrait permettre d'atteindre la masse critique nécessaire. L'appui aux réseaux scientifiques est essentiel pour favoriser la constitution d'une recherche proprement africaine. Quelques principes pourraient être mis en avant : s'appuyer sur les dynamiques locales (sans s'y substituer), favoriser la pluridisciplinarité et le décroisement, promouvoir les ponts entre recherche académique et décision politique. Un système d'information régionale et une plateforme Web pour la mise en ligne des informations communes et uniformisées (centres de recherches, chercheurs, publications, bases de données, programmes d'aide à la recherche) pourraient permettre une meilleure communication. Une organisation des mobilités régionales des chercheurs et doctorants, des regroupements régionaux d'institutions de recherche et des réseaux de chercheurs, des rencontres périodiques et des revues scientifiques sont d'autres leviers d'action.

- **Des recherches spécifiques sur la construction de capacité nationale de recherche et l'efficacité des actions d'appui.** Étant donnée la relative méconnaissance des effets des actions internationales en matière de construction de capacités nationales de recherche, il est essentiel que soient menées des expérimentations, des évaluations, de la collecte de données et des recherches sur le sujet.

Tableau 9 : Actions de renforcement de la recherche africaine

Objectifs	Actions
Des organisations internationales de développement sensibles voire actives collectivement dans le renforcement des capacités africaines de recherche	• Une charte, un code de bonne conduite et des engagements formels pour « ne pas nuire », encourager la concertation, la prédominance des questions locales et des institutions de recherche nationales • Une coordination voire une harmonisation des procédures d'actions des acteurs internationaux <i>via</i> l'utilisation des institutions et circuits de financements nationaux • Faire de la construction de capacités africaines de recherche un objectif spécifique, en lien avec le développement de l'enseignement de l'enseignement supérieur et avoir une action spécifique sur les recherches en sciences sociales
Des chercheurs , équipés, aux capacités renforcées et organisés en communautés scientifiques mobiles	• Des actions de formation initiale et continue, de financement de thèses et de parrainage de jeunes chercheurs • Des actions pour l'accès aux outils de recherche, aux infrastructures, aux équipements et aux revues scientifiques • Une mobilité accrue des chercheurs, au niveau régional et international pour les chercheurs installés en Afrique, mais aussi pour faciliter l'accueil dans les institutions africaines des chercheurs installés ailleurs
Des institutions de recherche ancrées dans leurs territoires, consolidées et connectées à la recherche internationale	• Des soutiens directs à la construction de capacité de pilotage, de gouvernance, de financement et de coordination des activités de recherche qui soient inscrits dans la durée et reliés aux décideurs et priorités nationales • Une augmentation de la part des financements de programmes de recherche directement allouée aux institutions nationales
Des écosystèmes nationaux de recherche organisés, avec une vision de long terme et connectés aux enjeux de développement	• Des actions de construction de capacités de pilotage, d'incitations à la qualité et à l'utilisation des recherches, de coordination des activités de recherche et de politiques nationales d'incitation de recherche • Une augmentation de part des financements de recherche passant directement par les fonds nationaux de recherche et les circuits nationaux de financement de la recherche • Des inventaires des chercheurs, programmes de recherche et publications • Des accès libres aux données et statistiques nationales • Des moments de rencontre réguliers entre acteurs et des actions de valorisation de la recherche
Des stratégies et des réseaux régionaux qui fédèrent les initiatives et diffusent l'information	• L'appui à l'émergence de stratégies régionales de recherche • L'appui aux réseaux régionaux d'institutions et de chercheurs • Le développement de systèmes d'information régionaux • Des regroupements régionaux d'institutions de recherche et des réseaux de chercheurs • Une organisation des mobilités régionales des chercheurs • Des rencontres périodiques et des revues scientifiques
Des recherches spécifiques sur la construction de capacités nationales de recherche	• Des expérimentations, des évaluations, de la collecte de données et des recherches sur les interventions en matière de construction d'institutions de politiques nationales de recherche et d'efficacité des actions d'appui

Références bibliographiques

Abdoulaye Barro A., 2010. Coopérations scientifiques et débats sur les « sciences sociales africaines » au CODESRIA. In *La division internationale du travail scientifique*. pp. 53-72. Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs.

Arvanitis, 2005. Cours sur les politiques scientifiques et technologiques dans les PED.

Arvanitis, 2007. Les ruptures des politiques de recherche : agences, instituts et mondialisation. Mai 2007.

Arvanitis R. et Mouton J., 2018a. Observing and Funding African Science. Research Working Paper CEPED & CREST, Paris & Stellenbosch. July, 2018.

Arvanitis R. et Mouton J., 2018b. Possible effects and key challenges for a potential African Research Council in a pan-African context. September 2018.

AUF, 2017. Stratégie de l'AUF 2017-2021 : Construire ensemble le Nouvel Espace Universitaire Francophone". Adoptée par la 17^{ème} Assemblée générale de Marrakech, le 10 mai 2017.

Ba, M.P., Goudiaby J.A., 2016, Les sciences humaines et sociales au Sénégal : une évaluation critique. CODESRIA, Dakar, 92 p.

Bassala, G. 1967. The Spread of Western Science. Science. Vol 156. Issue 3775, pp.611-622.

Beke M., Perreau E., Pasian J. et Weikinnis A., 2017, Final Evaluation Report, 'Evaluation for Building Research Capacity in LDC's'. June 2017.

Banque Mondiale, 2017, Higher Education for Development: An Evaluation of the World Bank Group's Support, Independent Evaluation Group.

Beaudry C., Mouton J. et Prozesky H., 2018. The Next Generation of Scientists in Africa. African Minds, Cape Town, South Africa, 204 pages.

Bernasconi J.-L., 2007. Le financement du développement par l'aide budgétaire générale : premier bilan et perspectives à moyen terme. Annuaire suisse de politique de développement, 26-2 / 2007, pp. 197-213.

Bero, L. A., Grilli, R., Grimshaw, J. M., Harvey, E., Oxman, A. D., Thomson, M. A., 1998. Closing the gap between research and practice: An overview of systematic reviews of interventions to promote the implementation of research findings. The Cochrane Effective Practice and Organization of Care Review Group. *British Medical Journal*. 317(7156), 465-468.

Berthelot J.-M., Collinet C. et Martin O., 2006. *Savoirs et savants. Les études sur la science en France*. Paris, Presses universitaires de France, janvier 2006.

Bierschenk T., Chauveau JP, Olivier de Sardan JP (ed.) (2000). *Courtiers en développement: les villages africains en quête de projets*. Paris ; Mainz : Karthala ; APAD, (Hommes et Sociétés) 328 p.

Bocquier P., 2013. Le rôle des instituts de recherche français dans la mobilisation de la diaspora scientifique : le cas de l'Afrique subsaharienne. Dans Barré R., Hernandez V., Meyer J.B., Vinck D. (dir.) : *Diasporas scientifiques*. IRD Editions. pp. 1-7.

Charnoz, O., Severino, JM (2007). *L'aide publique au développement*. Paris : La Découverte, collection, repères, 122 p.

Chuks Mba J., 2017. Défis et perspectives de l'enseignement supérieur en Afrique. Mai 2017.

CNRS, 2014. *Promouvoir une recherche intègre et responsable : un guide*.

CODESRIA, 2003. Le Codesria et ses activités. Repousser les limites de la recherche en sciences sociales et de la production des connaissances en Afrique. Dakar, CODESRIA.

CODESRIA, 2007. « Consolidation et renouveau de la recherche sociale en Afrique ». Document du plan de stratégie pour la période 2007-2011. Dakar, CODESRIA.

Dagenais C. et Robert E., 2012. Le transfert des connaissances dans le domaine social. Les Presses de l'Université de Montréal.

Daniel J. S., 2009. *Highlights of the UNESCO Global Forum on Rankings and Accountability : uses and misuses*, UNESCO, Paris.

Dia H. et Ngwe L., 2018. Les circulations des enseignants et chercheurs africains. Controverses, pratiques et politiques. *Revue d'anthropologie des connaissances* ; 2018/4 Vol. 12, N°4 ; pp. 539-551.

Dickson D., 2009. Quel rôle peut jouer l'enseignement supérieur dans le développement. Réseau Sciences et Développement (SciDev.Net), Editions Afrique Sub-Saharienne Mars 2009.

Dobbins, M., Hanna, S., Ciliska, D., Manske, S., Cameron, R., Mercer, S. *et al* (2009). A randomized controlled trial evaluating the impact of knowledge translation and exchange strategies. *Implementation Science*, 4(61).

Dubois M., 2015. *La recherche scientifique : objet d'étude et enjeu social*. Histoire de la recherche contemporaine, Tome IV-N°2. 2015, 106-107.

European Commission, 2012. Enhancing and focusing EU international cooperation in research and innovation : a strategic approach. Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the regions. September, 2012.

European Commission, 2016. Open Innovation, Open Science, Open to the World. March, 2016.

European Commission, 2017. Countries associated to the Horizon 2020 Framework Programme (2014-2020). January, 2017.

European Commission, 2018. Countries with EU international agreements on Science and Technology. November, 2018.

Fallenius A. M., 1996. Research capacity building in developing countries. Some Comments Based on SAREC's Experience. In Gaillard J. (Ed. Sc.), *Coopérations scientifiques internationales. Série Les sciences hors d'Occident au XX^e siècle* (Dir. R. Waast). Volume 7, 347 pages, pp. 101-106.

FCRSS (2003). *La théorie et la pratique du courtage des connaissances dans le système de santé canadien*. Ottawa : FCRSS.

Fortes, 2013. *Programmes de recherche et de doctorat en Afrique : le besoin de véritables approches*. In *Approches innovantes en matière de formation doctorale en Afrique. Dossier thématique*. AIU Horizons, Vol. 19 N°2, juin 2013. pp. 28-30.

Gaillard J. Waast R., 1988, La recherche scientifique en Afrique. *Afrique Contemporaine*, 148, p. 3-29.

Gaillard J. (ed.), 1996. *Coopérations scientifiques internationales*. Vol. 7, Les sciences hors d'occident au XX^e siècle, Paris : ORSTOM Editions, 347 pages, pp. 187-201.

Gaillard J., 1996. Vers une interdépendance interactive, in Gaillard J. (Ed.Sc.), *Coopérations Scientifiques Internationales. Série Les sciences hors d'Occident au XX^e siècle* (Dir. R. Waast). Volume 7., 347 pages, pp. 7-21.

Gaillard J., Krishna V.V. et Waast R., 1997. « Scientific communities in the developing world ». In J. Gaillard, V. V. Krishna et R. Waast (Eds.), *Scientific communities in the developing world*. London & New Delhi: Sage, pp. 11-49.

Gaillard J. 1999. La coopération scientifique et technique avec les pays du Sud. Peut-on partager la science ? Paris : Karthala (Hommes et Sociétés), 340 p.

Gaillard J. et Tullberg A.F. (en coll. avec Zink E., Porter B. et Hovmoller H.), 2001. Les chercheurs africains : une enquête questionnaire. Boursiers IFS et bénéficiaires INCO. MESIA Etudes d'impact. Rapport n°2.

Gaillard J., Hassan M., Waast R. (en coll. avec Schaffer D.), 2002. Africa. In UNESCO Science Report. Paris: UNESCO, pp. 1-21.

Gellner, E., 1984 « L'épistémologie des sciences sociales : Le statut scientifique des sciences sociales », *Revue internationale des sciences sociales*, XXXVI, 4, pp. 599-619

Glez D., 2015. Afrique recherche chercheurs désespérément. *Jeune Afrique*, Octobre 2015.

Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2008. *Stratégie pour l'enseignement supérieur, la science et la technologie* ». Révisé en février 2008.

Hammak D. C. et Anheier H. K., 2010. American Foundations : Their Roles and Contributions to Society. The Brookings institution, Washington.

Hanney, S., Gonzalez-Block, M. A., Buxton, M. J. et Kogan, M., 2003. The utilisation of health research in policy-making : Concepts, examples and methods of assessment.

Hasting A., 2009. Si les gouvernements prennent l'initiative, ils seront soutenus. Réseau Sciences et Développement (SciDev.Net), Editions Afrique Sub-Saharienne, Mars 2009.

IFRE, 2015. Le CNRS et le réseau des UMIFRE. Juin 2015.

IIEP (UNESCO), 2016. Reforms and changes in governance of higher education in Africa.

Jacobson, N., Goering, P., 2006. Credibility and credibility work in knowledge transfer. *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice*, 2(2), 151-165.

Jaumont F., 2018. *Quelle est l'influence des fondations américaines sur les universités en Afrique ?* Février 2018.

Jones, N., Walsh, C., 2008. Policy briefs as a communication tool for development research. In Institute OD, editor. Background note. London : Overseas Development Institute.

Institut de Recherche pour le Développement. Rapport d'autoévaluation à mi-parcours du LMI MaCoTer, 2018.

ISU, 2012. *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2012. Opportunités perdues : impact du redoublement et du départ prématuré de l'Ecole*. Institut de Statistiques de l'UNESCO, Montréal, 2012.

Kojoué L., 2017. Tu seras docteur.e mon enfant ! Expériences et postures de recherche des thésards africains. L'Harmattan, Décembre 2017.

Kojoué L., 2018. Faire une thèse en Afrique : Pas d'autres moyens que la volonté d'y arriver ». The Conversation, Juin 2018.

Kouassi, 2018. Public Spending and Economic Growth in Developing Countries : a Synthesis. Financial Markets, Institutions and Risks, Volume 2, Issue 2, 2018

Lauwerier, 2017. *L'éducation au service du développement. La vision de la Banque Mondiale, de l'OCDE et de l'UNESCO*. L'éducation en débats : analyse comparée (2017) 8 : 43-58.

Lavis JN, Lomas J, Hamid M et Sewankambo NK., (2006) *Assessing country-level efforts to link research to action*. Bulletin of the World Health Organization, 84:620-628.

Lavis, J. N., Robertson, D., Woodside, J. M., McLeod, C. B. et Abelson, J. (2003). How can research organizations more effectively transfer research knowledge to decision makers? *Milbank Quarterly*, 81(2), 221-248.

Leperlier, T., 2018, Les chercheurs algériens entre post-colonie et mondialisation, *Revue d'anthropologie des connaissances* 2018/4 (Vol. 12, N°4), pp.581-601

Lewis S., 2009. Financement consacré à l'enseignement supérieur : Faits et chiffres. Réseau Sciences et Développement (SciDev.Net), Editions Afrique Sub-Saharienne, Mars 2009.

Lourd M. Evaluation du programme de Bourses de Thèse IRD, 1999-2009.

Lundgren I., 2013. *Le rôle et la contribution des agences de financement et des Associations*. In Approches innovantes en matière de formation doctorale en Afrique. Dossier thématique. AIU Horizons, Vol. 19 N°2, juin 2013. pp. 28-30.

Marou Sama K., 2016. Les carrières des chercheurs et les politiques d'enseignement supérieur et de recherche au Niger. Thèse de doctorat, Sociologie. Décembre 2016. Université Paris-Est.

MEAE, 2013. Le réseau des Instituts Français de Recherche à l'Etranger (IFRE).

Meyer J.B., La circulation des compétences dans un monde multipolaire. Paris : Campus France, Repères, 116p.

Mouton J. et Blanckenberg J., 2018. How well is South African science doing ? University World News.

Mouton J. et Boshoff N., 2010. Bibliometric analysis of scientific output (of Africa). In NEPAD (ed.) African Innovation Outlook 2010. Pretoria: NEPAD, pp. 86-134.

Mouton J., Gaillard J. et Van Lill M. 2015. Functions of science granting councils in sub-saharan Africa. In: Cloete N. (ed.), Maassen P. (ed.), Bailey T. (ed.) *Knowledge production and contradictory functions in African higher education* . Le Cap: African Minds, 2015,, p. 148-170. (African Minds Higher Education Dynamics Series

Ngwe L., Pilon M. et al., 2016. Inventaire Pays Francophones, document de travail de l'AFD-ARES.

Nutley, S. M., Walter, I. et Davies, H. T. O., 2003. From knowing to doing: A framework for understanding the evidence-into-practice Agenda. *Evaluation: The International Journal of Theory, Research and Practice*, 9(2), 125-148.

Nutley, S. M., Walter, I. et Davies, H. T. O., 2007. *Using Evidence : How Research Can Inform Public Services*. Bristol : Policy Press.

OECD, 2018. *Official Development Assistance (ODA)*. Avril 2018.

Olivier de Sardan J.P., 2011. Promouvoir la recherche face à la consultance. Autour de l'expérience du LASDEL (Niger-Bénin).

Olsson B., 2009. Les bailleurs de fonds doivent contribuer à la mise en place d'un cadre viable pour la recherche. Réseau Sciences et Développement (SciDev.Net), Editions Afrique Sub-Saharienne, Mars 2009.

Pardey P. G. et al, 2016. Returns to food and agricultural R&D investments in Sub-Saharan Africa, 1975-2014. ELSEVIER, volume 65, December 2016, Pages 1-8.

Pokam, H., 2018. Mobilité transnationale des enseignants-chercheurs camerounais depuis les années 1990 : Le cas des enseignants-chercheurs de l'Université de Dschang. *Revue d'anthropologie des connaissances*; 2018/4 Vol. 12, N°4 ; pp. 629-643.

Pessoa A., 2010. R&D and economic growth: how strong is the link ? ELSEVIER, volume 107, Issue 2, May 2010, Pages 152-154.

Pluricité, Eval Conseil et Buclet B., 2016. Évaluation finale externe du projet du Fonds de Solidarité Prioritaire N°2012-17 « Programme d'Appui à la Recherche en Réseau en Afrique » PARRAF. Rapport final, Avril 2016.

Psacharopoulos G., Tan J. et Jimenez E., 1986. The financing of Education in Developing Countries : Exploration of Policy Options. The World Bank, Washington DC.

Robert, E. « La mobilisation des connaissances : un champ d'action et de recherche ». Intervention dans le cadre de la 2eme journée francophone post conférence #HSR2018 « Comment mobiliser la recherche pour la couverture universelle en santé ? », AFD, Paris, 15/10/18.

Ruellan, 1988. *La recherche scientifique, facteur de développement*. Le Monde diplomatique.

Saint W. S., 1992. Universities in Africa : Strategies for Stabilization and Revitalization. World Bank Technical Paper Number 194. Africa Technical Department Series.

Schuyt T., Hoolwerf L.K. et Verkaik D., 2017. Better together ? A study on Philanthropy and Official Development Assistance. AFD Research Papers Series, No. 2017-57, February.

Souffez, K. (2012). « État des connaissances sur le transfert des connaissances dans le domaine de la santé ». In: Dagenais et Robert (éd.) *Le transfert des connaissances dans le domaine social*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.

Tijssen R.J.W., 2007. Africa's contribution to the worldwide research literature : New analytical perspectives, trends, and performance indicators. *Scientometrics*, 71 (2): 303-27.

Thirtle C., Lin L., Piesse J., 2003. The Impact of Research-Led Agricultural Productivity Growth on Poverty Reduction in Africa, Asia and Latin America. ELSEVIER, volume 31, Issue 12, December 2003, Pages 1959-1975.

This H., 2017. *Les bonnes pratiques de la recherche scientifique*. The Conversation.

Tidjani Alou M., 2009. « Des relations Nord-Sud en quête de souffle : L'exemple de la recherche en sciences sociales à travers l'expérience du LASDEL ». pp. 129-148. Dans : Droz Y. et Mayor A. (éd.) : Partenariats scientifiques avec l'Afrique : Réflexions de Suisse et d'ailleurs. Editions Karthala, Paris. 215 pages.

UNDP, 2008. Capacity assessment : practice note. New York.

UNDP, 2009. Capacity Building : the UNDP approach.

UNDP, 2010. Measuring capacity.

Ulku H., 2004. R&D, Innovation and Economic growth : An Empirical Analysis.

Union Africaine. Le partenariat Afrique-UE : Investir dans le capital humain grâce à l'éducation, la science, la technologie et le développement des compétences.

Union Africaine, 2016. Feuille de route de l'UA sur tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse.

UEMOA, 2004. Etude sur l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA. Phase 1, Synthèse et options d'appui. Pour une nouvelle vision de l'enseignement supérieur : Intégration, Pertinence et Qualité. Rapport final. Novembre 2004.

UNESCO, 1998. Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le 21^{ème} siècle : vision et actions, et cadre d'action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement supérieur. Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, 9 octobre 1998.

UNESCO, 2013. Classification Internationale Type de l'Education CITE 2011.

UNESCO, 2014. Stratégie de l'UNESCO pour l'éducation 2014-2021. Paris.

UNESCO, 2015. Rapport de l'UNESCO sur la science – Vers 2030. Paris.

Van der Maren J.-M., 2004. *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Education et formation. Fondements. Montréal : les Presses de l'Université de Montréal ; deBoeck Université, 2^e édition, 2004, 502 pages. Collection : Méthodes en sciences humaines.

Waast R. (dir.), Gaillard J. (dir.), 2000. *La science en Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle : l'état des sciences en Afrique : synthèse bibliométrique*. Paris (FRA) ; Bruxelles : MAE ; CE, 2000, 172 p.

Waast R. et Gaillard J. (éds), 2001. La science en Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle. Paris, 21 décembre 2001.

Waast, R., 2002. L'état des sciences en Afrique – Synthèse. 41 pages. France. Dans Waast R., Gaillard J. (éds), 2001. La science en Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle. Paris, 21 décembre 2001.

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES ENCADRES, FIGURES, CARTES ET TABLEAUX

Encadré 1 :	L'Agence française de développement (AFD) et le soutien à la recherche africaine
Encadré 2 :	Responsabilités des chercheurs et charte Européenne du chercheur
Encadré 3 :	L'APD et le monde de la recherche
Encadré 4 :	Les Programmes d'ajustement structurel et leurs effets sur la recherche africaine
Encadré 5 :	Des chercheurs et enseignants-chercheurs qui bénéficient d'un meilleur traitement salarial en Afrique
Encadré 6 :	L'expérience du LASDEL
Encadré 7 :	Les communautés économiques régionales de l'Afrique et l'intégration scientifique
Encadré 8 :	Le CAMES : création et impact sur les carrières des enseignants-chercheurs africains
Encadré 9 :	Le CODESRIA
Encadré 10 :	L'Université Abdou Moumouni de Niamey (UAM) au cœur des préoccupations de l'État nigérien qui s'est réengagé dans l'appui à la recherche
Encadré 11 :	La stratégie de la Suède en matière de soutien à la recherche
Encadré 12 :	Quelques programmes du CRDI pour l'Afrique
Encadré 13 :	Partenariat UE-Afrique dans le domaine des STI
Encadré 14 :	Stratégie de l'UNESCO en matière d'enseignement supérieur
Encadré 15 :	Le programme de centres d'excellence africains (CEA) de la Banque mondiale
Encadré 16 :	La fondation ESSA (Education Sub-Saharan Africa)
Encadré 17 :	Les neuf axes stratégiques de l'AUF
Encadré 18 :	L'exemple de l'Institut Français de Recherche en Afrique à Nairobi (IFRA)
Encadré 19 :	Le programme de Bourses de Thèse IRD (1999-2009), un programme d'appui individuel
Encadré 20 :	Facilité européenne pour un programme de recherche sur les inégalités dans les pays en développement et émergents
Encadré 21 :	La conférence internationale de l'APAD
Encadré 22 :	The conversation et la valorisation des travaux de recherche
Encadré 23 :	L'exemple de l'école doctorale itinérante en sciences sociales en Afrique
Encadré 24 :	Modèles suédois de formation à la recherche : les programmes doctoraux "in house" et "sandwich"
Encadré 25 :	L'exemple de Sida en l'Ouganda
Encadré 26 :	Le C2D en Côte d'Ivoire
Encadré 27 :	L'IRD et les Laboratoires Mixtes Internationaux (LMI)
Encadré 28 :	Le modèle burkinabé de réseau de chercheurs en éducation

Encadré 29 :	L'impact de l'aide budgétaire
Encadré 30 :	Types d'utilisation des connaissances issues de la recherche et stratégies de transfert de connaissances
Encadré 31 :	L'appui à la recherche au Sud : les conditions pour avoir des impacts positifs
Encadré 32 :	Un programme d'appui individuel : le programme de Bourses de Thèse IRD
Encadré 33 :	Un programme d'appui institutionnel : le programme Building Research Capacity in LDCs
Encadré 34 :	Un programme d'appui à des réseaux : le Programme PARRAF (Programme d'Appui à la Recherche en Réseau en Afrique)
Figure 1 :	Nombre de publications scientifiques africaines et part dans les publications mondiales, 2005-2016
Figure 2 :	Répartition de l'APD ciblant la recherche, Afrique Subsaharienne (ASS) et Pays en développement (PED), 2016
Figure 3 :	Répartition de l'APD ciblant la recherche, 2016, en millions d'US\$
Figure 4 :	Origine de l'APD ciblant la recherche en Afrique Subsaharienne, en millions de US\$, 2016
Figure 5 :	Interactions requises par différentes stratégies de transfert
Carte 1 :	Répartition mondiale de la production d'articles scientifiques
Carte 2 :	Nombre de publications scientifiques normalisé par la population du pays, 2011-2015
Carte 3 :	Implantations de l'IRD dans le monde
Carte 4 :	Le réseau des UMIFRE dans le monde
Tableau 1 :	Nombre de chercheurs par million d'habitants, 2007-2013
Tableau 2 :	Part des publications scientifiques dans le monde, 2008 et 2014
Tableau 3 :	Différences entre le monde de la consultance et le monde de la recherche
Tableau 4 :	Dépense intérieure brute en R&D (DIRD) en 2007-2013.
Tableau 5 :	APD ciblant l'enseignement supérieur et la recherche, en millions de \$US, 2016
Tableau 6 :	Donations faites par des fondations privées à des universités africaines
Tableau 7 :	Typologie des acteurs intervenant dans l'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche en Afrique
Tableau 8 :	Typologie des actions internationales d'appui à la recherche par grandes catégories
Tableau 9 :	Actions de renforcement de la recherche africaine

ANNEXE 2 : OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

Les codes CRS utilisés pour identifier l'aide à la recherche dans les données du CAD

CRS CODE	DESCRIPTION	Clarifications / Additional notes on coverage
11182	Educational research	Research and studies on education effectiveness, relevance and quality; systematic evaluation and monitoring.
12182	Medical research	General medical research (excluding basic health research).
23182	Energy research	Including general inventories, surveys.
31182	Agricultural research	Plant breeding, physiology, genetic resources, ecology, taxonomy, disease control, agricultural bio-technology; including livestock research (animal health, breeding and genetics, nutrition, physiology).
31282	Forestry research	Including artificial regeneration, genetic improvement, production methods, fertilizer, harvesting.
31382	Fishery research	Pilot fish culture; marine/freshwater biological research.
32182	Technological research and development	Including industrial standards; quality management; metrology; testing; accreditation; certification.
41082	Environmental research	Including establishment of databases, inventories/accounts of physical and natural resources; environmental profiles and impact studies if not sector specific.
43082	Research/scientific institutions	When sector cannot be identified.
11420	Higher education	Degree and diploma programmes at universities, colleges and polytechnics; scholarships.

Les Guides d'entretien

L'objectif de ce travail est de mieux comprendre les stratégies et actions des acteurs internationaux qui interviennent dans le soutien à la recherche en sciences sociales en Afrique subsaharienne afin d'en évaluer l'impact et d'en tirer des recommandations. Nous vous garantissons que vos témoignages durant cet entretien seront utilisés de façon anonyme.

1/ Guide d'entretien pour les acteurs des pays développés

➤ Pour les financeurs de la recherche

1. Présentation de l'enquête : institution d'appartenance, domaine/compétences

2. En matière d'appui à la recherche et à l'enseignement supérieur au Sud :

- Dans quels pays intervenez-vous et comment les choisissez-vous ?
- Quels sont les domaines concernés ?
- Quelle est votre stratégie ?

3. Y a-t-il une entité qui produit de la recherche au sein de votre institution ?

- Si oui, pourriez-vous nous en parler (nom, fonctionnement, partenariat, ...)

- Si non, confie-t-elle la recherche à d'autres institutions ?

4. Est-ce que la recherche fait partie de vos priorités ?

5. D'après vous, quels sont les types d'actions les plus efficaces (bourses (quel type ?), formation à la recherche par la recherche, rencontres scientifiques, renforcement des capacités de l'enseignement supérieur et de la recherche, programme de recherche, infrastructures et équipements) ?

Pourquoi ? Qu'est-ce qui manque ou fait défaut ?

6. Privilégiez-vous l'appui individuel (trajectoire/carrière), l'appui des équipes (programmes/projets) ou l'appui institutionnel (politique publique) ? Pourquoi ?

7. Selon vous, quels sont les impacts/effets de ces appuis en Afrique :

- sur les chercheurs et leur carrière (agenda de recherche, outputs de recherche, coloration disciplinaire) ?
- sur les universités et instituts de recherche ?
- sur les politiques publiques ?

8. Quelles sont vos exigences, vis-à-vis des pays africains, en matière de qualité et d'évaluation de la qualité scientifique de vos programmes :

- réalisation d'évaluations externes ?
- développement d'indicateurs de qualité en matière de recherche (niveaux universitaire et national) ?
- développement de mécanismes nationaux pour l'accréditation et l'assurance qualité des programmes ?
- Autre ?

9. Dans vos appuis au Sud, est-ce que vous intégrez les politiques nationales de recherche en ce qui concerne :

- la régulation et la structuration de la recherche ?
- le financement de la recherche ?
- l'encadrement réglementaire des carrières ?

10. Quels sont les obstacles / difficultés auxquels vous faites face en matière d'appui à la recherche au Sud ?

11. Diriez-vous que le modèle international d'appui à la recherche actuel est satisfaisant ? Si non, auriez-vous des propositions d'amélioration à lui apporter ?

➤ **Pour les chercheurs des pays développés**

1. Présentation de l'enquêté : institution d'appartenance, domaine de recherche/compétences

2. En quoi vos activités de recherche ont-elles contribué au soutien à la recherche au Sud ?

3. Selon vous, quels sont les impacts/effets de vos activités d'appui à la recherche :

- sur les chercheurs et leur carrière (agenda de recherche, outputs de recherche, coloration disciplinaire) ?
- sur les universités et instituts de recherche ?
- sur les politiques publiques ?

4. D'après vous, en matière d'appui à la recherche au Sud, quels sont les types d'actions les plus efficaces (bourses (quel type ?), formation à la recherche par la recherche, rencontres scientifiques, renforcement des capacités de l'enseignement supérieur et de la recherche, programme de recherche, infrastructures et équipements) ? Pourquoi ?

5. D'après vous, il serait préférable de privilégier l'appui individuel, l'appui aux équipes ou l'appui institutionnel ? Pourquoi ?

6. D'après vous, est-ce que les bailleurs de fonds intègrent les politiques de recherche des pays africains en ce qui concerne :

- la régulation et la structuration de la recherche ?
- le financement de la recherche ?
- l'encadrement réglementaire des carrières ?

7. Diriez-vous que le modèle international d'appui à la recherche actuel est satisfaisant ? Si non, auriez-vous des propositions d'amélioration à lui apporter ?

2/ Guide d'entretien pour les chercheurs africains

1. Présentation du chercheur : institution d'appartenance, domaine de recherche/compétences

2. De quels types d'appui à la recherche avez-vous bénéficié durant les 5 dernières années (infrastructures et équipements, renforcement des capacités de l'enseignement supérieur et de la recherche, programmes de recherche, rencontres scientifiques,) ?

3. De quels financements nationaux et internationaux avez-vous bénéficié ces dernières années pour financer vos activités de recherche ?

Financement	Bailleur de fonds	année d'obtention et durée	appui individuel ou institutionnel	Montant
1				
2				
3				
4				
5				

4. Quelles sont vos orientations en matière de recherche (nationales/régionales (CAMES)/internationales) ?

5. Selon vous, quels sont les impacts/effets des appuis du Nord :

- sur les chercheurs africains et leur carrière (agenda de recherche, outputs de recherche (quantités, qualités, contraintes, formes), coloration disciplinaire) ?
- sur les universités et instituts de recherche africains (positionnement académique et scientifique) ?
- sur les politiques publiques africaines ?

6. D'après vous, en matière d'appui à la recherche au subsah, quels sont les types d'actions les plus efficaces (bourses (quel type ?), formation à la recherche par la recherche, rencontres scientifiques, renforcement des capacités de l'enseignement supérieur et de la recherche, programmes de recherche, infrastructures et équipements) ? Pourquoi ?

7. D'après vous, il serait préférable de privilégier l'appui individuel, l'appui aux équipes ou l'appui institutionnel ? Pourquoi ?

8. D'après vous, est-ce que les bailleurs de fonds intègrent les politiques de recherche des pays africains en ce qui concerne :

- la régulation et la structuration de la recherche ?
- le financement de la recherche ?
- l'encadrement réglementaire des carrières ?

9. Quels sont les points positifs et négatifs que vous retenir des acteurs intervenant dans l'appui à la recherche en Afrique Subsaharienne ?

ANNEXE 3 : LES INSTITUTIONS D'APPARTENANCE DES ENQUÊTES

Le tableau suivant donne une indication sur les institutions d'appartenance des enquêtés avec lesquels nous nous sommes entretenus durant notre mission effectuée à Niamey.

Enquêtés	Institutions d'appartenance	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de focus group
Chercheurs africains et européens	LASDEL, UAM, Universités béninoises (Université de Parakou et Université d'Abdomey-Calavi), Université Catholique de Yaoundé (Cameroun), Université de Bamako (Mali), CNRS-EHESS (France), Université de Bordeaux, Université de Mainz (Allemagne), ZMO (Allemagne), Université de Copenhague (Danemark)	17	3
Vice-recteur chargé de la recherche	Rectorat de l'UAM	1	0
Agents ministériels	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Secrétariat et Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI))	4	1
Agents de la Coopération étrangère basés au Niger	SCAC et AFD	1	2

Avaient également pris part à l'Université d'été du LASDEL, des jeunes docteurs africains avec lesquels nous avons discuté. Ils sont en formation dans divers pays africains (Mali, Niger, Sénégal, Bénin, Mali, Côte d'Ivoire, Centre-Afrique, Togo, France).

En dehors de la mission au Niger, nous avons effectué des entretiens avec des acteurs des pays développés travaillant dans les institutions suivantes : ARES (Coopération belge), AFD, AUF, Fondation Gates, Fondation Bosch, IRD, ZMO (centre de recherche allemand).

Qu'est-ce que l'AFD ?

Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer.

Intervenant dans de nombreux secteurs -énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation-, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3600 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.

Agence Française de Développement
5 rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12
Tél : +33 1 53 44 48 86 – www.afd.fr